Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Rapport annuel de gestion

2011 • 2012

Québec

cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

talent

emplois

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

Direction des communications
Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, A-502
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936
Télécopieur : 418 643-0720

Service.clientele@mrn.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
mrn.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-66294-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-66295-9 (pdf)
ISSN 1910-7005
ISSN en ligne 1911-9860

© Gouvernement du Québec, 2012

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

100 % post-consommation

Lettre de la ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux qui ont été établis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il rend également compte des actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* ainsi que des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2012, ce rapport couvre la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, c'est-à-dire une période antérieure à ma nomination à titre de ministre des Ressources naturelles qui a eu lieu le 19 septembre 2012.

En le consultant, vous serez à même de constater l'ampleur des efforts consentis afin de s'assurer que les citoyens d'aujourd'hui et de demain profitent d'une mise en valeur harmonieuse du plein potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du personnel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats énoncés dans ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

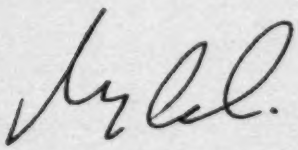

Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles
Québec, 9 novembre 2012

Lettre du sous-ministre

Madame Martine Ouellet
Ministre des Ressources naturelles

Madame,

Au nom de l'équipe de direction, il me fait plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique, ce rapport permet de rendre compte, en toute transparence, des activités accomplies par le Ministère au cours de l'année 2011-2012. Plus précisément, le rapport présente les résultats obtenus au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, des actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* et des objectifs relatifs au *Plan d'action de développement durable 2008-2011*.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Ministère pour son engagement et sa contribution à l'atteinte de ces résultats.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,

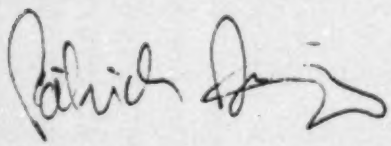

Patrick Déry
Québec, 9 novembre 2012

Déclaration du sous-ministre

Fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information qui y est présentée et des contrôles afférents.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, l'accomplissement des actions du *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, la mise en œuvre des actions du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* de même que la concrétisation des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*, les membres de la direction, en collaboration avec les gestionnaires, ont veillé à ce que des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information soient maintenus, alimentés et entretenus au cours de l'exercice. À cet égard, le Ministère dispose de différents mécanismes de suivi des activités dont la surveillance est assurée par le Comité de direction.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012 et décrit, fidèlement, la mission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la vision qui oriente ses activités de même que ses orientations stratégiques. Il présente également des résultats exacts et fiables.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.

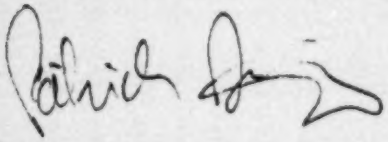

Patrick Déry
Québec, 9 novembre 2012

Les membres de la direction en poste lors du dépôt du Rapport annuel de gestion

Mario Gosselin
Sous-ministre associé à l'Énergie

Robert Marquis
Sous-ministre associé aux Mines

Louise Ouellet
Sous-ministre associée à Foncier Québec

Patrick Déry
Sous-ministre associé au Territoire, p. i.

Jean-Sylvain Lebel
Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Gérard Szaraz
Sous-ministre associé et forestier en chef

Richard Savard
Sous-ministre associé à Forêt Québec

Ubald Gagné
Directeur général de l'administration
et de la connaissance géographique

Direction de l'évaluation et de la vérification

Rapport de validation

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au 31 mars 2012.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,

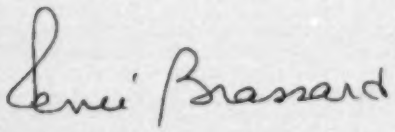

Renée Brassard, CPA, CGA
Québec, le 9 novembre 2012

Table des matières

AVANT-PROPOS 1
FAITS SAILLANTS 3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2011-2012 11
Plan stratégique 2008-2011 11
Plan d'action de développement durable 2008-2011 18

1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE 28

Mission – Vision 29
Domaines de responsabilité 29
Clientèles et partenaires 30
Structure administrative 31
Utilisation des ressources 31
Ressources humaines 31
Ressources financières 35
Ressources informationnelles 39

2 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS 42

Plan stratégique 2008-2011* et *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 43
Orientation : Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire 44
Orientation : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles 59
Orientation : Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire 69
Orientation : Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire 72
Actions déterminantes 78
Services aux citoyens 80
Déclaration de services aux citoyens 80
Demandes de renseignements 81
Prestation électronique de services 81
Gestion des plaintes 82
Évaluation de programme 83

3 RÉSULTATS DES ACTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 84

Plan d'action de développement durable 2008-2011 85

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre 85

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux 86

Objectif gouvernemental 15 : Accroître le niveau de vie 88

Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux 92

Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes 94

Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec 99

Changements climatiques 104

4 EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES 106

Accès à l'égalité en emploi 107

Accès à l'information et protection des renseignements personnels 110

Financement des services publics 111

Application de la politique linguistique 111

Allègement réglementaire et administratif 111

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 112

ANNEXE I – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE 115

ANNEXE II – RAPPORT 2011-2012 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ENSEMBLE EN EFFICACITÉ ET EN INNOVATION ÉNERGÉTIQUES 120

ANNEXE III – ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 125

LISTE DES TABLEAUX

1	Répartition de l'effectif utilisé au 31 mars 2012	31
2	Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2012	32
3	Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge	32
4	Répartition des personnes en place, selon la région administrative	33
5	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel	33
6	Évolution des dépenses de formation	34
7	Jours de formation selon les catégories d'emploi	34
8	Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	35
9	Répartition des revenus, selon les entités	35
10	Évolution des dépenses, selon le domaine d'activité	36
11	Répartition des sources de financement des dépenses	37
12	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation	37
13	Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds d'information sur le territoire	38
14	Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds des ressources naturelles	38
15	Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012	41
16	Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012	41
17	Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée	50
18	Résultats au sondage en ligne de la *Déclaration de services aux citoyens*	76
19	Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	80
20	Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication	81
21	Nombre de visites du site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées	81
22	Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	82
23	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune	82
24	État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires	87
25	Projets d'acquisition de connaissances réalisés selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats	102
26	Taux d'avancement moyen des projets en cours et nombre de projets réalisés	102
27	Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi	107
28	Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible	107
29	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	107
30	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	108
31	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi	108
32	Taux d'embauche des femmes	109
33	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier	109
34	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	109
35	Répartition des demandes d'accès à l'information, par année	110
36	Nombre de formalités administratives, coût, et variation par année	112
37	Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	115
38	Revenus de tarification du Fonds d'information foncière	117
39	Revenus de tarification du Fonds d'information géographique	117

40 Revenus de tarification du Fonds d'information sur le territoire 117
41 Revenus de tarification du Fonds forestier 118
42 Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles 118
43 Résultats de participation par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2012 120
44 Résultats d'économies d'énergie par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2012 121
45 Projets soumis au PAIE en 2011-2012 122

Avant-propos

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune constitue le principal instrument de reddition de comptes du Ministère. Le *Plan stratégique 2008-2011* et le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère sont toujours en vigueur. Tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique, le présent rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son *Plan stratégique 2008-2011* et des actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, lequel présente les choix qui ont été faits sur le plan budgétaire. Les résultats relatifs aux engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et aux objectifs poursuivis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*, sont également présentés. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2012, ce rapport couvre la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune expose, en premier lieu, les faits saillants de la dernière année ainsi que le sommaire des résultats relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Le rapport comporte quatre grandes sections et trois annexes. La première partie présente le Ministère, c'est à dire sa mission, sa vision, ses domaines de responsabilité, ses clientèles et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La deuxième et la troisième partie rendent compte, respectivement, des résultats obtenus par rapport aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux résultats du Ministère en ce qui concerne certaines exigences législatives et gouvernementales. Cette dernière partie du rapport fait aussi état des actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. L'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère. L'annexe II décrit, sous forme de tableau, l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques pour l'année financière 2011-2012. L'annexe III, quant à elle, introduit l'organigramme de la structure organisationnelle du Ministère en date du 31 mars 2012.

En plus du *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, deux autres documents de reddition de comptes sont produits : un rapport de Foncier Québec, accessible dans le site Internet du Ministère[1], ainsi qu'un rapport annuel distinct produit par le Bureau du forestier en chef[2]. Toutefois, le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du Ministère intègre tous les résultats relatifs aux services aux citoyens et à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles, de même que les exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives.

1 Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles
mrn.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp

2 Rapports et autres publications
forestierenchef.gouv.qc.ca/rapports-et-autres-publications/

Faits saillants et sommaire des résultats

2011
2012

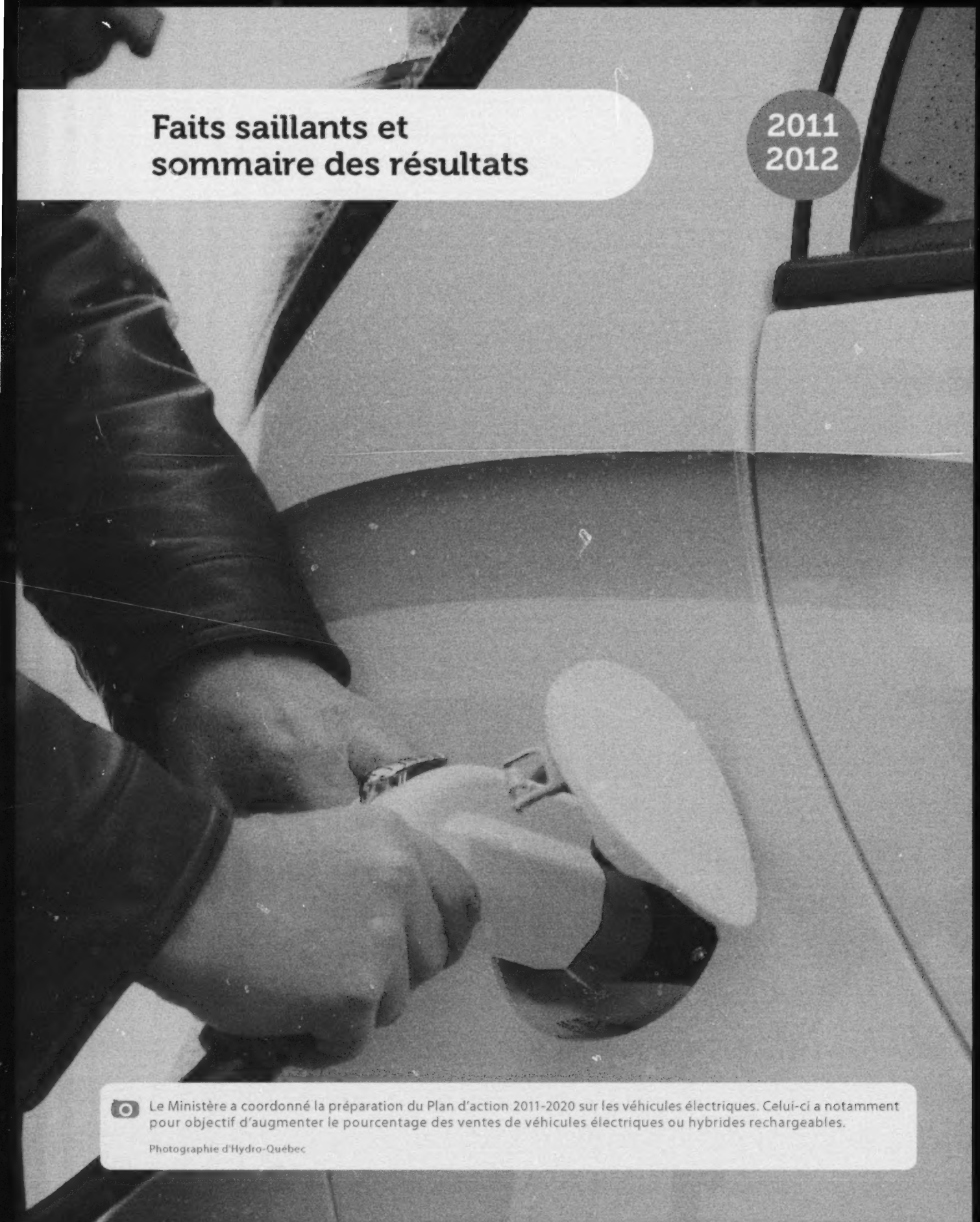

Le Ministère a coordonné la préparation du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques. Celui-ci a notamment pour objectif d'augmenter le pourcentage des ventes de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Photographie d'Hydro-Québec

Faits saillants

Les paragraphes qui suivent résument les réalisations les plus marquantes de l'exercice 2011-2012 selon les grands thèmes suivants : l'aménagement durable des forêts, le soutien à de nouvelles technologies énergétiques, la sécurité énergétique du Québec, le développement du Nord, la mise en valeur du potentiel minier, une approche intégrée et régionalisée, la protection et la gestion des espèces fauniques, l'acquisition et le partage de connaissances, des mesures pour tirer le plein potentiel des ressources naturelles et, enfin, les changements organisationnels.

L'aménagement durable des forêts

Les premières ventes aux enchères du Bureau de mise en marché des bois

- Au cours de la dernière année, le Bureau de mise en marché des bois a procédé à la mise en place de ses six divisions territoriales et il a effectué ses premières ventes aux enchères de bois provenant de la forêt publique. Les ventes ont été effectuées en trois vagues, soit une première au printemps et deux à l'automne 2011. Au total, 66 secteurs ont été offerts aux enchérisseurs en bois sur pied et 35 d'entre eux ont été effectivement attribués pour un total d'un peu plus de 700 000 m³. La moitié des secteurs a été vendue à des entreprises qui, auparavant, ne pouvaient pas accéder aux bois des forêts publiques, ce qui laisse présager l'atteinte d'un des principaux objectifs du nouveau régime forestier, soit de libéraliser l'accès aux bois des forêts de l'État.

Les suites du rapport Beaulieu

- Dans le *Discours du budget 2011-2012*, le ministre des Finances annonçait la création d'un groupe de travail chargé de proposer des stratégies pour favoriser et accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec. Présidé par le président directeur général de Fondaction, M. Léopold Beaulieu, ce groupe de travail, composé de représentants du milieu de la construction, du monde universitaire, des ordres professionnels, du milieu de la recherche et du gouvernement, a remis son rapport au ministère des Ressources naturelles et de la Faune en février 2012. Le 9 mars 2012, le Ministère a rendu public le *Rapport du groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction*. Le rapport fait état de 27 recommandations touchant la prise en considération des bénéfices carbone, le devoir d'exemplarité gouvernementale, l'utilisation du bois par rapport aux codes et aux normes ainsi que la place accordée au bois dans les programmes scolaires et les principaux obstacles à l'utilisation du bois par les professionnels.

La poursuite des travaux entourant les plans d'aménagement forestier intégré

- Dans le cadre du nouveau régime forestier, le Ministère a complété et diffusé dans l'organisation le *Manuel de planification forestière 2013-2018* qui décrit les activités devant être accomplies et les échéances à respecter pour faire en sorte que les activités d'aménagement forestier soient planifiées dans un contexte de gestion intégrée et régionalisée. Le manuel en question est l'outil proposé pour réaliser les plans d'aménagements forestiers intégrés (PAFI), tactiques et opérationnels.

- Débutés en 2010, les travaux relatifs à la confection du PAFI tactique, – lequel comprend, notamment, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier ainsi que l'emplacement des infrastructures principales –, et ceux du PAFI opérationnel – lequel détermine des secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte du bois et les autres activités d'aménagement forestier et mesures d'harmonisation des usages, – se sont poursuivis en 2011-2012. Ces travaux assureront la poursuite des activités d'aménagement forestier à compter du 1er avril 2013, date d'entrée en vigueur du nouveau régime forestier.

Le soutien à de nouvelles technologies énergétiques

Le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques

- Le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques a été dévoilé le 7 avril 2011. Il comporte des mesures pour favoriser l'adoption des véhicules électriques par les consommateurs, préparer l'infrastructure de recharge de ceux-ci, électrifier le transport collectif et développer la filière industrielle des véhicules électriques.

Programme d'appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération

- Lors du *Discours sur le budget 2011-2012*, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme ayant pour but de rendre la production d'éthanol de première génération plus performante sur le plan du rendement de la production et de l'efficacité écoénergétique. Ce programme permet, également, de faire des essais de production avec de nouvelles matières premières biosourcées complémentaires dans les procédés de première génération. Pour la mise en œuvre de ce programme, des crédits additionnels de 2 millions de dollars ont été accordés au Ministère pour l'exercice financier 2011-2012. Le cadre normatif du Programme d'appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération a été adopté et un premier projet a été retenu.

L'implantation d'une usine commerciale d'éthanol cellulosique à Varennes

- Le Ministère a accordé une aide financière totale de 27 millions de dollars, constituée d'une subvention de 18 millions de dollars issue de la mesure 4 « Viser que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes de carburant d'ici 2012 » du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et d'une garantie de prêt de 9 millions de dollars gérée par Investissement Québec, pour la construction d'une usine commerciale d'éthanol cellulosique appelée à produire jusqu'à 40 millions de litres d'éthanol par année à compter de 2014.

La sécurité énergétique du Québec

Le développement énergétique dans le Nord québécois

- Dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement du Québec s'est engagé à développer, sur l'horizon de 2035, 3 500 MW supplémentaires d'énergie renouvelable, répartis comme suit :
  - 3 000 MW d'hydroélectricité;
  - 300 MW d'énergie éolienne;
  - 200 MW d'énergies renouvelables émergentes, dont les hydroliennes.
- Les investissements nécessaires pour mener à terme cet engagement sont estimés à 25 milliards de dollars.
- En octobre 2011, le gouvernement du Québec publiait un décret, ainsi qu'un décret de préoccupations environnementales, sociales et économiques, en vue du lancement d'un programme de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle, d'une puissance de 150 MW.
- Le 20 décembre 2011, le programme a été officiellement lancé par Hydro-Québec Distribution et, en mars 2012, un premier projet a été officiellement retenu.

Le projet Pipeline Saint-Laurent de la société Ultramar ltée (Ultramar)

- En 2005, Ultramar décidait de se munir d'un pipeline d'environ 245 km afin de pouvoir, à partir de sa raffinerie de Lévis, approvisionner en produits pétroliers la grande région de Montréal et celle de l'ouest du Québec, et ce de façon sécuritaire, sûre, efficace et avec un minimum de répercussions sur le plan environnemental. Actuellement, le coût est évalué à plus de 370 millions de dollars.

- En 2011-2012, le Ministère a assuré le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la préparation des surfaces et des lieux en cause (déboisement, etc.), ainsi que le suivi de l'installation du pipeline dont l'avancement des travaux est estimé à 60 %. Le Ministère a également répondu à des interrogations de citoyens au sujet de certains aspects techniques ou juridiques relatifs au projet.

- Le Ministère a collaboré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à la préparation des décrets modifiant le décret 208-2010 du 17 mars 2010 (595-2011 et 194-2012) et de ceux modifiant le décret 1096-2009 du 21 octobre 2009 (312-2011 et 1124-2011) relatifs aux certificats d'autorisation pour l'installation du pipeline en cause. Ces nouveaux décrets permettent d'apporter des modifications au tracé approuvé antérieurement.

Le projet de conversion de la raffinerie Shell en terminal pétrolier

- À la suite de la décision de Shell de fermer sa raffinerie de Montréal-Est et de convertir le parc des réservoirs de la raffinerie en terminal de stockage et de distribution, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a étudié avec soin le plan de transformation de Shell pour s'assurer que le futur terminal permettra d'approvisionner, efficacement et de façon continue, les clients de Shell. Des programmes d'approvisionnement ont été exigés par le Ministère. Ils ont été étudiés et ses différents éléments ont été validés.

- Dans le contexte de la fermeture de la raffinerie de Shell à Montréal Est, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles n'a toujours pas produit, en date du 31 mars 2012, de rapport ou d'avis, à la suite des consultations menées en 2010-2011. Par ailleurs, en ayant l'assurance que la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers était satisfaisante, la précédente ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M^me^ Nathalie Normandeau, a accordé à Shell, le 27 juin 2011, l'approbation de démanteler, à certaines conditions, les équipements de raffinage. Celles-ci comprenaient le respect des exigences environnementales imposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à toutes les étapes de la conversion, du démantèlement et de la décontamination, et l'obligation d'informer le Ministère de toute difficulté à concrétiser le plan d'approvisionnement soumis ou de tout changement qui pourrait être apporté à ce plan.

- En 2011-2012, le Ministère a suivi la situation en matière d'évolution de l'approvisionnement en produits pétroliers au Québec et celle des travaux exécutés aux réservoirs du nouveau terminal et des travaux exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La Loi limitant les activités pétrolières et gazières

- Le 13 juin 2011 marquait l'entrée en vigueur de la Loi limitant les activités pétrolières et gazières. Dans un premier temps, cette loi vient interdire l'activité pétrolière et gazière dans la partie du fleuve Saint-Laurent située en amont de l'île d'Anticosti et sur les îles qui s'y trouvent. Tout droit pétrolier et gazier se trouvant dans cette zone se trouve alors révoqué. De même, lorsque le territoire visé par un droit est situé en partie dans ce territoire, celui-ci demeure valide, bien que sa superficie soit réduite du territoire se trouvant dans cette zone.

- L'adoption de cette disposition fait suite à l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin du bassin de l'estuaire maritime et du nord ouest du golfe du Saint-Laurent (EES1), qui suggérait que cette zone en milieu marin était peu propice à la tenue d'activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

- Dans un deuxième temps, cette loi instaure une dispense, pour les titulaires de permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain, d'exécuter les travaux de recherche que la Loi sur les mines exige.

- De plus, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières suspend la période de validité de tous les permis de recherche. Cependant, cela n'exempte pas les titulaires de ces permis du paiement des droits annuels.

- Ces deux dispositions s'inscrivent dans la continuité de l'engagement du gouvernement du Québec de donner suite à la recommandation principale du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intitulé *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec* en réalisant une évaluation environnementale stratégique.

Le Développement du Nord

- Le 9 mai 2011 avait lieu le dévoilement du Plan Nord, pour la mise en valeur du territoire québécois septentrional au nord du 49e parallèle sur un horizon de 25 ans. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune était chargé de coordonner l'élaboration du Plan Nord et, depuis le dévoilement de celui-ci, il est responsable de la coordination de sa mise en œuvre.

- Un premier plan d'action quinquennal du Plan Nord a été proposé; celui-ci porte sur la période allant de 2011 à 2016 et fait état des priorités d'action dans plusieurs domaines (appui aux communautés, éducation, main-d'œuvre, logement, santé, culture et identité, mines, faune, ressources énergétiques, ressources forestières, tourisme, bioalimentaire, transport, infrastructures de télécommunication, conservation des écosystèmes et de la biodiversité). La plupart des initiatives dans le secteur minier et le secteur forestier sont sous la responsabilité du Ministère. Cependant, plusieurs autres ministères et organismes sont impliqués dans la démarche.

- Des actions ont été mises de l'avant pour présenter le Plan Nord aux Québécois en 2011-2012. La tournée Cap Nord, à laquelle le Ministère a participé, a permis de faire connaître les occasions d'affaires liées à la mise en œuvre du Plan Nord et de réunir, notamment, des donneurs d'ouvrage, des entreprises et des représentants gouvernementaux intéressés ou concernés par le développement du Nord québécois. De plus, des présentations du Plan Nord ont été faites devant des chambres de commerce ainsi qu'à l'occasion de différents colloques, conférences et évènements corporatifs qui se sont déroulés dans diverses régions du Québec. Sur le plan international, des missions ont été organisées pour présenter le Plan Nord et susciter l'intérêt d'éventuels investisseurs, notamment à New York, au Japon, en Chine, en France, en Espagne et en Scandinavie. Le Ministère a contribué à la préparation de ces missions.

La mise en valeur du potentiel minier

La contribution croissante du secteur minier à l'économie québécoise

- Durant l'année 2011-2012, l'intensification de l'activité minière s'est poursuivie, comme en témoignent les dépenses d'exploration et de mise en valeur de gisements de 709,5 millions de dollars, selon les données préliminaires. Cela s'est traduit par un fort volume de titres miniers, soit plus de 60 300 titres attribués et plus de 54 800 titres renouvelés, ce qui porte globalement à 7 % le pourcentage de territoire québécois faisant actuellement l'objet de claims.

L'augmentation du taux de redevances

- Tel qu'il a été annoncé lors du budget 2010-2011, les redevances sont dorénavant calculées selon le principe « mine par mine » ce qui permet de percevoir davantage de droits miniers. De plus, le gouvernement a augmenté progressivement, de 12 % à 16 %, le taux de droits miniers applicable sur les profits. Le taux de 16 % s'applique depuis le 1er janvier 2012.

Le projet de loi n° 14

- Le projet de loi n° 14 intitulé « Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable », modifiant la Loi sur les mines, a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 mai 2011 et son principe a été adopté le 22 septembre 2011. La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a amorcé son étude détaillée à l'automne 2011. Comme son nom l'indique, le projet de loi n° 14 introduit de nouvelles exigences concernant spécifiquement les aspects sociaux et environnementaux découlant de l'exploitation de nos ressources minérales.

Le succès de Québec Exploration

- Le congrès Québec Exploration 2011, organisé conjointement par le Ministère et l'Association de l'exploration minière du Québec, s'est révélé exceptionnel à plusieurs égards. Témoignant de la vigueur de l'industrie minière, 2 300 congressistes ont convergé vers le Château Frontenac du 22 au 24 novembre pour trois jours de conférences, d'ateliers, de rencontres et d'échanges sur le thème intitulé « De la connaissance à la découverte! ». La journée portes ouvertes a également été appréciée par 270 citoyens et citoyennes et plus de 300 élèves des écoles primaires et secondaires de la région.

Une approche intégrée et régionalisée

Le Plan d'affectation du territoire public

- En 2011-2012, le gouvernement approuvait les trois premiers plans d'affectation du territoire public (PATP) issus de la mise en œuvre de la nouvelle approche d'affectation du territoire public qu'il a adoptée il y a quelques années. Il s'agit des PATP de la Côte-Nord, de l'Outaouais et de la Mauricie.

La Politique gouvernementale de régionalisation

- En vue d'appuyer la politique gouvernementale de régionalisation, le Ministère gère le dossier de la décentralisation, vers les municipalités régionales de comté (MRC), de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier. Ainsi, en 2011-2012, la gestion de plusieurs milliers de baux (6 800) a été déléguée aux MRC de la région de la Côte-Nord.

Des partenariats pour l'acquisition de connaissances géographiques

- Le Ministère a poursuivi la conduite de plusieurs partenariats d'acquisition d'information géographique. Composés, notamment, de municipalités régionales de comté, de municipalités, d'organisations privées, ainsi que de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, ces partenariats ont permis de diminuer les dépenses pour chaque partenaire et de partager la même information géographique appuyant la gouvernance. D'une valeur de plus de 2,5 millions de dollars, ces partenariats permettront d'acquérir pour plus de 42 000 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, et pour plus de 15 500 km² de données laser (LIDAR) dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de Chaudière-Appalaches, de Charlevoix et du Nord-du-Québec.

La protection et la gestion des espèces fauniques

Le caribou

- Le déclin des grands troupeaux de caribous dans les régions circumpolaires constitue une situation fort préoccupante à l'échelle mondiale. Les deux troupeaux de caribous toundriques du Nord du Québec sont touchés par ce déclin depuis plusieurs années. Ce phénomène écologique complexe requiert l'adoption d'une approche de précaution.
- Deux inventaires ont été réalisés, ce qui a permis d'évaluer à 430 000 individus le troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles. Les frais engagés pour dresser ces deux inventaires se sont élevés à 280 000 $.
- Le 21 décembre 2011, le Ministère a rendu publiques les mesures qu'il entend mettre de l'avant pour la saison 2012-2013 afin de réduire la pression de la chasse sur les troupeaux de caribous.
- En ce qui a trait au troupeau de la rivière George, la chasse sportive sera fermée dans les zones de chasse touchées du Nord-du-Québec, et ce, tant et aussi longtemps que le troupeau n'aura pas retrouvé une taille permettant de soutenir sa mise en valeur par des activités de chasse.
- Dans le cas du troupeau de la rivière aux Feuilles, les modalités appliquées en 2011-2012 seront reconduites pour la saison 2012-2013. Ces modalités touchent, principalement, le nombre limité de permis de chasse vendus et un raccourcissement des périodes de chasse.

L'orignal

- Le 15 décembre 2011, les orientations du Plan de gestion de l'orignal 2012-2019 étaient rendues publiques. Fruit d'une large consultation auprès des principaux intéressés, ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent. Il a principalement pour but de maintenir la population québécoise d'orignaux en bonne santé et à des niveaux de densités optimales permettant d'assurer la pérennité de l'espèce. Enfin, le plan de gestion de l'orignal tend à maximiser les bénéfices économiques pour le développement des régions provenant de sa mise en valeur, notamment par la chasse.
- Actuellement estimé à 120 000 bêtes, le cheptel québécois a doublé en quinze ans. D'ailleurs, cet accroissement significatif suscite un plus grand intérêt de la part des chasseurs durant cette même période. On dénombre plus de 178 000 chasseurs ayant récolté 27 964 bêtes en 2011. La chasse de l'orignal, qui suscite un intérêt élevé, génère des retombées économiques intéressantes, notamment pour l'industrie touristique.
- Le Ministère a confiance qu'avec le Plan de gestion 2012-2019, la pérennité de l'espèce est garantie et que sa mise en valeur pourra continuer de contribuer au développement économique des régions du Québec.

L'acquisition et le partage de connaissances

Une meilleure connaissance du milieu nordique

- Le Ministère a poursuivi la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels l'acquisition, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec, de plus de 745 km² de données précises du relief (LIDAR) de 8 villages cris et de certaines de leurs routes d'accès. Il a également acquis pour plus de 566 134 km² d'images satellite au nord du 49e parallèle et pour 18 402 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies numériques d'un secteur de la Côte-Nord. Il a finalisé la cartographie topographique de grande précision des 14 villages inuits, démarré la cartographie du territoire de 8 communautés cries et de la communauté naskapie et poursuivi les travaux de cartographie régionale à des fins d'aménagement du territoire. Il a finalement implanté 10 nouveaux points géodésiques de grande précision dans 10 des 14 villages inuits.

La mise en place d'Adresses Québec

- En partenariat avec le ministère des Transports du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Ministère, a amorcé, au cours de l'automne 2011, par l'entremise de Géoboutique Québec, la diffusion de la géobase Adresses Québec. Cette géobase est une assise commune gouvernementale pour la localisation et l'information relatives au réseau routier et aux adresses municipales pour tout le territoire habité du Québec. Sa diffusion permet notamment aux entreprises privées d'obtenir une géobase de qualité pour le développement économique des marchés associés à la géolocalisation et aux ministères et organismes publics d'optimiser les services aux citoyens.

L'efficience dans le fonctionnement de l'organisation

- Le projet « Cadastre 100 % numérique » s'est achevé au cours de l'exercice. La mise en œuvre de ce projet permet la production de tout plan visant la mise à jour du cadastre sous forme numérique seulement, éliminant ainsi le papier. Ce projet a également permis d'accroître l'accessibilité en ligne de l'information foncière, et il a facilité la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants.

- Dans le cadre de sa mission de conservation de son patrimoine documentaire, Foncier Québec a terminé les travaux de numérisation massive avec le projet de numérisation des archives foncières. Pour la clientèle, ce projet facilite la consultation en ligne des documents. Cette action s'inscrit dans un processus intégré de la gestion de la sécurité des actifs informationnels et de la gestion des risques.

- Le Service en ligne de réquisition d'inscription (SLRI) offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier, directement à partir du site Internet du « Registre foncier du Québec en ligne ». Un projet pilote du SLRI a eu lieu au cours de l'automne 2011 et l'implantation d'une première partie de la solution a été faite en janvier 2012. Ce projet devrait se terminer comme prévu à l'automne 2012. Cependant, l'implantation sera considérée comme finale lorsque les modifications légales et réglementaires seront adoptées et quand l'utilisation du SLRI deviendra obligatoire.

- En 2011-2012, Foncier Québec a instauré un service commun de gestion électronique des documents permettant de centraliser le dépôt des documents de mission terminés et officiels et d'offrir des outils de recherche, d'indexation et d'archivage à leur sujet, tout en laissant à chaque domaine d'activité la responsabilité de la gestion documentaire de ses documents. Cette initiative s'inscrit dans les mesures de mise en commun recherchées pour améliorer l'efficience de la gestion des technologies.

Des mesures pour tirer le plein potentiel des ressources naturelles

- Présenté le 20 mars 2012, le budget 2012-2013 accorde une place prépondérante aux ressources naturelles. Parmi les initiatives introduites se trouvent la poursuite de la révision du régime de droits miniers, la mise en place de mesures favorisant la transformation du minerai au Québec, le renforcement du soutien accordé à l'industrie forestière par une stratégie de développement durable de la forêt, la révision des régimes de redevances des hydrocarbures terrestres et marins, l'augmentation des investissements prévus dans le cadre du Plan Nord ainsi que l'augmentation des participations dans les entreprises exploitant les ressources naturelles, notamment par la création de Ressources Québec.

Les changements organisationnels

L'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la mise en œuvre du *Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds* ont occasionné des changements importants au Ministère.

L'intégration des mandats, rôles et responsabilités de l'Agence de l'efficacité énergétique

- Le Ministère a procédé à l'intégration des activités de l'Agence de l'efficacité énergétique; il assume donc, depuis le 1er juillet 2011, les responsabilités et les obligations de l'Agence. Cette intégration a amené des modifications à la structure administrative du Ministère, dont la création du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. Ainsi, la Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques confie au ministre des Ressources naturelles et de la Faune les fonctions de favoriser et de promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Elle lui confie également la responsabilité d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

La restructuration de Fonds

- Le Fonds d'information sur le territoire a été institué le 1er juillet 2011. Il regroupe les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique. Il est affecté au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du Registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. Il couvre également les activités inhérentes aux services de diffusion de l'information géographique de Géoboutique Québec.

- Le Fonds des ressources naturelles a également été institué le 1er juillet 2011. Il regroupe le volet forestier, le volet efficacité et innovation énergétiques et le volet patrimoine minier.

Sommaire des résultats 2011-2012

Plan stratégique 2008-2011

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

INDICATEUR 1.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial	D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé	65 % (élaboration du guide en cours)	80 % (élaboration du guide en cours)	**90 % (élaboration du guide en cours)**

INDICATEUR 1.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence	Annuellement, atteinte d'au moins 70 %	71,5 %	63,8 %	**Indicateur abandonné**

INDICATEUR 1.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie couverte par des levés géoscientifiques (6.9*)	Annuellement, superficie de 50 000 km²	101 088 km²	197 591 km²	**159 243 km²**

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

INDICATEUR 2.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois (6.5)	D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)	64,2 %	67,2 %	**71,2 %**

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

INDICATEUR 3.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers (6.6)	D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %	16,9 %	99,2 %	**99,7 %**

* Ce numéro fait référence à l'action du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* pour laquelle l'indicateur est identique.

Objectif 4
S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

INDICATEUR 4.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures	Annuellement, 100 %	98,3 %	99,2 %	**98,3 %**

INDICATEUR 4.2	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale	D'ici à 2011, amélioration de 20 %	2 %	3 %	**- 59,1 %**

INDICATEUR 4.3	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	D'ici à 2011, amélioration de 25 %	33,9 %	33,5 %	**22,9 %**

Objectif 5
Réaliser la réforme de la gestion des forêts

INDICATEUR 5.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier 6.1	D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

Objectif 6
Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

INDICATEUR 6.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée	D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie	Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pour les 4 filières	**Projet de bioraffinage réalisé et les 27 recommandations du rapport Beaulieu démarrées**

Objectif 7
Mettre en œuvre la stratégie minérale

INDICATEUR 7.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débuteront en 2010-2011	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 34 sont réalisées et 45 sont en cours de réalisation	**Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 39 sont réalisées et 40 sont en cours de réalisation**

Objectif 8
Contribuer à l'atteinte des cibles de la *stratégie énergétique du Québec 2006-2015*

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

3.4

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2009-2010	2010-2011	2011-2012
1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	**Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine**

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTATS

2009-2010 [3]	2010-2011 [3]	2011-2012
124 162 TEP	98 340 TEP	**118 196 TEP**

INDICATEUR 8.3

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

3.5

CIBLE

D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones

D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW

RÉSULTATS

2009-2010	2010-2011	2011-2012
Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**
Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés	**Au total, 1 057,2 MW implantés**

Orientation
Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Objectif 9
Poursuivre l'amélioration des connaissances

INDICATEUR 9.1

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

5.3

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2009-2010	2010-2011	2011-2012
Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	**2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés**

INDICATEUR 9.2

Élaboration du cadre global de gestion forestière

5.2

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2009-2010	2010-2011	2011-2012
Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR 9.3

Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle

CIBLE

Annuellement[4], réalisation d'au moins 75 %

RÉSULTATS

2009-2010	2010-2011	2011-2012
25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)	75 % (sur 4 projets planifiés : 3 projets réalisés)	**80 % (sur 5 projets planifiés: 4 projets réalisés)**

3 Les résultats ont été modifiés en raison de la révision à la hausse du nombre prévisionnel de TEP économisées en 2009-2010 et en 2010-2011, qui sont passées respectivement de 122 765 à 124 162 et de 98 169 à 98 340.

4 La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Objectif 10
S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
INDICATEUR 10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	Annuellement, 100 % de conformité	88 %	82 %	**86 %**
INDICATEUR 10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	Annuellement, rendre compte du taux de respect	Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée	**Possibilité forestière globalement respectée**
INDICATEUR 10.3 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	6,26 %	Non disponible	**Indicateur abandonné**
INDICATEUR 10.4 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	39 %	Non disponible	**Indicateur abandonné**

Objectif 11
Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
INDICATEUR 11.1 Nombre de nouveaux[5] écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement (5.10)	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	**Cible atteinte en 2010-2011**
INDICATEUR 11.2 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts (5.10)	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	**Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)**
INDICATEUR 11.3 Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement (5.11)	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels	**Projets en cours pour 66 sites potentiels**

5 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relativement au réseau des aires protégées.

Objectif 12
Assurer la conservation du patrimoine naturel

INDICATEUR 12.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées (5.7)	D'ici à 2011, 15 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations	**Au total, 28 évaluations**

INDICATEUR 12.2	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 1 et 2010-2011 : 1)	Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon	Évaluation du bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR 12.3	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental (5.1)	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites	**Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site**

INDICATEUR 12.4	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	D'ici à 2011, 100 % de conformité	70 %	80 %	**90 %**

Orientation
Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Objectif 13
Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

INDICATEUR 13.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés	D'ici à 2011, 16 PRDIRT	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés	**Cible atteinte en 2010-2011**

Objectif 14
Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR 14.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés	D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés	Aucun projet en 2009-2010	Aucun projet intégré en 2010-2011	**Aucun projet intégré en 2011-2012**

Objectif 15
Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

INDICATEUR 15.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de portraits territoriaux réalisés	D'ici à 2009, 3 portraits	1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %	3 portraits achevés	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR 15.2	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés	D'ici à 2011, 8 PATP	Élaboration de 8 PATP en cours	8 PATP réalisés à hauteur de 86 %	**8 PATP réalisés à hauteur de 97 %**

INDICATEUR 15.3	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)	D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP	Élaboration de 5 PATP en cours	Élaboration de 59 % des 5 PATP	**Élaboration de 65 % des 5 PATP**

Orientation
Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Objectif 16
Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

INDICATEUR 16.1	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver	D'ici à 2011, réalisation des 10 plans d'action sectoriels[6]	Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre	**Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre**

INDICATEUR 16.2	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel	D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion	Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion	**Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion**

6 En 2008-2009, la cible a été ajustée à la suite du changement apporté à la structure administrative du Ministère, passant ainsi de 7 à 9. Elle a été de nouveau modifiée au début de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'ajout du Secteur du Plan Nord et du territoire qui n'était pas présent au début de l'exercice précédent.

Objectif 17
Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

INDICATEUR 17.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission	D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif	Au total, transfert de 2,3 % de l'effectif (18 postes transférés)	Au total, transfert de 3,4 % de l'effectif (28 postes transférés)	**Cible atteinte en 2010-2011**

Objectif 18
Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

INDICATEUR 18.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre	D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures	14 mesures mises en œuvre	17 mesures mises en œuvre	**21 mesures mises en œuvre**

Objectif 19
Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

INDICATEUR 19.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Élaboration en cours (travaux achevés à 60 %)	Indicateur abandonné	**Indicateur abandonné**

INDICATEUR 19.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère	D'ici à 2011, amélioration de la perception	Premier sondage de perception réalisé en avril 2009	Mise en œuvre d'actions ayant pour but d'améliorer la perception	**Indicateur abandonné**

Objectif 20
Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

INDICATEUR 20.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre de la stratégie éducative	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours	Stratégie mise en œuvre	**Cible atteinte en 2010-2011**

Objectif 21
Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

INDICATEUR 21.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de satisfaction de la clientèle	D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée (Taux de satisfaction : 81 %)	Taux de satisfaction stable par rapport à 2009-2010 (Taux de satisfaction : 80,4 %)	**Légère amélioration du taux de satisfaction par rapport à 2010-2011 (Taux de satisfaction : 84,3 %)**

INDICATEUR 21.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec	D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	**100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec**

Plan d'action de développement durable 2008-2011

Priorité 1
Sensibilisation et formation du personnel

Objectif ministériel
Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

Action 1.1 **Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable	D'ici à 2011, 80 %	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	90 % des employés de l'État sensibilisés	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières	D'ici à 2011, 40 %	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013	**Mesure du résultat prévue en 2012-2013**

Priorité 2

Gestion environnementale

Objectif ministériel
Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Action 2.1 **Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues	D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues	Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)	**Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)**

Action 2.2 **Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables	D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**

Action 2.3 **Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale	D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)	Système de gestion environnementale en élaboration	**Système de gestion environnementale en élaboration**

Priorité 3

Amélioration des pratiques de gestion et réalisation de projets structurants

Objectif ministériel
Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

Action 3.1 **Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère	D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)	1 projet (Sept-Îles)	**2 projets (Dolbeau-Mistassini et Montmagny)**

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière	D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions	Au total, lancement de 8 appels de propositions	Au total, lancement de 17 appels de propositions dans 9 régions	**Au total, lancement de 21 appels de propositions dans 9 régions**

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère	D'ici à 2011, 5 projets	Au total, 4 projets	Au total, 4 projets	**Au total, 7 projets**

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques 8.1*	D'ici à 2011, 4 500 MW	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	**Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine**

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés 8.3	D'ici à 2011, 1 600 MW	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés	**Au total, 1 057,2 MW implantés**

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées	D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	Au total, 27 cibles d'exploration	Au total, 41 cibles d'exploration	**Au total, 59 cibles d'exploration**

* Ce numéro fait référence à l'indicateur du *Plan stratégique 2008-2011* pour lequel l'action est identique.

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	Travaux en cours	Travaux en cours	**Indicateur abandonné, les travaux d'accompagnement se poursuivent par l'entremise des divers secteurs**

Objectif ministériel
Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT	D'ici à 2011, 16 avis ministériels	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés, avis en élaboration	**14 avis ministériels formulés**

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC	D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées	5 ententes signées	24 ententes signées	**5 ententes signées**

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100 % des modalités aux plans	100 % des modalités intégrées dans les plans	100 % des modalités intégrées dans les plans	**100 % des modalités intégrées dans les plans**

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la révision des modalités de consultation	D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	Révision des modalités de consultation en cours	Modalités de consultation en validation	**Modalités de consultation diffusées à l'interne**

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 9 et 2010-2011 : 11)	Au total, mise en œuvre de 8 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions	**Au total, mise en œuvre de 10 actions**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	100 % des entités ciblées	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Indicateur et cible révisés pour 2013	**Indicateur et cible révisés pour 2013**

Objectif ministériel
Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental (12.3)	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites	**Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site**

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Élaboration du cadre global de gestion forestière (9.2)	D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée	**Cible atteinte en 2010-2011**

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2009-2010	RÉSULTATS 2010-2011	RÉSULTATS 2011-2012
Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet (9.1)	D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	**2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés**

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières	D'ici à 2011, mettre en œuvre 100 % des OPMV assignés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	**100 % des OPMV intégrés dans les plans**

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)	Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)	**Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)**

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	904 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 290 ha restaurés; au total, 2 268 ha protégés	837 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 93 ha restaurés; au total, 3 198 ha protégés	**120 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 8,5 ha restaurés; au total, 3326,5 ha protégés**

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées (12.1)	D'ici à 2011, 15 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations	**Au total, 28 évaluations**

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans	Réalisation de 15 plans provinciaux de protection sur la base du nouveau cadre de référence	**Réalisation de 10 plans provinciaux de protection**

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique	D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales	70 % d'avancement	75 %	**75 %**

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
11.1 Nombre de nouveaux[7] écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	**Cible atteinte en 2010-2011**
11.2 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	**Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)**

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
11.3 Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels	**Projets en cours pour 66 sites potentiels**

Objectif ministériel
Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
6.1 Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

7 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relativement au réseau des aires protégées.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts (AD*)	D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	Projet de stratégie achevé à 95 %	Stratégie élaborée à 80 %	**Stratégie en approbation**

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique	D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action	Plan d'action achevé à 90 %	Plan d'action élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement du développement de l'approche participative	D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	**Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral**
	D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	**Cible atteinte en 2009-2010**

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois (2.1)	D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)	64,2 %	67,2 %	**71,2 %**

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers (3.1)	D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %	16,9 %	99,2 %	**99,7 %**

* L'indicateur de cette action est lié à l'action déterminante (AD) intitulée « Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts » qui se trouve dans le *Plan stratégique 2008-2011*.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus	D'ici à 2011, réalisation de 22 projets	91 % (au total, 20 projets réalisés)	Cible dépassée (au total, 43 projets réalisés)	**Cible dépassée en 2010-2011 (au total, 54 projets réalisés)**

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)	74 % (17 projets achevés et 6 projets en cours)	**100 % (23 projets achevés)**

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie couverte par des levés géoscientifiques 1.3	Annuellement, superficie de 50 000 km²	101 088 km²	197 591 km²	**159 243 km²**

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 : 100 %)	100 % des rapports d'évaluation de programme	100 % des rapports d'évaluation de programme	**Travaux en cours**

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Etat d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	Offre de service et outils rendus disponibles	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1

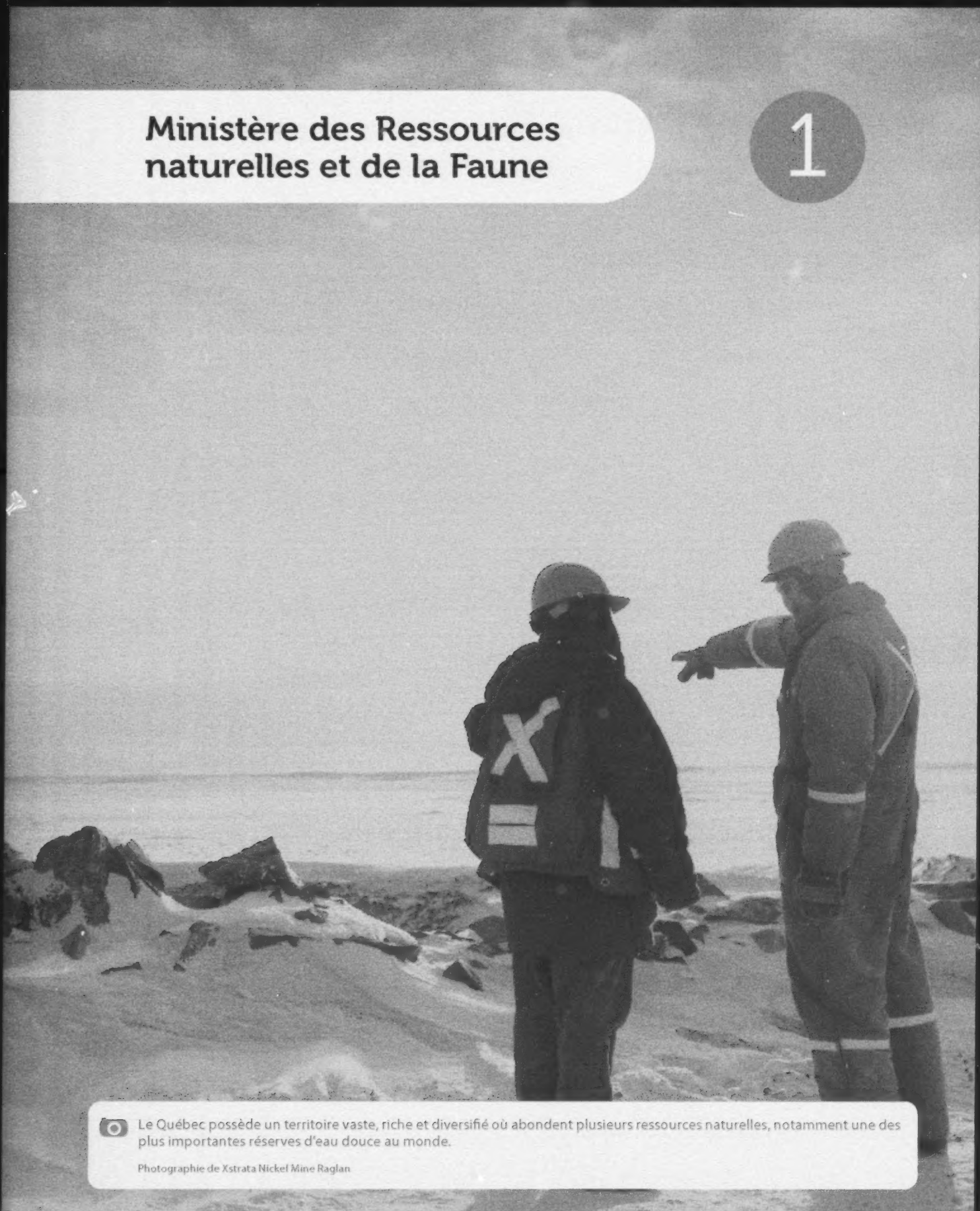

Le Québec possède un territoire vaste, riche et diversifié où abondent plusieurs ressources naturelles, notamment une des plus importantes réserves d'eau douce au monde.

Photographie de Xstrata Nickel Mine Raglan

Mission – Vision

En tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques, forestières, fauniques et minérales ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune remplit sa mission en s'appuyant sur une connaissance de pointe qui lui permet d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire, et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, et ce, au bénéfice des citoyens.

Ainsi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aspire à être reconnu pour son leadership et sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial. Il cherche surtout à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Domaines de responsabilité

Dans le but d'accomplir les mandats confiés par le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, met à jour et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- favorise et promeut l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- assure la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles;
- assure la coordination de la mise en œuvre du Plan Nord.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines de responsabilité;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide;
- l'élaboration d'une démarche de concertation particulière pour le développement du Nord québécois.

Clientèles et partenaires

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble de la population québécoise. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De plus, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

À lui seul, le secteur qu'est Faune Québec, par la vente de ses permis, effectue, chaque année, des transactions avec près d'un million de citoyens. Le Ministère travaille aussi avec la clientèle d'affaires. Ainsi, Foncier Québec compte, parmi ses clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. La clientèle du domaine forestier est composée des utilisateurs des ressources du milieu forestier, tels les organismes liés à la gestion de la forêt privée, les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ainsi que les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Les associations minières, les prospecteurs, les consultants, les compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale ainsi que la clientèle industrielle, parmi laquelle les sociétés d'exploitation et d'exploration minières du Québec et de l'étranger, ont aussi recours aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Enfin, le domaine d'activité lié au territoire compte une clientèle de près de 45 000 titulaires de droits fonciers, composée avant tout de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs qui désirent réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Les partenaires du Ministère sont nombreux et, selon certaines circonstances, ils sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire jouent un rôle important dans la concrétisation de l'approche intégrée et régionalisée privilégiée par le Ministère et pour le développement régional puisqu'elles sont chargées, avec les conférences régionales des élus, de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Le Secteur de l'énergie est, quant à lui, en relation avec bon nombre de partenaires industriels exerçant leurs activités au Québec. D'une part, le Ministère collabore avec les promoteurs et exploitants de projets énergétiques dans différents domaines, tels que l'éolien, la cogénération et l'hydroélectricité ou, encore, les bioénergies, le gaz naturel et le pétrole. D'autre part, il interagit avec les grandes entreprises industrielles grandes consommatrices d'électricité pour combler leurs besoins en matière d'énergie. Enfin, il intervient auprès de milliers de ménages, d'institutions et d'entreprises à qui il verse une aide financière aux fins de réalisation de travaux en efficacité et innovation énergétiques.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec des partenaires locaux et régionaux dans le cadre du Plan Nord. Deux tables de partenaires regroupant de nombreux acteurs directement interpellés par le projet ont été créées lors de l'élaboration du Plan Nord et elles continueront d'être mises à contribution tout au long de sa mise en œuvre. La Table des partenaires est composée de représentants des milieux autochtone, municipal et régional, ainsi que de différents secteurs d'activité, parmi lesquels la protection de l'environnement, le développement durable, la recherche, l'énergie, l'exploration et l'exploitation minière, l'industrie forestière, l'industrie bioalimentaire, l'éducation, la main-d'œuvre, le logement, la santé, la culture, le transport, le tourisme et le milieu faunique. Elle a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les choix stratégiques qui doivent être faits dans le cadre de ce grand projet. La Table des partenaires autochtones, quant à elle, a pour mandat de traiter des enjeux propres aux nations concernées par le Plan Nord.

En outre, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes qui représentent différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, des regroupements de villégiateurs, diverses associations fauniques et récréatives, des groupes environnementaux, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics ou privés qui exercent leurs activités dans le domaine du développement socioéconomique et de la protection de l'environnement. Il collabore régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Enfin, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégataires, parmi lesquels des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, des agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage, des gestionnaires de territoires fauniques, des municipalités régionales de comté qui ont obtenu des responsabilités en matière de gestion des terres du domaine de l'État et des ressources naturelles de même que des dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques).

Structure administrative

Au 31 mars 2012, la structure administrative du Ministère est composée de huit secteurs, soit Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines, Opérations régionales et Plan Nord et Territoire, et elle compte également la Direction générale de l'administration et de la connaissance géographique. Cette structure, dont le fonctionnement est davantage intégré, favorise la cohérence de réflexion, de décision et d'action. Elle permet aussi au Ministère d'assurer une présence plus dynamique dans les régions du Québec par l'intermédiaire du réseau des directions générales qui font partie du Secteur des opérations régionales.

L'organigramme en vigueur au 31 mars 2012 est présenté à l'annexe III.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Effectif total utilisé

Au 31 mars 2012, le Ministère a utilisé un effectif de 4 089 équivalents temps complet (ETC) réparti dans les domaines d'activité suivants :

TABLEAU 1
Répartition de l'effectif utilisé[1] au 31 mars 2012

	EFFECTIF UTILISÉ		
DOMAINE D'ACTIVITÉ	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Énergie	63	61	113
Faune	625	614	608
Foncier	392	381	383
Forestier en chef	68	64	63
Forêts	453	437	449
Mines	176	181	187
Opérations régionales	1 727	1 710	1 748
Plan Nord et Territoire	n. d.[2]	46	43
Administration	566	511	495
TOTAL	**4 070**	**4 005**	**4 089**

1 Consommation s'échelonnant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, soit les heures travaillées par le personnel régulier et occasionnel et payées, excluant les primes et les heures supplémentaires.

2 Le Secteur du Plan Nord et du territoire a été mis en place le 2 novembre 2009.

Effectif en poste

Les tableaux suivants présentent la répartition des 4 156 personnes (réguliers et occasionnels, y compris les étudiants et les stagiaires) en place au 31 mars 2012, et ce, selon le domaine d'activité, le groupe d'âge et la région administrative.

TABLEAU 2

Répartition de l'effectif en poste[1] au 31 mars 2012

	EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2012	
DOMAINE D'ACTIVITÉ	2010-2011	2011-2012
Énergie	66	136
Faune	633	631
Foncier	452	444
Forestier en chef	66	66
Forêts	466	477
Mines	198	190
Opérations régionales	1 592	1 587
Plan Nord et Territoire	45	46
Administration	563	579
TOTAL	**4 081**	**4 156**

1 Portrait au 31 mars 2012 du nombre de personnes en poste, excluant le personnel de cabinet.

TABLEAU 3

Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge

	PERSONNES EN PLACE AU 31 MARS 2012		
GROUPE D'ÂGE	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Moins de 35 ans	706	831	871
De 35 ans à 54 ans	2 570	2 508	2 473
Plus de 54 ans	736	742	812
TOTAL	**4 012**	**4 081**	**4 156**

TABLEAU 4
Répartition des personnes en place, selon la région administrative

	PERSONNES EN PLACE AU 31 MARS 2012	
RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE	POURCENTAGE
Bas Saint-Laurent (01)	243	5,8 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	236	5,7 %
Capitale-Nationale (03)	2 086	50,2 %
Mauricie (04)	184	4,5 %
Estrie (05)	74	1,8 %
Montréal (06)	101	2,4 %
Outaouais (07)	167	4,0 %
Abitibi Témiscamingue (08)	278	6,7 %
Côte-Nord (09)	162	3,9 %
Nord-du-Québec (10)	128	3,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	134	3,2 %
Chaudière–Appalaches (12)	63	1,5 %
Laval (13)	0	0,0 %
Lanaudière (14)	99	2,4 %
Laurentides (15)	134	3,2 %
Montérégie (16)	55	1,3 %
Centre-du-Québec (17)	12	0,3 %
TOTAL	**4 156**	**100,0 %**

Les tableaux suivants présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les trois dernières années ainsi que le nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi.

TABLEAU 5
Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel

	DÉPENSES TOTALES DE FORMATION (EN $)		
CHAMPS D'ACTIVITÉ	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Gestion du changement – Adaptation	390 128	326 382	448 621
Gestion des ressources humaines	706 772	517 907	478 240
Applications technologiques	637 013	328 664	556 298
Service à la clientèle	424 916	208 986	184 690
Connaissances techniques spécialisées	3 339 097	2 573 913	2 539 497
Santé et sécurité	443 681	426 120	327 717
TOTAL	**5 941 607**	**4 381 972**	**4 535 063**

TABLEAU 6

Évolution des dépenses de formation[1]

	ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION		
CHAMPS D'ACTIVITÉ	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Jours de formation par personne	2,71	2,18	2,13
Montants alloués par personne (en $)	889	734	721
Proportion de la masse salariale (en %)	2,66	1,95	1,97

1 Le dénominateur est le nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère au cours de l'année financière. Il se calcule en termes de personnes et non d'ETC. Le total des employés représente tous les employés du Ministère, y compris les cadres et les administrateurs d'État, à l'exception, toutefois, des stagiaires et des étudiants.

TABLEAU 7

Jours de formation selon les catégories d'emploi

	JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cadres	1 142	733	850
Professionnels	3 810	2 982	3 587
Conseillers en gestion des ressources humaines	11	25	27
Ingénieurs	31	18	20
Fonctionnaires	5 157	3 102	3 573
Ouvriers	534	321	333
Agents de protection de la faune[1]	7 423	5 810	5 049
TOTAL	**18 108**	**12 991**	**13 439**

1 Pour la catégorie des agents de protection de la faune, les jours de formation incluent ceux où les agents inscrits dans les cohortes annuelles étaient en formation.

Nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2011-2012 : 188

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, autant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir sa mission. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts et des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi sur l'impôt minier.

Les résultats présentés constituent des données provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2011-2012 pour le portefeuille ministériel totalisent 794,1 millions de dollars; ils proviennent, principalement, de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

TABLEAU 8
Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2011-2012[1] (EN M$)	2010-2011[2] (EN M$)
Énergie	108,6	2,1
Faune	32,7	32,1
Forêts	130,9	171,8
Information sur le territoire	140,0	137,2
Mines[1]	338,2	336,3
Plan Nord et Territoire	18,6	16,3
Administration	5,1	4,2
TOTAL	**794,1**	**700,0**
VARIATION	**94,1**	

1 En 2011-2012, le Ministère a renoncé à des intérêts de 1,5 million de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi sur l'impôt minier.
2 Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

La variation des revenus du Ministère s'explique principalement :

- par la diminution de 36,1 millions de dollars des montants versés par le gouvernement fédéral au domaine forestier ainsi que par une diminution des redevances forestières;
- par l'augmentation de droits miniers liée à l'application de la nouvelle réglementation de l'impôt minier;
- par l'intégration de l'Agence de l'efficacité énergétique à compter du 1er juillet 2011.

TABLEAU 9
Répartition des revenus, selon les entités

ENTITÉ	MILLIONS DE DOLLARS	POURCENTAGE
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	534,5	67,3 %
Fonds des ressources naturelles	119,6	15,1 %
Fonds d'information sur le territoire	140,0	17,6 %
TOTAL	**794,1**	**100,0 %**

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2011-2012 totalisent 965,7 millions de dollars.

DOMAINE D'ACTIVITÉ	DÉPENSES RÉELLES (EN M$) 2011-2012	DÉPENSES RÉELLES (EN M$) 2010-2011[1]	ÉCART (EN M$)
Énergie	110,2	24,1	86,1
Faune	69,7	70,9	-1,2
Forestier en chef	6,1	6,0	0,1
Forêts	456,4	543,4	-87,0
Information sur le territoire	102,6	95,9	6,7
Mines	33,9	41,6	-7,7
Opérations régionales	113,6	111,7	1,9
Plan Nord et Territoire	14,5	15,9	-1,4
Administration	58,7	49,4	9,3
TOTAL	**965,7**	**958,9**	**6,8**

1 Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

La hausse nette de 6,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable :

- à l'intégration de l'Agence de l'efficacité énergétique;
- aux montants consentis à certains projets, à l'entretien et à l'amortissement dans le domaine de l'information sur le territoire, et à une réévaluation des actifs immobilisés du Ministère;
- à une diminution importante des coûts de suppression des feux de forêts et des crédits de droits remboursables pour perte de l'impôt minier.

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents secteurs économiques.

TABLEAU 11
Répartition des sources de financement des dépenses

SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES	EN MILLIONS DE DOLLARS
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (excluant les contributions au Fonds des ressources naturelles de 289,4 M$)	341,7
	341,7
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	114,5
Pertes des entreprises minières	5,5
	120,0
Fonds spéciaux	
Fonds des Ressources naturelles (y compris les contributions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de 289,4 M$)	401,4
Fonds d'information sur le territoire	102,6
	504,0
TOTAL	**965,7**

Investissements

Les investissements de l'exercice 2011-2012 totalisent 64,8 millions de dollars comparativement à 79,5 millions de dollars en 2010-2011. L'écart de 14,7 millions s'explique principalement par des diminutions liées à la fin du programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource, ainsi qu'aux coûts de développement informatique, de réseaux complexes (plan cadastral) et d'acquisition de terrains.

TABLEAU 12
Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

	INVESTISSEMENT (EN M$)				
CATÉGORIE D'IMMOBILISATION	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Fonds des Ressources naturelles	Fonds d'information sur le territoire	TOTAL 2011-2012	TOTAL 2010-2011
Terrain	0,5	0,0	0,0	**0,5**	3
Bâtiment	0,0	1,2	0,0	**1,2**	0,6
Aménagement	5,1	0,1	0,0	**5,2**	9,3
Matériel et équipement	6,2	2,3	1,6	**10,1**	10,8
Développement informatique	2,4	7,7	8,0	**18,1**	22,9
Réseau complexe	0,0	0,0	29,7	**29,7**	32,9
TOTAL	**14,2**	**11,3**	**39,3**	**64,8**	**79,5**

Coût de revient

Un état de la situation relatif à l'avancement des travaux pour l'établissement du coût de revient des principaux services et processus du Ministère est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics (p. 111).

Bonis au rendement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques[8] et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012. Ainsi, aucun boni n'a été accordé en 2011-2012 pour le rendement lors de l'exercice 2010-2011.

Mesures de réductions de dépenses

Les fonds spéciaux sous la responsabilité du Ministère appliquent le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et ils respectent les cibles de réduction prévues. Les mesures du plan sont décrites ci dessous :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la deuxième année d'application sont les suivants :

TABLEAU 13

Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds d'information sur le territoire

DOMAINE D'ACTIVITÉ	CIBLE DE RÉDUCTION (EN K$)	RÉDUCTION RÉALISÉE (EN K$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative[1]	826,5	298,3
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement[2]	161,2	278,7
Rémunération	0	s.o.

1 La cible de réduction pour ces dépenses est la cible à terme, soit au 31 mars 2014. La réduction réalisée est celle de l'année financière 2011-2012.
2 La cible de réduction pour ces dépenses est la cible pour l'année 2011-2012 et la réduction réalisée est celle de l'année financière correspondante.
s.o. sans objet

TABLEAU 14

Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds des ressources naturelles

DOMAINE D'ACTIVITÉ	CIBLE DE RÉDUCTION (EN K$)	RÉDUCTION RÉALISÉE (EN K$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative[1]	1 151,4	806,0
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement[2]	1 052,3	1 991,1
Rémunération[1]	1 426,6	2 724,4

1 La cible de réduction pour ces dépenses est la cible à terme, soit au 31 mars 2014. La réduction réalisée est celle de l'année financière 2011-2012.
2 La cible de réduction pour ces dépenses est la cible pour l'année 2011-2012 et la réduction réalisée est celle de l'année financière correspondante.

8 La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec

Ressources informationnelles

Sur le plan de l'infrastructure technologique, le Ministère a consacré des efforts à la mise à niveau des logiciels soutenant la prestation électronique de services. De plus, des travaux préparatoires à l'évolution de l'environnement micro-informatique ont été effectués. Également, la diffusion de l'information géomatique a été renforcée par la mise en place de services sécurisés basés sur les normes internationales établies par l'OGC (Open Geospatial Consortium). Enfin, la migration vers le nouveau réseau de télécommunication informatique gouvernemental RITM a été achevée.

Au cours de l'année, le Ministère a consacré des investissements importants à la poursuite de la conception de systèmes qui ont un lien avec sa mission. En ce qui concerne la mise en œuvre, la livraison et le déploiement des principaux systèmes pour chacun des domaines d'activité touchés, l'état de la situation est le suivant :

Forestier en chef

L'ensemble des livraisons du système Horizon-CPF (refonte du calcul de la possibilité forestière) avait été achevé en 2010-2011. À la suite des essais d'acceptation, une livraison finale a été déployée en septembre 2011 pour intégrer les dernières modifications demandées par les pilotes. Ce système permet d'améliorer le processus de production des calculs des possibilités forestières en augmentant son efficacité par une standardisation des étapes à accomplir et par une automatisation des tâches longues et répétitives (mise à jour, compilation, transfert, etc.). Il permet de plus d'obtenir une solution optimale géolocalisée.

Forêts

Le développement du système Routard s'est achevé avec la mise en production, au printemps 2012, de sa troisième et dernière livraison. Rappelons que Routard soutient les processus d'acquisition et d'exploitation des données sur le réseau d'accès au territoire forestier. Il permet, entre autres, d'améliorer et d'uniformiser la validation des données, d'en assurer le stockage de façon sécurisée et d'en faciliter la diffusion auprès des partenaires et clients.

La mise en production du système d'officialisation des données écoforestières (ODE) est venue compléter la chaîne de production de l'information sur les peuplements écoforestiers. La nouvelle approche d'inventaire par peuplement forestier (NAIPF) et la désuétude du Système d'information écoforestière (SIEF) furent les éléments déclencheurs du renouvellement des outils qui supportent cette chaîne de production. En plus de gérer l'intégrité et la sécurité de l'information, ODE supporte les phases d'acquisition, d'intervention et de transmission de cette information.

La phase 1 du projet Plant génétique (PGEN) s'est achevée au cours de l'année 2011-2012, en plus du démarrage de la phase 2. Le projet PGEN consiste en la refonte des programmes de saisie de terrain pour le créneau d'amélioration génétique. Il permet d'effectuer la mise en place des dispositifs de recherche et d'effectuer la collecte des données de ces dispositifs.

Les travaux effectués dans le cadre du projet Système d'information forestière par tesselle (SIFORT) ont permis de mettre en place les modules pour la production des cartes de combustibles forestiers permettant à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de planifier et d'effectuer les interventions en milieu forestier lors des périodes estivales critiques pour les feux de forêt.

La mise en œuvre du nouveau régime forestier s'est poursuivie sur plusieurs volets :

- élaboration de l'architecture d'affaires pour l'ensemble des processus du nouveau régime forestier. Les travaux ont débuté en 2010-2011 et se poursuivront en 2012-2013;
- soutien au processus de planification de l'aménagement des ressources forestières :
  - acquisition de l'outil SYGIF-GT et début de son adaptation;
  - mise en place des outils FPInterface et Plani Route;
  - mise en place de l'environnement de travail harmonisé (ETH) et du Référentiel;
  - développement de l'outil supportant la rédaction des prescriptions sylvicoles (OutilDICA).
- acquisition et début de l'implantation de l'outil IsoVision pour soutenir le respect des exigences de gestion inhérentes aux normes environnementales (SGE) et à la certification de l'aménagement durable des forêts (ADF).
- mise en ligne en novembre 2011 du site transactionnel du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) supportant les enchères publiques de bois. Une première version strictement informationnelle du site avait été déployée en janvier 2011. Une nouvelle livraison du site ajoutant de nouvelles fonctionnalités est prévue pour 2012-2013.

Faune

Les travaux liés au système Gestion des renseignements et des infractions fauniques (GRIF) ont été achevés et le système a été déployé au printemps 2011. Le personnel de la Direction général de la protection de la Faune a graduellement été formé sur l'utilisation de ce nouveau système pendant les mois qui ont suivi sa mise en service.

Les travaux de mise à jour technologique (migration vers PowerBuilder 11) liés au système Vente de permis de chasse et de pêche (VPPC) ont été achevés avec succès. La mise en production a eu lieu en février 2012.

Mines

De nouvelles dispositions sont prévues dans le projet de loi n° 14 « Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable ». Elles ont pour but de stimuler les travaux d'exploration sur les claims, de garantir la restauration des sites miniers et de concilier les usages du territoire. Une analyse d'impacts réalisée au cours de l'automne 2011 a permis de reconnaître les nouvelles unités de traitement qui devront être réalisées dans les systèmes Octroi des droits miniers (ODM) et Diffusion des titres miniers sur Internet (GESTIM+), de même que les modifications qui devront être apportées aux unités existantes. Les travaux ont été entamés à la mi-mars 2012.

Énergie

Avec son Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, le gouvernement du Québec vise à ce que, dans un avenir prochain, le véhicule électrique occupe une place importante dans le système de transport terrestre québécois. Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a été mandaté pour mettre en place tout le processus entourant la gestion de ce plan d'action. Dans ce contexte, le Ministère réalise le projet de mise en place du Système de gestion des véhicules électriques. Ce projet permettra au BEIE d'assurer l'atteinte des objectifs gouvernementaux liés au rabais à l'achat ou à la location qui remplacera le crédit d'impôt à compter du 1er janvier 2012. L'application a été mise en ligne dans les délais prescrits, c'est-à-dire à la mi-janvier 2012.

Territoire

Les travaux liés à la refonte de l'application Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT) et les travaux d'amélioration de l'application Interrogation des données géographiques en ligne (IDGL2) se sont poursuivis. Des efforts importants ont été investis pour optimiser IDGL2 du point de vue de la performance, ainsi que pour répondre aux besoins énoncés par le Secteur des opérations régionales pour SIGT. Ces projets ont comme objectif d'optimiser les fonctionnalités de la solution de gestion, de diffusion et d'interrogation de l'information géographique, afin de soutenir la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Comme SIGT est accessible par Internet, ces améliorations contribuent à appuyer les orientations gouvernementales en matière de gouvernement en ligne en favorisant le partage de données géographiques de mission au bénéfice des partenaires du Ministère, dont les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Le projet de développement Environnement de production en ligne de la Référence géographique du Québec (EPEL) a pris fin en mars 2012. Depuis, le système EPEL est opérationnel en production. Ce projet s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière de partenariat et de gouvernement en ligne. Il a pour but d'augmenter la performance dans la production du Ministère en améliorant la gestion de l'information géographique de base en ce qui concerne la souplesse, le contenu, la mise à jour et l'accessibilité. Ainsi, cette source de données géographiques améliorée et unique pourra être disponible pour des partenaires comme le ministère de la Sécurité publique, pour son programme 911 et, éventuellement, pour d'autres partenaires de l'administration publique, employés de l'État, entreprises privées et citoyens.

Foncier

Le Service en ligne de réquisition d'inscription offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier, directement à partir du site Internet du « Registre foncier du Québec en ligne ». Les travaux suivent leur cours en respectant les échéances. Un projet pilote a eu lieu à l'automne 2011 et l'implantation d'une première partie de la solution a été faite en janvier 2012. Le projet SLRI devrait se terminer comme prévu à l'automne 2012. Cependant, l'implantation sera finale lorsque les modifications légales et réglementaires seront adoptées et lorsque l'utilisation du SLRI deviendra obligatoire.

Le projet « Cadastre 100 % numérique » s'est achevé au cours de l'exercice. La mise en œuvre de ce projet permet la production de tout plan visant la mise à jour du cadastre sous forme numérique seulement, éliminant ainsi le papier. Ce projet a également permis d'accroître l'accessibilité en ligne de l'information foncière, de même qu'il a facilité la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants.

Dans le cadre de sa mission de conservation de son patrimoine documentaire, Foncier Québec a poursuivi et terminé ses travaux de numérisation massive avec le projet de Numérisation des archives foncières. Pour la clie èle, ce projet facilite la consultation en ligne des documents. Cette action s'inscrit dans un processus intégré de la estion de la sécurité de l'actif informationnel et de la gestion des risques.

TABLEAU 15
Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012

	DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS (EN K$)		
	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE	ÉCARTS
Projet de développement	30 551,4	17 813,2	-12 738,2
Autre activité	55 249,9	64 649,9	9 400,0
TOTAL	**85 801,3**	**82 463,1**	**-3 338,2**

Plusieurs initiatives liées au nouveau régime forestier progressent simultanément. Cependant, le rythme d'avancement des projets a été moins rapide que ce qui avait été prévu.

Le solde des écarts s'explique par la non réalisation des projets suivants :

- GDM – Gestion des droits miniers : en attente d'autorisation du Conseil du trésor;
- Energes – Intégration des systèmes informatiques de l'Agence de l'efficacité énergétique : l'étape de l'architecture s'est terminée plus tard que prévu, ce qui a provoqué ainsi des délais dans la planification initiale. Les travaux se poursuivront en 2012-2013;
- GDD – Gestion des droits délégués : étant donné les efforts importants à consacrer à d'autres projets en cours pour les domaines des mines, du territoire et des opérations régionales, le Ministère a dû se résigner à suspendre les travaux portant sur ce projet.

TABLEAU 16
Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	41
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	20
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	41
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	20

Résultats relatifs aux engagements

2

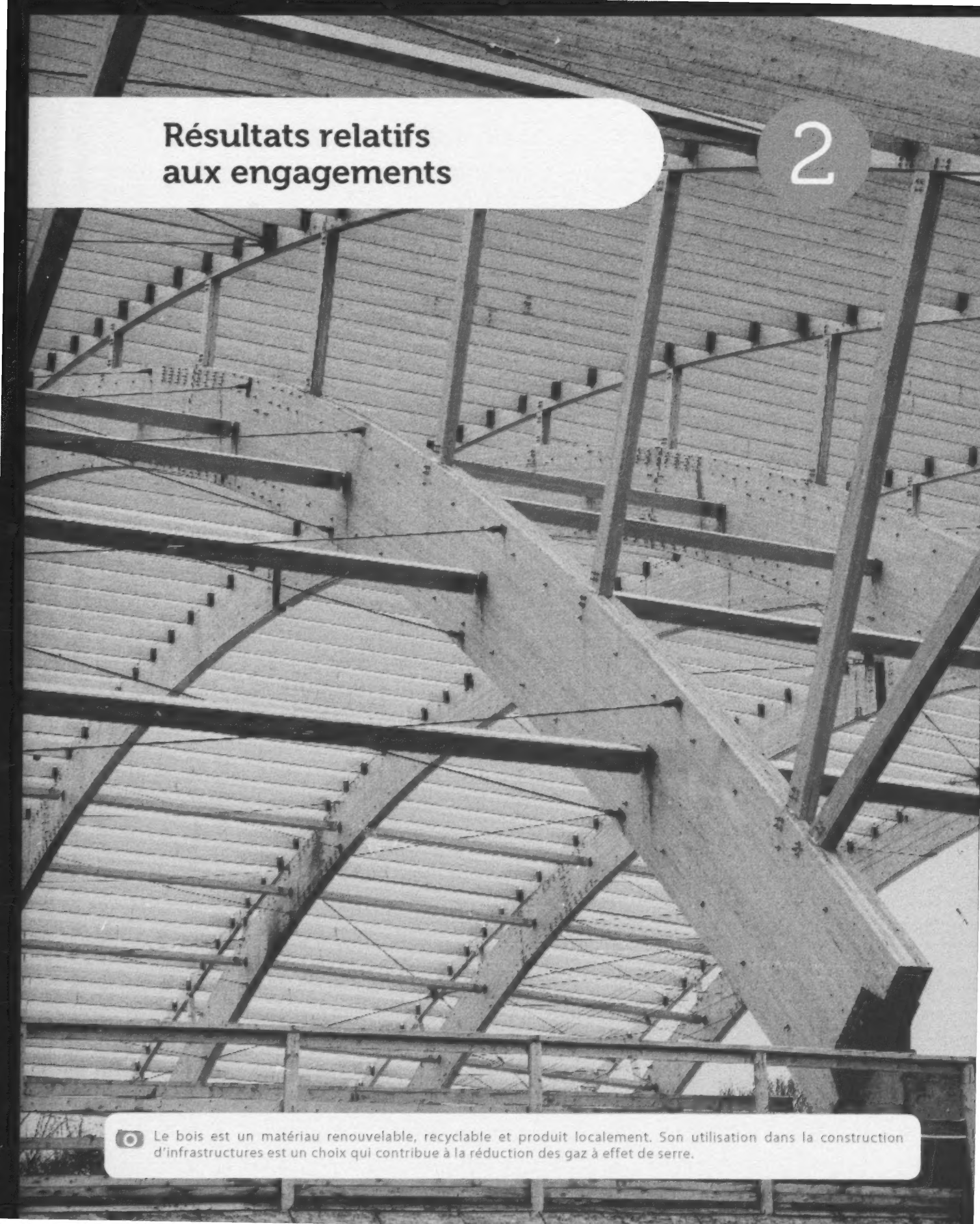

Le bois est un matériau renouvelable, recyclable et produit localement. Son utilisation dans la construction d'infrastructures est un choix qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre.

Plan stratégique 2008-2011 et *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*

Valorisant une approche de gestion intégrée et régionalisée qui promeut le développement harmonieux des régions, le *Plan stratégique 2008-2011* du Ministère est le cadre général dans lequel s'inscrit la majorité des actions dont le présent rapport rend compte. En raison des enjeux auxquels il doit faire face, le Ministère a retenu quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières orientations ont un lien direct avec la mission du Ministère, alors que la quatrième a, de façon plus particulière, un rapport avec l'organisation et les personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires. Ces choix stratégiques se concrétisent en 21 objectifs et 42 indicateurs qui permettent de mesurer les résultats obtenus. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est présentée au fil du texte.

En outre, le Ministère doit composer avec un environnement en constante évolution. Afin de tenir compte de cette réalité, le Ministère inscrit, dans son *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, des actions qui viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà prévues dans le plan stratégique, ce qui lui permet d'ajuster son action au fur et à mesure de l'évolution de son environnement. Pour chacune des orientations, les résultats relatifs à ces actions additionnelles sont présentés à la suite des résultats ayant trait au plan stratégique.

Finalement, pour ce cycle de planification, sept actions sont considérées comme déterminantes au regard de la concrétisation de la mission du Ministère. Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre de ces actions, leur état d'avancement est présenté séparément à la suite des résultats du plan stratégique.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, à l'extraction, à la récolte et au prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère pourra aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, à celle de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions, et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par l'intermédiaire de la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

En établissant cet objectif, le Ministère s'engage à poursuivre l'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et territorial dans la perspective d'une amélioration continue de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Par l'utilisation de connaissances de pointe selon une approche multidisciplinaire et par une plus grande accessibilité à de nouvelles données, le Ministère fait, de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, un levier important pour le développement économique. Dans cette perspective, l'élaboration du *Guide sylvicole provincial*, l'actualisation de l'information géographique de référence et l'envergure de la superficie couverte par des levés géoscientifiques permettront d'apprécier les efforts déployés par le Ministère pour respecter son engagement.

INDICATEUR 1.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial	D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé	65 % (élaboration du guide en cours)	80 % (élaboration du guide en cours)	**90 % (élaboration du guide en cours)**

Le Ministère souhaite passer d'une gestion forestière normative, qui balise la planification et le déroulement des activités d'aménagement, à une approche de gestion par objectifs et résultats visant une responsabilisation accrue des professionnels forestiers. Le *Guide sylvicole provincial* constitue un jalon important de cette nouvelle approche, tout comme les guides par groupe de végétations potentielles et les guides de stations.

L'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a généré de nouvelles responsabilités pour le Ministère, notamment la planification forestière. Les différents produits des guides sylvicoles, qui servent à l'élaboration des stratégies d'aménagement et des prescriptions sylvicoles, ont dû être adaptés pour satisfaire à ce nouveau besoin ministériel.

Au terme de l'année 2011-2012, le taux d'avancement de l'élaboration du *Guide sylvicole provincial* se situe globalement à 90 %. L'avancement du tome 1, *Les fondements biologiques*, est estimé à 95 % et celui du tome 2, *Les concepts et l'application de la sylviculture*, à 90 %. Le taux d'avancement des guides de stations et des guides par groupe de végétations potentielles atteint, respectivement, 85 % et 80 %.

L'élaboration du *Guide sylvicole provincial* a représenté un travail de plus grande envergure que ce qui avait été prévu car, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs au cours des consultations, de nouveaux produits ont été ajoutés. De plus, un réalignement des priorités a fait en sorte que le projet, qui devait initialement prendre fin en 2011, devrait se terminer en 2013.

INDICATEUR 1.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence	Annuellement, atteinte d'au moins 70 %	71,5 %	63,8 %	**Indicateur abandonné**

Cet indicateur ne peut pas être quantifié en 2011-2012 étant donné que le système permettant de faire le calcul n'est plus en fonction. Ce système nécessitait une quantité significative de données et les opérations à faire pour calculer l'indicateur étaient particulièrement complexes. Par conséquent, dans un souci d'efficience, le Ministère a décidé de cesser de l'utiliser.

INDICATEUR 1.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie couverte par des levés géoscientifiques	Annuellement, superficie de 50 000 km²	101 088 km²	197 591 km²	**159 243 km²**

6.9 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.9 **Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Le choix de cet indicateur et de la cible qui lui est associée a pour but de privilégier la planification et la réalisation d'inventaires régionaux propres à favoriser l'ouverture de nouveaux territoires d'exploration, notamment dans le Québec nordique.

La superficie de 159 243 km² couverte par les travaux exécutés au cours de l'année 2011-2012 englobe les inventaires géologiques (25 121 km²), géophysiques (94 901 km²) et géochimiques (39 221 km²).

Ce résultat s'explique par l'importance que le gouvernement accorde à la connaissance géoscientifique du territoire québécois depuis la mise en marche de la Stratégie minérale. Aussi il est important d'effectuer des levés de reconnaissance dans les zones où l'état de la compréhension géoscientifique est déficiente. Les investissements en travaux d'inventaires géoscientifiques s'élevaient à 10,7 millions de dollars en 2011-2012, comparativement à 10,6 millions de dollars en 2010-2011, à 7,3 millions de dollars en 2009-2010 et à 8,8 millions de dollars en 2008-2009.

Objectif 2
Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Le Ministère participe également au développement économique du Québec par la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé. À cet égard, la rénovation cadastrale permet au Ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, c'est à dire une représentation fidèle, complète et accessible des propriétés foncières, ce qui contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

INDICATEUR 2.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 :	64,2 %	67,2 %	**71,2 %**

6.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.5 **Compléter la rénovation cadastrale** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, par une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et par des données informatisées continuellement à jour.

On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover. En 2011-2012, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 150 707 lots, ce qui porte à 71,2 le pourcentage cumulatif de lots rénovés, soit un peu plus de 2,7 millions de lots.

Objectif 3
Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Afin de promouvoir, de manière optimale, la connaissance et la mise en valeur du territoire et de ses ressources, il est primordial de disposer d'une information foncière relative aux terres du domaine de l'État, qui doit être officielle, complète et à jour. Non seulement la disponibilité intégrée d'une telle information permet une gestion gouvernementale plus cohérente et efficiente de l'utilisation du territoire public et de ses ressources, mais également elle facilite l'accès à la connaissance du territoire et de ses possibilités. En favorisant ainsi la connaissance actualisée de l'information foncière du domaine de l'État, le Ministère contribue à une meilleure protection des droits de l'État et des citoyens, en plus de fournir un levier supplémentaire pour le plein développement économique du Québec.

INDICATEUR 3.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %	16,9 %	99,2 %	**99,7 %**

6.6 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.6 **Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., chapitre M 25.2), le ministre, en sa qualité d'arpenteur général du Québec, constitue et tient à jour le Registre du domaine de l'État (RDE). C'est dans ce registre que sont inscrits tous les actes visés par la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., chapitre T 8.1). Dans la mesure où ils sont disponibles, ce registre contient aussi des renseignements sur le caractère privé ou public des terres, sur le nom du ministère ou de l'organisme public qui en détient l'autorité ainsi que sur la localisation géographique et la représentation géométrique du morcellement du territoire. Ce registre public permet à l'État de contribuer à assurer l'intégrité du territoire public et la cohérence des actions à l'égard du domaine de l'État.

Un ministre ou un organisme public désigné par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune doit, sans délai, inscrire dans le registre tout acte, ainsi que la localisation géographique et la représentation géométrique de la terre visée par cet acte conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec. En 2007, lors de l'établissement de la cible, on prévoyait que près de 325 000 droits et contraintes devaient être enregistrés dans le RDE. Or, au 31 mars 2011, cette cible a été révisée puisqu'on en dénombrait 297 431. Au 31 mars 2012, 99,7 %[9] de ces droits et contraintes étaient enregistrés dans le Registre.

9 Ce résultat ne comprend pas les zones agricoles situées sur les terres du domaine de l'État.

Objectif 4
S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

Une autre des responsabilités qui incombent au Ministère est la bonne gestion de l'information foncière permettant, notamment, de contribuer à la sécurité des droits de propriété. Le principe de propriété constitue le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable car, en l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est grandement affecté. Le respect de l'intégrité du lien qui existe entre la propriété et le propriétaire est l'assise de la majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire. La disponibilité de registres identifiant les propriétés foncières et dans lesquels sont enregistrés les droits de propriété afférents permet donc de préserver le respect de l'intégrité des droits et, par le fait même, de s'assurer que les transactions immobilières se font sur la base d'une information foncière officielle, fiable et à jour.

INDICATEUR 4.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures	Annuellement, 100 %	98,3 %	99,2 %	**98,3 %**

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Comme le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2011-2012, 660 531 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 98,3 % des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable en raison de différents facteurs qui s'avèrent difficiles à contrôler. La forte demande, qui dépasse la capacité de travail possible, à certaines périodes de l'année, et des problèmes de ralentissement du système informatique survenus occasionnellement ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

INDICATEUR 4.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale	D'ici à 2011, amélioration de 20 %	2 %	3 %	**-59,1 %**

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale faite par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire. Le Ministère valide sa conformité aux instructions et l'officialise aux fins de la publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et la date d'officialisation du plan cadastral. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 25 jours ouvrables.

Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées dans la période s'échelonnant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 a été de 39,6 jours ouvrables. L'écart avec la cible est attribuable aux travaux effectués dans le cadre de l'implantation du projet « Cadastre 100 % numérique ». En 2008-2009, avant la mise en place du projet, la cible était atteinte avec un délai moyen de 19,2 jours. Le projet « Cadastre 100 % numérique » a interpellé le personnel, de façon importante, et il a généré un nombre anormalement élevé de dossiers avant son instauration officielle. De plus, les requêtes ont été traitées selon l'ancien et le nouveau mode pendant la période de rodage, soit au cours des six mois qui ont suivi la date de son implantation. Les bénéfices d'efficience constatés à ce jour, pour ce projet qui vient de se terminer, permettront d'améliorer, de façon progressive, les délais de traitement. De fait, la situation s'améliore continuellement. Pour le mois de mars 2012, le délai moyen était de 29 jours ouvrables.

INDICATEUR 4.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	D'ici à 2011, amélioration de 25 %	33,9 %	33,5 %	**22,9 %**

L'intégrité du cadastre est assurée, entre autres, en apportant les modifications requises aux données cadastrales officielles. Les demandes à cette fin proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre, calculé sur la base des jours civils, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la demande et la date de fermeture du dossier. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 271 jours civils (délai de référence).

Le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre dans la période s'échelonnant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 a été de 208,8 jours, ce qui représente une amélioration de 22,9 % par rapport au délai de référence. Le délai moyen de traitement observé en 2010-2011 était de 180 jours. La différence entre les deux années est attribuable au réalignement des priorités et à l'augmentation du délai de traitement des requêtes d'opération cadastrale constatée en 2011-2012. À titre indicatif, le délai moyen au mois de mars 2012 était de 157,2 jours.

Objectif 5
Réaliser la réforme de la gestion des forêts

À la lumière de nouvelles connaissances et pour suivre l'évolution des valeurs de la société québécoise, le Ministère propose une réforme en profondeur du régime forestier québécois. Cette réforme novatrice, inscrite dans la foulée des travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, permettra aux citoyens de se réapproprier la gestion de leur forêt. Depuis le 1er avril 2010, le Québec dispose d'une loi qui permet de mettre en place un nouveau régime forestier durable, de calibre international, adapté aux réalités du XXIe siècle et répondant aux besoins des travailleurs, des communautés et de l'industrie. Cette nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a pour but d'assurer la pérennité du patrimoine forestier, tout en favorisant le développement économique et social du Québec et de ses régions.

INDICATEUR 5.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

6.1 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.1 **Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

L'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier était entièrement terminée au 31 mars 2011. Au cours de l'année 2011-2012, le Bureau de coordination du régime forestier (BCRF) a préparé l'environnement de suivi de la mise en œuvre du régime forestier. Une planification globale intégrant les livrables des différents projets contribuant à la mise en œuvre du régime forestier a été élaborée. Cette planification fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Le BCRF coordonne également différents groupes de travail qui élaborent des orientations de mise en œuvre du régime forestier, notamment par la production de fiches d'orientation ou d'information destinées aux différents groupes de clientèle du Ministère.

Le BCRF participe activement à l'élaboration et à la réalisation des différentes activités de communication et de transfert de connaissances en rapport avec le nouveau régime forestier.

Objectif 6
Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Dans la foulée du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, considéré comme un jalon de la réforme du régime forestier, le Ministère a adopté la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée[10]. Cette stratégie favorise le maintien d'une industrie innovante, créatrice de richesse et d'emplois durables, et elle suscite, au sein de la population québécoise, une culture de l'utilisation du matériau bois. La mise en place de cette stratégie permet aussi d'attirer de nouveaux joueurs au sein d'une industrie innovante dans le secteur forestier et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie mise sur le développement de quatre filières, soit la filière du bâtiment vert par une utilisation accrue du bois dans la construction au Québec, de l'énergie verte par la valorisation de la biomasse, de la chimie verte par le développement du bioraffinage et de la dynamisation des secteurs clés par la modernisation du secteur de la transformation primaire, par la diminution du cycle de développement de nouveaux produits à base de bois et par la valorisation des maillages régionaux.

En conséquence, c'est par la mise au point d'outils, la création d'occasions d'affaires, la promotion et l'innovation, de même que par son rôle en matière de développement durable, que le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

INDICATEUR 6.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée	D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie	Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pour les 4 filières	**Projet de bioraffinage réalisé et les 27 recommandations du rapport Beaulieu démarrées**

Lors du *Discours sur le budget 2009-2010*, le gouvernement du Québec a annoncé des crédits additionnels de 15 millions de dollars afin de permettre au Ministère de mettre en œuvre plusieurs mesures de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée.

Par la suite, dans le *Discours sur le budget 2010-2011*, le gouvernement a annoncé des crédits de 30 millions de dollars répartis sur trois ans, soit de 2010-2011 à 2012-2013, pour des projets ayant pour but de soutenir les activités de démonstration technologique et de recherche dans le domaine de la bioraffinerie. La filière du bioraffinage représente une occasion d'affaires prometteuse pour diversifier l'offre de produits du secteur des pâtes et papiers, et ce, dans une perspective de développement durable. La ventilation des montants alloués est décrite dans le tableau suivant.

10 Stratégie de développement industriel
mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie.jsp

TABLEAU 17

Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutées

STRATÉGIE	2009-2010 (EN M$)	2010-2011 (EN M$)	2011-2012 (EN M$)	TOTAL (EN M$)
Stratégie d'utilisation du bois (filière bois)	4,05	3,37[1]	0,85	8,27
Stratégie de valorisation de la biomasse (filière énergétique)	0,10	0,10		0,20
Stratégie du bioraffinage				
(filière du bioraffinage)	1,45		10,00	21,95
(filière du bioraffinage) 2009-2010		0,70		
budget 2010-2011[2]		9,80		
Stratégie des secteurs clés – valorisation des actifs (filière de la modernisation de l'industrie)	4,40	1,58		5,98
TOTAL	**10,00**	**15,55**	**10,85**	**36,40**

1 Ce résultat diffère de celui qui apparaissait dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* en raison de l'ajout, à la toute fin de l'exercice 2010-2011, d'un montant de 750 000 $ pour un programme de mise en place d'une chaine de traçabilité (décret 383 2010).

2 En juillet 2010, le projet de construction d'une usine de démonstration de production de nanocellulose cristalline (NCC) sur les lieux de Domtar, à Windsor, a été annoncé. Ce projet de 40,8 millions de dollars se réalise grâce à la création d'une coentreprise entre FPInnovations et Domtar. Le gouvernement du Québec investit 10,2 millions de dollars dans ce projet, dont 9,8 millions de dollars ont été investis en 2010-2011. Le gouvernement fédéral investira également 10,2 millions de dollars dans ce projet.

Ces crédits additionnels ont permis de mettre en œuvre plusieurs mesures, principalement au moyen d'ententes conclues avec FPInnovations (Forintek et Paprican) et le Q-WEB.

Pour donner suite à la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec, le gouvernement a accueilli favorablement le rapport du groupe de travail ayant pour but de favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction, rendu public le 13 février 2012 par M. Léopold Beaulieu. Ce rapport contient 27 recommandations portant sur la prise en considération des bénéfices carbone, le devoir d'exemplarité gouvernementale, l'utilisation du bois par rapport aux codes et aux normes du bâtiment, la place accordée au bois dans les programmes scolaires et les principaux obstacles à l'utilisation du bois par les professionnels.

Ainsi, lors de la présentation du budget 2012-2013, le 20 mars 2012, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de 28,9 millions de dollars sur cinq ans aux sommes déjà engagées, pour favoriser la mise en place d'une grappe sur l'utilisation du bois en partenariat avec l'industrie, créer un comité interministériel de haut niveau pour que le gouvernement donne l'exemple, appuyer des initiatives de formation continue et de soutien technique aux professionnels et donneurs d'ordre, soutenir la recherche à travers la création d'une chaire de recherche sur la construction en bois écoresponsable et la réalisation d'un projet mobilisateur de construction de bâtiments en bois.

À la suite de la parution du Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière en 2009, des appels de propositions ont été lancés dans presque toutes les régions du Québec, offrant ainsi 2,8 millions de tonnes métriques vertes de biomasse. En mars 2012, les ententes conclues à la suite de ces appels de propositions permettaient d'attribuer plus de 1,7 million de tonnes métriques vertes de biomasse forestière par année.

Quant au développement de la filière de bioraffinage, à la suite d'une entente de partenariat entre la société Domtar et le centre de recherche de FPInnovations la première usine pilote au monde de production de nanocellulose cristalline (NCC) a été inaugurée en janvier 2012. En plus de son engagement dans l'usine pilote, FPInnovations poursuit ses activités de recherche et de développement visant les nanotechnologies, le bioraffinage et la diversification des entreprises du secteur des pâtes et papiers.

Finalement, les différentes mesures mises en place, qui visent la valorisation des secteurs clés au regard de la consolidation et de la valorisation des actifs, se sont poursuivies. Les programmes d'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'optimisation et d'amélioration des procédés de fabrication se sont poursuivis en collaboration avec FPInnovations.

Objectif 7
Mettre en œuvre la stratégie minérale

Le gouvernement du Québec s'est donné une stratégie pour assurer l'avenir du secteur minier québécois. La participation des communautés locales et autochtones de même que l'harmonisation des usages et la protection de l'environnement sont des éléments de cette stratégie. La Stratégie minérale du Québec repose sur trois grandes orientations, soit la création de la richesse, le respect de l'environnement ainsi que l'association avec les communautés et l'intégration dans le milieu.

INDICATEUR 7.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débuteront en 2010-2011	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 34 sont réalisées et 45 sont en cours de réalisation	**Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 39 sont réalisées et 40 sont en cours de réalisation**

Au 31 mars 2012, toutes les actions présentes dans la Stratégie minérale ont été traitées et une seule a été abandonnée. Certaines actions sont récurrentes annuellement ou font partie des opérations courantes du Ministère; elles ont été classées dans les actions en cours de réalisation. Étant donné que toutes les actions, à l'exception de celle qui a été abandonnée, sont réalisées ou en cours de réalisation, l'objectif de mise en œuvre de la Stratégie minérale est considéré comme étant atteint.

Objectif 8
Contribuer à l'atteinte des cibles de la *stratégie énergétique du Québec 2006-2015*

Au terme d'un vaste processus de consultation, la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*[11] a été rendue publique le 4 mai 2006. Cette stratégie définit les buts à atteindre, les actions à entreprendre ainsi que les orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique, soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. Par ailleurs, certaines orientations et priorités d'action énoncées dans la stratégie nécessitent des modifications sur le plan législatif et réglementaire afin de répondre efficacement aux défis à relever. Depuis la publication de la stratégie, le Ministère poursuit sa mise en œuvre et entend veiller à sa concrétisation. Les résultats obtenus relativement aux mégawatts retenus pour les nouveaux projets hydroélectriques, au nombre de tonnes équivalent pétrole économisées, et au nombre de mégawatts éoliens implantés, témoignent des engagements du Ministère.

11 L'énergie pour construire le Québec de demain *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf

INDICATEUR 8.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques	D'ici à 2011, 4 500 MW	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	**Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine**

3.4 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Les travaux de construction des ouvrages de retenue au complexe de la Romaine-2 ont commencé au printemps 2011. L'excavation de la prise d'eau, de la galerie d'amenée (5,5 km) qui acheminera l'eau du réservoir à la centrale, des galeries secondaires y donnant accès, de la cheminée d'équilibre et des conduites forcées est en cours. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'à l'automne 2013. Les travaux de raccordement de la centrale, par une ligne de transport de 735 kilovolts de 267 km, ont commencé au cours de l'été 2011 et ils se dérouleront jusqu'à l'été 2014. Malgré la poursuite des études menées par Hydro-Québec, il n'y a eu aucun mégawatt additionnel retenu en 2011-2012. La cible de 4 500 n'est toujours pas atteinte.

INDICATEUR 8.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010[12]	2010-2011[12]	2011-2012
Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées	Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées	124 162 TEP	98 340 TEP	**118 196 TEP**

Avec la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, le gouvernement du Québec a fixé des cibles d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015, soit 945 780 tonnes équivalent pétrole[13] (TEP) (11 TWh) pour l'électricité, 319 860 TEP (350 millions de mètres cubes) pour le gaz naturel et 2 millions de TEP (13,5 millions de barils de pétrole) pour les produits pétroliers.

En 2011-2012, des économies d'énergie annuelles de 118 196 TEP ont été réalisées, soit : 82 748 TEP pour l'électricité, 33 788 TEP pour le gaz naturel et 1 660 pour les produits pétroliers. Les programmes du *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012*, gérés par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, qui ne sont pas comptabilisés dans les résultats de cet indicateur, ont également permis de réaliser des économies de 62 382 TEP.

12 Les résultats ont été modifiés en raison de la révision à la hausse du nombre prévisionnel de TEP économisées en 2009-2010 et 2010-2011, qui sont passées respectivement de 122 765 à 124 162 et de 98 169 à 98 340.

13 Les taux de conversion sont ceux qui étaient en vigueur au moment de l'élaboration du plan stratégique du Ministère, soit 10^3 kWh = 0.08598 TEP pour l'électricité et 10^3 m^3 = 0.91389 TEP.

INDICATEUR 8.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés	D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**
	D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés	**Au total, 1 057,2 MW implantés**

3.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.5 **Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Le 18 novembre 2011, la Régie de l'énergie a approuvé les 12 contrats qui découlent de l'appel d'offres éolien lancé en 2009, soit 11 projets dans le bloc de 250 MW réservé aux projets communautaires pour 267,4 MW et un projet dans le bloc de 250 MW réservé aux projets autochtones, pour 24 MW. Ces projets compléteront, au cours des prochains mois, les étapes du processus menant à l'obtention des certificats d'autorisation, permettant d'entreprendre l'implantation des parcs éoliens, dont les mises en exploitation sont prévues au cours de la période s'échelonnant de 2013 à 2015.

Le nombre de mégawatts implantés en énergie éolienne s'inscrit dans l'objectif de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, soit de développer 4 000 MW d'énergie éolienne.

Au 31 mars 2012, 1 057,2 MW d'énergie éolienne étaient implantés. Cependant, l'objectif de 4 000 MW implantés pourrait ne pas être atteint à l'horizon 2015 en raison des contrats résiliés, des projets abandonnés et des mégawatts non comblés à la suite du plus récent appel d'offres réservé aux autochtones. Quoi qu'il en soit, les initiatives adoptées par le gouvernement du Québec en matière de développement éolien auront permis d'implanter une industrie porteuse d'avenir. En effet, ces interventions ont permis d'établir des entreprises manufacturières et, conséquemment, de créer bon nombre d'emplois, ainsi que de relancer l'activité économique dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. De plus, un nouveau programme technique de formation en entretien d'éoliennes a mené à l'émergence d'une main-d'œuvre québécoise spécialisée dans le domaine.

Actions rattachées au *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* en rapport avec l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire »

La coordination de la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal du Plan Nord

Le processus d'élaboration du Plan Nord, dont la coordination relevait du Ministère, s'est terminé au début de l'exercice financier 2011-2012. Le 9 mai 2011 a eu lieu le dévoilement du Plan Nord et son premier plan d'action quinquennal était rendu public.

Tout au long de l'année, le ministère a veillé au suivi de la mise en œuvre des initiatives auprès des différents ministères et organismes impliqués dans la démarche du Plan Nord.

De plus, le Ministère a été chargé de la préparation de la 10e Table des partenaires qui a eu lieu à Québec le 14 novembre 2011. Ainsi, la mise en œuvre du Plan Nord, tout comme l'a été son élaboration, est chapeautée par la Table des partenaires. Cette Table, présidée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, est composée de 26 personnes venant des milieux autochtone, municipal et régional, ainsi que de différents secteurs d'activité, tels que la protection de l'environnement, le développement durable, la recherche, la production d'énergie, l'exploration et l'exploitation minière, l'industrie forestière, le bioalimentaire, l'éducation, la main-d'œuvre, le logement, la culture, le transport, le tourisme et le milieu faunique. La Table des partenaires autochtones et les divers groupes de travail demeurent également en fonction. En tant qu'entité de coordination du Plan Nord, le Ministère suit étroitement leurs travaux.

Afin d'accompagner les communautés locales dans les transformations qu'elles vivent dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement a mis sur pied, en 2011-2012, un Comité interministériel sur le soutien et l'accompagnement des communautés, lequel est sous la responsabilité du Ministère. Ce comité a notamment pour objectif de soutenir les communautés dans leurs démarches d'amélioration de leurs infrastructures (rues, égouts, etc.) et d'assurer un développement adéquat des installations communautaires (écoles, logements, centres de santé, etc.) dans un contexte de développement économique accéléré et d'une croissance marquée de leur population.

- **La participation à des activités d'acquisition et de diffusion des connaissances dans le cadre de la réalisation du Plan Nord et la coordination de celles-ci au sein du gouvernement du Québec**

Dans le cadre des démarches de développement et de mise en œuvre de l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)[14], le Ministère a mis sur pied un Comité de coordination des projets de connaissances du Plan Nord en 2010-2011. Ce comité interministériel a pour mandat d'assurer la coordination, entre les différents ministères, des projets de connaissances relatives aux populations et aux territoires visés par le Plan Nord. Au total, six rencontres se sont tenues en 2011-2012.

Des travaux relatifs à la conception d'un service d'accès, en ligne, aux connaissances territoriales ayant pour but de regrouper un ensemble de renseignements détenus par les différents ministères et organismes et touchant le territoire d'application du Plan Nord, ont aussi été effectués au cours de la dernière année.

Finalement, des crédits additionnels de 4,5 millions de dollars répartis sur trois ans, alloués au Ministère dans le *Discours du budget 2010-2011*, ont permis de réaliser plusieurs projets ayant pour but d'améliorer les connaissances géographiques du territoire d'application du Plan Nord en 2011-2012.

- **La mise en œuvre de la stratégie minérale de même que la poursuite du processus d'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les mines et du projet de loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines**

À l'exception d'une campagne de promotion des emplois qui devait être menée, conjointement, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Emploi Québec, l'ensemble de la Stratégie minérale est mis en œuvre.

Le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect du développement durable, modifiant la Loi sur les mines a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 mai 2011.

- **L'acquisition, le traitement et la diffusion de données géoscientifiques dans le domaine minier**

Des travaux géoscientifiques ont été financés à raison de 10,7 millions de dollars par le volet Patrimoine minier du Fonds des Ressources naturelles, ce qui a permis de recueillir des nouvelles connaissances géoscientifiques sur un territoire de près de 160 000 kilomètres carrés. Ces données sont toujours très attendues par la clientèle. Elles ont été présentées lors de deux importants congrès, soit Québec Exploration, à Québec et le congrès du « Prospectors and developper association of Canada », à Toronto.

- **Le soutien à l'innovation dans le secteur minier**

Un programme de recherche et développement a été élaboré en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Ce programme portera sur le développement durable du secteur minier. Il tient compte des domaines prioritaires de recherche établis dans la Stratégie minérale du Québec et d'une analyse des besoins réalisée par le Ministère. Le programme s'adresse principalement aux institutions de recherche (collèges et universités). Les modalités de mise en œuvre et de gestion sont à l'étude.

- **L'élaboration d'une stratégie d'utilisation sécuritaire des métaux et des minéraux**

L'objectif visé par le gouvernement du Québec, dans le projet de mise en place du Centre d'expertise sur les métaux et minéraux (CEMM) était de soutenir l'usage sécuritaire des métaux et minéraux dans une perspective de développement durable, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale des projets miniers au Québec. Pour l'instant, ce projet est en suspens étant donné que les ressources n'ont pu être allouées à l'élaboration d'une telle stratégie. Le Ministère demeure préoccupé par le développement durable des ressources minières du Québec. Effectivement, la *Stratégie minérale 2006-2015* a entre autres pour objectif l'adoption de normes plus exigeantes relatives à l'exploitation et à l'exploration minières. De plus, le 20 mars 2012, lors du *Discours sur le budget 2012-2013*, des mesures ont été annoncées afin de contribuer au développement durable du secteur minier, parmi celles-ci se trouvent la mise sur pied de la grappe minière du Québec et l'accompagnement de la croissance des municipalités et des collectivités locales vivant le boom minier.

14 L'ACRIgéo est une approche ayant pour but d'améliorer le patrimoine de connaissance géographique de l'État, de faciliter l'interopérabilité, l'intégration et la réutilisation de l'information géographique, d'accroître l'efficacité de l'État dans la production et la diffusion de l'information géographique, d'améliorer les services aux citoyens et aux entreprises ainsi que de mieux soutenir les différentes missions de l'État. Plus de 20 ministères et organismes participent à cette approche.

Le soutien de l'entrepreneuriat minier

Une entente avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM a été signée. La Chaire a démarré ses activités au mois de novembre 2011. Elle a pour but de soutenir le développement de l'entrepreneuriat minier québécois en renforçant et en développant la recherche et la formation universitaire de cycle supérieur, ainsi qu'en élaborant des formations spécialisées basées sur des besoins de connaissances fines dans ce domaine. Cela correspond à un besoin maintes fois exprimé, notamment par le secteur de l'exploration minérale et les entrepreneurs. Qui plus est, la Stratégie minérale du Québec non seulement entend favoriser la croissance d'entreprises québécoises dans l'exploration, mais encore a comme objectif de soutenir la formation de main-d'œuvre qualifiée pour aider les entreprises québécoises à passer aux stades qui suivent l'exploration minière, soit l'exploitation et la transformation.

La poursuite des travaux visant la production d'un Manuel d'aménagement durable des forêts en vue de déterminer le calcul des possibilités forestières à l'échelle territoriale

Le manuel a été réintitulé *Manuel de détermination des possibilités forestières* pour mieux en exprimer la portée et se conformer à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Afin de refléter l'évolution des décisions relatives aux orientations d'aménagement forestier et au calcul des possibilités forestières, plusieurs ajustements ont été apportés au contenu de ce manuel. Cela s'est traduit par le retrait ou par la fusion de fascicules qui figuraient auparavant dans la table des matières. Au 31 mars 2012, le manuel en question se composait de 41 fascicules qui en étaient à diverses étapes de production. Les sujets abordés sont regroupés en quatre chapitres : les principes et orientations retenus pour la détermination des possibilités forestières, les étapes du calcul des possibilités forestières, les traitements sylvicoles et les objectifs d'aménagement. Au cours de l'année 2011-2012, six professionnels ont été affectés à cette action. Le manuel est achevé à 80 %. Sa diffusion est prévue pour le 31 mars 2013.

L'implantation du Bureau de mise en marché des bois et la réalisation des premières ventes aux enchères

Le 4 janvier 2011, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune de l'époque a annoncé la création officielle du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) ainsi que le lancement d'un programme d'implantation progressive du marché libre des bois. À l'intérieur de ce programme, plus de 200 000 m^3 de bois ont été mis en vente au cours du printemps 2011 et plus de 1 100 000 m^3 à l'automne 2011 (excluant la remise en vente de sept secteurs).

Le BMMB est constitué d'un bureau central et de six divisions territoriales. Au total, 66 secteurs ont été mis en vente jusqu'à maintenant par le BMMB et 35 d'entre eux ont été octroyés. Ces 35 secteurs représentent plus de 700 000 m^3 de bois et des revenus de l'ordre de 6,4 millions de dollars. Parmi les secteurs octroyés, trois portaient sur du bois livré à destination. Les autres secteurs ont été vendus en bois sur pied.

La moitié des secteurs vendus a été achetée par des entreprises non bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et, qui, par conséquent, n'avaient pas, auparavant, accès au bois de la forêt publique québécoise. Ce résultat laisse déjà présager l'atteinte de l'un des principaux objectifs du marché libre des bois qui consiste à libéraliser l'accès à la ressource.

À terme, le BMMB doit vendre un volume suffisant pour lui permettre d'établir la valeur des bois offerts en garantie, soit :

- une cible de 25 % des bois des forêts de l'État;
- ce qui représente environ 300 ventes par année;
- et qui signifie un volume de 5 à 6 millions de m^3 selon l'état des marchés.

La poursuite des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par l'intermédiaire de programmes

En 2011-2012, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) Volet II bénéficiait d'une enveloppe totale de 25 millions de dollars avec, pour objectif, de contribuer au développement social et économique des régions forestières. Ce volet du PMVRMF a permis de poursuivre les deux objectifs suivants : contribuer à la production de la matière ligneuse afin de bâtir le capital forestier des régions et contribuer à la réalisation de projets conformément aux ententes de mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), faisant référence aux catégories suivantes :

- projets visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier. Les ressources auxquelles cet objectif se rapporte sont la matière ligneuse, les habitats fauniques et les produits forestiers non ligneux;
- projets récréotouristiques structurants en milieu forestier;
- projets multiressources (gestion intégrée des ressources).

Dans le cadre du PMVRMF Volet I, 3,8 millions de dollars ont été consacrés à la recherche, aux traitements sylvicoles et aux projets autochtones en 2011-2012. Ce volet a permis d'intensifier l'aménagement des ressources du milieu forestier par des traitements sylvicoles en vue de dépasser les rendements fixés ou de mieux assurer la protection et la mise en valeur des ressources du milieu forestier. Les sommes ont été affectées principalement à la réalisation de projets de recherche et de projets autochtones.

L'élaboration de la Politique de délimitation des forêts de proximité et la tenue de consultations

La consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité a débuté le 6 septembre 2011 et elle s'est terminée le 11 novembre 2011.

Il est prévu que la mise en place des forêts de proximité poursuivra les trois principaux objectifs suivants :

- donner aux communautés un pouvoir de décision et leur confier certaines responsabilités liées à la gestion et à la mise en valeur d'un territoire forestier public et de certaines de ses ressources;
- permettre un retour direct, dans les communautés, des bénéfices socioéconomiques tirés de la gestion et de la mise en valeur du territoire constitué en forêt de proximité et de ses ressources;
- permettre à ces communautés de développer ou de consolider une expertise en matière de gestion du territoire forestier et de ses ressources.

La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec et de la réforme de ses systèmes

Des démarches pour assurer la mise à niveau des systèmes qui supportent le cadastre ont débuté au cours de l'année 2010-2011. Construits dans les années 1990, les systèmes informatiques qui soutiennent le cadastre sont basés sur les meilleures technologies et approches qui étaient alors disponibles. Aujourd'hui, ces systèmes font face à des enjeux de désuétude sur le plan technologique, principalement en raison des technologies géomatiques qui les supportent.

Au cours de l'année, des travaux pour établir la vision d'affaires et pour dégager les orientations qui sous-tendront le nouveau système se sont poursuivis. Cette vision a constitué l'assise du dossier de présentation stratégique qui a été présenté au Secrétariat du Conseil du trésor.

Le développement de nouveaux projets énergétiques tels que de grands complexes hydroélectriques, des parcs éoliens ou de petites centrales hydroélectriques sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones

Le rôle du Ministère dans le développement des grands complexes hydroélectriques, de parcs éoliens ou de petites centrales hydroélectriques consiste à voir à ce que l'encadrement réglementaire requis soit en place et d'assurer le suivi de ces différents projets.

Dans ce contexte, le Ministère a :

- préparé les documents nécessaires à la prise de décret pour le passage des lignes requises pour le raccordement de la ligne à 120 kV au parc éolien de l'Érable et pour le raccordement de la ligne à 315 kV au parc éolien de Lac-Alfred;
- négocié les contrats de location de forces hydrauliques et préparé les documents nécessaires à la prise de décret et à la signature de contrat pour les projets de petites centrales retenus dans le cadre du programme d'achat d'Hydro-Québec PAE-2009-01 ou d'autoproduction, soit le projet de Courbe du Sault et le projet de Chute Maclaen;
- participé aux audiences du BAPE en tant qu'expert pour les projets éoliens et hydroélectriques de Val-Jalbert et de Rivière-du-Moulin.

Le soutien à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au Québec

Le gouvernement du Québec a modifié plusieurs éléments de nature financière en matière d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière. Les modifications, annoncées dans le *Discours sur le budget 2012-2013*, visent une augmentation des redevances sur la production de pétrole, une augmentation du coût des permis ainsi que la majoration des loyers annuels du territoire sous permis ou sous un bail d'exploitation. De plus, le gouvernement du Québec annonce la mise sur pied de Ressources Québec qui vise la prise de participation aux projets des entreprises de même que la mise en place d'un processus d'octroi des permis de recherche par mise aux enchères.

Le gouvernement du Québec a également annoncé que les municipalités qui devront assumer des frais directs en rapport avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures seront compensées. Cette compensation comporte un premier volet ayant pour but de compenser, au bénéfice des municipalités pour les frais additionnels quantifiables qu'elles devront assumer en rapport avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, lesquelles seront financées par les entreprises. Le second volet annoncé a pour but de s'assurer que l'ensemble de la population profite de l'exploitation des hydrocarbures. Ainsi, les municipalités retireraient également un bénéfice, qui se traduirait par l'attribution d'un montant forfaitaire de 100 000 $ (versé sur dix ans) par puits en exploitation sur leur territoire.

Par ailleurs, la mise en place du volet « gestion des hydrocarbures » au Fonds des ressources naturelles permettra, au Ministère, d'assurer un encadrement adéquat du secteur par l'utilisation des sommes perçues pour l'exécution des travaux nécessaires à la valorisation des hydrocarbures au Québec et pour le financement d'un programme d'acquisition et de diffusion de connaissances géoscientifiques.

Bien que les activités de mise en valeur des hydrocarbures soient déjà encadrées par plusieurs lois et règlements qui sont sous la responsabilité de plusieurs ministères et organismes publics, le Ministère a entrepris un processus de resserrement du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains dans les limites que lui permet la Loi sur les mines dans sa forme actuelle.

Au printemps 2011, le gouvernement du Québec a également donné suite à la recommandation principale du rapport de la Commission d'enquête sur le développement de l'industrie des gaz de schiste, soit la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) en milieu terrestre. Le Ministère participe activement à cette évaluation. Il siège au comité central de l'EES et il est responsable de la réalisation de certaines études spécifiques.

- **La poursuite de la réalisation du Programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est le ministère responsable du Programme de l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. Doté d'un budget de 3 millions de dollars, ce programme a été annoncé à l'occasion du *Discours sur le budget 2009-2010*. Il est composé de deux EES : l'EES1 qui couvre le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent ainsi que l'EES2, qui couvre les bassins d'Anticosti, des îles-de-la-Madeleine et de la baie des Chaleurs.

À la suite de l'analyse du rapport préliminaire de l'EES1, le Ministère a décidé de ne plus permettre les activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le bassin visé. Conséquemment, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières a été adoptée le 13 juin 2011. Entre autres choses, cette loi vient interdire, de façon permanente, l'activité pétrolière et gazière dans la partie du fleuve Saint-Laurent située en amont de l'île d'Anticosti et sur les îles se trouvant dans cette partie du fleuve.

Le rapport d'étude préliminaire de l'EES2 a été rendu public le 3 octobre 2011. Une consultation publique s'est tenue du 3 octobre 2011 au 16 janvier 2012. L'objectif de cette consultation était de bonifier et de compléter le rapport d'étude préliminaire en intégrant les avis et commentaires de la population et de divers organismes touchés par la question.

Dans le rapport final de l'EES2, des recommandations adaptées aux spécificités biophysiques et socioéconomiques du territoire à l'étude seront formulées. Ces recommandations permettront au gouvernement du Québec de mieux encadrer d'éventuelles activités de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. En définitive, cette démarche permettra d'assurer la protection de cet environnement unique.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer aux générations futures un legs prospère en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il considère comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

Objectif 9
Poursuivre l'amélioration des connaissances

Acquérir, traiter et diffuser des connaissances actualisées sont des actions nécessaires qui permettent d'assurer la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles. La connaissance est une condition essentielle pour optimiser les interventions du Ministère liées à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Dans cette perspective, le Ministère convient de suivre les choix stratégiques liés à la diffusion d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, à l'élaboration du cadre global de gestion forestière de même qu'à la réalisation des inventaires fauniques.

INDICATEUR 9.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet	D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	**2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés**

5.3 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.3 **Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Il a créé une publication en ligne pour diffuser les résultats de ce projet et, ainsi :

- fournir, aux décideurs, des outils d'analyse qui leur permettront de vérifier si les pratiques forestières contribuent à l'aménagement durable des forêts dans le contexte de gestion de la forêt québécoise et, si nécessaire, d'apporter des modifications;
- informer le public de l'état des forêts et des progrès accomplis au Québec en matière d'aménagement durable des forêts.

La cible consistait à ajouter 15 nouveaux indicateurs documentés aux 16 indicateurs déjà en ligne dans le site Internet du Ministère ainsi qu'à faire la mise à jour des indicateurs selon la disponibilité annuelle ou quinquennale des données. De 2008 à 2012, 2 nouveaux indicateurs ont été développés et ajoutés à la publication en ligne, 23 mises à jour ont été exécutées et 2 nouveaux indicateurs sont toujours en cours de développement.

Les deux indicateurs en développement sont imposants et requièrent beaucoup de travail. En effet, leur but est de comparer les trois inventaires décennaux pour évaluer l'évolution des superficies des types de forêts ainsi que le volume sur pied des essences commerciales et non commerciales.

Au cours des trois dernières années, les ressources affectées au développement des indicateurs d'aménagement durable des forêts ont été dirigées vers la mise en œuvre du nouveau régime forestier et vers l'élaboration de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ce qui explique le retard observé dans le développement des indicateurs.

INDICATEUR 9.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Élaboration du cadre global de gestion forestière	D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée	**Cible atteinte en 2010-2011**

5.2 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.2 **Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

L'élaboration du cadre global de gestion forestière a été achevée en 2010-2011. Ce dernier a pour but de faciliter la compréhension du régime forestier ainsi que sa mise en œuvre. Il a également pour objectifs de faire un suivi de gestion plus rigoureux du régime forestier, pour repérer rapidement les situations problématiques et y réagir au plus tôt, ainsi que de permettre une amélioration de façon continue, et ce, dans le respect de la nouvelle orientation d'une gestion par objectifs et résultats. Enfin, il va faciliter la reddition de comptes en matière d'aménagement durable des forêts.

INDICATEUR 9.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle	Annuellement[15], réalisation d'au moins 75 %	25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)	75 % (sur 4 projets planifiés : 3 projets réalisés)	**80 % (sur 5 projets planifiés : 4 projets réalisés)**

Il est nécessaire de réaliser, à intervalles réguliers, des inventaires aériens de la grande faune afin de s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées respecte le potentiel des populations. Les inventaires de populations d'orignaux et de cerfs de Virginie ont été retenus à titre d'indicateurs.

En 2011-2012, le Ministère a terminé deux inventaires de populations de cerfs de Virginie et deux autres de populations d'orignaux. Des conditions climatiques défavorables ont empêché la réalisation du cinquième inventaire planifié, soit celui de la population d'orignaux de la zone de chasse 7 qui couvre, en grande partie, la région du Centre-du-Québec. Ce projet sera reporté à la programmation de 2012-2013. Le taux de réalisation a dépassé la cible de 75 %.

Objectif 10
S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

À titre de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, le Ministère doit appliquer des lois, des normes et des règlements. Pour protéger les ressources, il doit aussi veiller à leur respect et faire état des cas de non-conformité au regard de la législation et de la réglementation. Relativement au milieu forestier, le Ministère s'assure de la conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.

Quant au maintien des différentes ressources, le Ministère s'assure également qu'il n'y a ni sous-utilisation ni dépassement des limites établies pour les potentiels d'exploitation. En ce sens, le respect de la possibilité forestière et les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables, comme le braconnage lourd et organisé, font état de l'engagement du Ministère qui consiste à s'assurer de la disponibilité des ressources et de la vitalité des écosystèmes. Quant aux habitats fauniques, qui sont des milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité, l'habitat du poisson est celui qui subit actuellement la plus grande pression. Pour le Ministère, il est donc impératif de maintenir les efforts de protection consacrés aux activités illégales le touchant.

15 La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

INDICATEUR 10.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	Annuellement, 100 % de conformité	88 %	82 %	**86 %**

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité des interventions des détenteurs de contrats forestiers et autres groupes de clientèle par rapport au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Ce taux est calculé à partir des données de la vérification faite en 2010-2011. Mentionnons que le taux de vérification, déterminé par chaque direction régionale, varie selon le risque associé à chacun des exécutants de travaux.

Le résultat de la vérification montre un taux de conformité de 86 %, soit 3 724 éléments conformes par rapport à 4 309 éléments vérifiés. La comparaison avec le résultat présenté en 2010-2011 indique une augmentation, à l'échelle provinciale, de la conformité des interventions. Au regard de la gravité des cas, le taux de conformité de l'application du RNI montre une légère amélioration en comparaison avec celui de l'exercice de l'année précédente. On y trouve 9 % des éléments vérifiés et classés comme étant non conformes dont l'impact sur les objectifs poursuivis par le RNI est jugé moyen et 5 % dont l'impact est jugé grave en comparaison des taux de 12 % et de 6 % obtenus en 2010-2011.

INDICATEUR 10.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	Annuellement, rendre compte du taux de respect	Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée	**Possibilité forestière globalement respectée**

Cet indicateur a pour but de comparer les volumes récoltés, soit le volume mesuré et le volume des glanures laissées sur les aires de récolte, avec la possibilité forestière. Documenter cet indicateur permet de déterminer les unités d'aménagement où la récolte dépasse la possibilité forestière et d'appliquer, au besoin, des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 74 unités d'aménagement et, séparément, pour 6 groupes d'essences différents. En 2011-2012, la cible se rapporte au bilan des récoltes depuis le début de la période 2008-2013 (1er avril 2008) jusqu'au 31 mars 2010. Le délai s'explique par le temps requis pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte (environ un an après la fin de l'année des activités) et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport à la possibilité forestière.

Pour la période visée, la récolte a été de 33 770 681 m³ pour l'ensemble des 6 groupes d'essences, soit 23 401 971 m³ de moins que la possibilité forestière (57 172 652 m³). Ce bilan cumule les situations de toutes les unités d'aménagement et indique que la possibilité forestière est globalement respectée. En effet, bien que, dans certaines unités d'aménagement, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent 0,4 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les unités d'aménagement confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, au cumul de toutes les unités d'aménagement, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée.

Possibilité forestière. Le bilan de chacune des 74 unités d'aménagement, calculé séparément pour 6 groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport à la possibilité forestière dans au moins un des 6 groupes d'essences, et ce, dans 36,54 % des unités d'aménagement (27 sur 74) :

- les dépassements représentent 210 019 m³, soit 0,4 % de la possibilité forestière;
- 85 % de ces dépassements (179 080 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 15 % de ces dépassements (30 939 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives.

INDICATEUR 10.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	6,26 %	Non disponible	**Indicateur abandonné**

Cet indicateur a été abandonné à la suite d'une révision des façons de faire devant mener à de nouvelles orientations en matière de traitement des dossiers d'infraction relatifs à l'habitat du poisson. De plus, le système permettant de faire le calcul n'est plus en fonction.

INDICATEUR 10.4	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	39 %	Non disponible	**Indicateur abandonné**

Étant donné que le Ministère a entrepris la révision de la classification des activités dommageables et très dommageables pour la faune et ses habitats, cet indicateur ne peut pas être quantifié en 2011-2012. Cette révision a introduit des changements faisant en sorte qu'il n'est pas possible de calculer de la même façon les efforts consentis pour cette activité sur la base des années antérieures. De plus, le système permettant de faire le calcul n'est plus en fonction. Par conséquent, le Ministère a décidé d'abandonner cet indicateur.

Objectif 11
Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

À la suite de l'atteinte de la cible de 8 % d'aires protégées en 2009, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé, en mai 2011, les nouvelles orientations en vue d'atteindre la nouvelle cible de 12 % d'aires protégées visée pour l'ensemble du Québec, d'ici à 2015. En marge des efforts gouvernementaux pour la poursuite de l'établissement du réseau des aires protégées, le premier ministre du Québec annonçait également en février 2012, les orientations poursuivies en matière de conservation pour le territoire du Plan Nord qui spécifie, notamment, une cible de 12 % d'aires protégées en forêt boréale continue, d'ici à 2020. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités du Ministère en matière d'aires protégées. En plus de collaborer au développement des assises sur lesquelles repose la poursuite du développement du réseau des aires protégées, le Ministère désigne légalement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), des refuges biologiques protégeant de vieilles forêts ainsi que des sites géologiques exceptionnels.

INDICATEUR 11.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de nouveaux[16] écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	**Cible atteinte en 2010-2011**

5.10 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Une neuvième vague de classement légal depuis 2002 est en cours. Elle concerne 11 projets d'EFE. Depuis 2002, ce sont 208 EFE sur 353 km² qui ont été classés à un rythme moyen d'environ 20 EFE par année. Cette progression devrait se poursuivre pendant quelques années encore et, ainsi, permettre la mise en place d'un réseau d'EFE diversifié et bien réparti dans tout le Québec.

INDICATEUR 11.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	**Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)**

5.10 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet au ministre de désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique que l'on peut trouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur le territoire forestier du domaine de l'État, des refuges biologiques de quelques kilomètres carrés qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection.

Le Ministère travaille à la désignation d'une première vague de plus de 2 000 refuges biologiques. Ces refuges devraient pouvoir être reconnus dans le registre des aires protégées du Québec.

INDICATEUR 11.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels	**Projets en cours pour 66 sites potentiels**

5.11 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.11 **Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Aucun site géologique exceptionnel (SGE) n'a encore été classé officiellement. Au total, 338 sites ont été proposés au Ministère; ces géosites ont été compilés dans la base de données. À ce jour, 66 de ces géosites ont été analysés puis insérés dans le processus de classement en 4 étapes, selon 3 vagues : une première vague de 10 sites (étapes 1 à 3 achevées), une deuxième vague de 23 sites (étapes 1 à 3 achevées) et une troisième de 33 sites (étapes 1 et 2 achevées). Le Ministère croit être en mesure de classer 7 sites dans les mois à venir. Le classement des géosites s'avère beaucoup plus complexe que ce qui avait été prévu.

La plupart des sites contiennent des contraintes déjà existantes, ce qui explique la lenteur des processus de consultation et de classement. Ces délais ont incité le Ministère à améliorer les processus de consultation, ce qui devrait permettre une meilleure efficacité au cours des prochaines vagues de classement et une diminution des délais futurs.

Le statut de site géologique exceptionnel n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Dans ce domaine, la démarche du Ministère est à l'avant garde.

16 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Objectif 12
Assurer la conservation du patrimoine naturel

Depuis plus de vingt ans, le Québec s'est engagé à protéger certaines espèces considérées comme fragiles. Le volet faunique de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables relève du Ministère et c'est en vertu de cette loi que le gouvernement désigne, comme étant une *espèce menacée* ou une *espèce vulnérable*[17], toute espèce de la faune dont la situation le requiert. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet de protection. Par la suite, des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre afin d'améliorer l'état des populations et des habitats les plus sensibles, ce qui contribue à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables. Dans le dossier du rétablissement des espèces menacées et vulnérables, le Ministère met à contribution divers acteurs du domaine, parmi lesquels des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs. Dans l'ensemble du processus d'identification, de désignation, de rétablissement et de protection des espèces fauniques menacées et vulnérables, le Ministère est appuyé par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

Quant au secteur minier, les dispositions réglementaires de la Loi sur les mines obligent, depuis 1995, les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité. Néanmoins, le réaménagement et la remise en état des anciens sites d'exploration et d'exploitation minière sont nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel. Le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental permet de suivre l'évolution des travaux de restauration de ces sites.

INDICATEUR 12.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	D'ici à 2011, 15 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations	**Au total, 28 évaluations**

5.7 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.7 **Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Depuis l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, 38 espèces fauniques ont été désignées comme menacées (20) ou vulnérables (18). La liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables comprend, actuellement, 115 espèces. De 2008 à 2011, le Ministère avait prévu que 15 d'entre elles seraient examinées par le Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec en vue de produire une évaluation de leur statut de précarité. Afin de poursuivre les efforts de sauvegarde des espèces fauniques en situation précaire, le processus d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces s'est poursuivi en 2011-2012. Les efforts concertés des membres du comité précité ont permis d'analyser 13 rapports de situation sur les espèces suivantes :

- quiscale rouilleux
- grenouille des marais
- couleuvre tachetée
- campagnol des rochers
- béluga, pop. de l'est de la baie d'Hudson
- rorqual commun
- esturgeon jaune (réévaluation en 2011-2012)
- bruant sauterelle
- couleuvre d'eau
- cuivré des marais salés
- cicindelle verte des pinèdes
- béluga, pop. de la baie d'Ungava
- campagnol sylvestre

Ces évaluations portent à 16 le nombre de nouvelles espèces évaluées; la cible est donc atteinte.

17 On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacé, il s'applique à toute espèce dont la disparition est appréhendée à plus ou moins brève échéance.

INDICATEUR 12.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 1 et 2010-2011 : 1)	Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon	Évaluation du bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie	**Cible atteinte en 2010-2011**

De 2008 à 2011, trois évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables ont été réalisées conformément à la cible fixée. En 2011-2012, les espèces menacées et vulnérables faisant l'objet de plans de rétablissement ont été suivies et plusieurs actions de rétablissement ont été accomplies conformément aux calendriers prévus.

De plus, un répertoire Internet des outils pour la prise en considération, dans les projets de développement, de la biodiversité et des espèces en situation précaire a été produit par la Fondation de la Faune du Québec et par le Ministère, à la suite d'un colloque sur la biodiversité qui a eu lieu à l'automne 2010, en Outaouais.

Le suivi de populations d'anoures, mis en place en 1993, en collaboration avec la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, s'est poursuivi en 2011-2012.

INDICATEUR 12.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites	**Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site**

5.1 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.1 **Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers, Eustis (Estrie), Normetmar et Bevcon (Abitibi-Témiscamingue), devaient être restaurés d'ici à 2011. En date du 31 mars 2012, les travaux de restauration des sites Eustis et Bevcon sont achevés. Les travaux de végétalisation du site Normetmar ont été reportés en 2012-2013 et 2013-2014.

INDICATEUR 12.4	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	D'ici à 2011, 100 % de conformité	70 %	80 %	**90 %**

Quatorze sites sur les 18 classifiés comme étant majeurs étaient totalement nettoyés à la fin de l'été 2011. Le nettoyage se poursuivra en 2012. Ainsi,

- les travaux se poursuivent sur le site minier Manitou malgré la fermeture indéterminée de la mine Goldex à l'automne 2011;
- les travaux de restauration sont achevés sur le site Aldermac;
- les travaux de restauration ont débuté en novembre 2011 sur le site minier Barvue;
- le plan de restauration du site minier Montauban a été réalisé pendant l'exercice 2011-2012;
- la mise à jour annuelle de la planification décennale des travaux de restauration des sites miniers a été effectuée afin de tenir compte des changements apportés à l'inventaire du passif environnemental (nouveaux sites, travaux exécutés, etc.);
- des travaux de sécurisation et de caractérisation sur plusieurs sites miniers inscrits dans l'inventaire du passif environnemental ont été exécutés.

Actions rattachées au *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* en rapport avec l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles »

- **La poursuite des travaux menant à l'élaboration de la Stratégie faunique du Québec, notamment la rédaction du document de consultation et l'organisation de consultations publiques**

Le développement de la Stratégie faunique suit son cours. Sept sous-groupes de travail ont développé les thèmes (orientations) et les objectifs de la stratégie. La Table nationale Faune, la FéDéCP, Zec Québec et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ont été rencontrées. Un comité consultatif a été mis sur pied et les membres se sont rencontrés pour une première fois. Les premières étapes de rédaction ont débuté. Les consultations publiques devraient être amorcées au cours du prochain exercice financier.

- **La contribution à l'atteinte de la cible de 12 % du territoire en aires protégées d'ici 2015**

Au cours de la dernière année, de nombreux travaux ont été réalisés afin de contribuer à l'atteinte de la cible de 12 % du territoire en aires protégées d'ici à 2015. En plus des travaux liés aux écosystèmes forestiers exceptionnels et aux refuges biologiques décrits dans l'objectif 11 du plan stratégique (p. 62), le Ministère a, notamment :

- participé au développement des orientations stratégiques gouvernementales en matière d'aires protégées pour l'atteinte de la cible de 12 % d'aires protégées en 2015. Les orientations adoptées ont été annoncées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 18 mai 2011;
- collaboré avec le MDDEP à l'élaboration des propositions d'engagements gouvernementaux en matière de protection sur le territoire du Plan Nord, en vue de la consultation publique tenue par le MDDEP au cours de l'automne 2011;
- collaboré avec le MDDEP au développement des orientations gouvernementales ayant pour but de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles. Ces orientations ont été rendues publiques le 5 février 2012;
- contribué aux travaux visant, à terme, la création des parcs nationaux Tursujuq, Albanel-Témiscamie-Otish et Côte-de-Charlevoix et à l'agrandissement des parcs nationaux des Grands-Jardins et Saguenay;
- participé à la coordination et au développement de deux projets d'expérimentation d'aires protégées de catégorie VI, en Mauricie et en Gaspésie;
- participé au développement d'une démarche visant la création d'aires protégées spécifiquement adaptées aux rivières à saumon;
- participé aux travaux de l'équipe de rétablissement du caribou forestier et à ceux du groupe de mise en œuvre sur les aires protégées;
- et, à l'intérieur des démarches visant l'attribution des statuts permanents aux aires protégées projetées, il a participé aux travaux préparatoires et aux audiences publiques pour des aires protégées projetées situées dans les régions administratives de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue.

- **La poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier**

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) continue de progresser rapidement depuis quelques années, particulièrement dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean où les superficies touchées sont passées, respectivement, de 532 342 hectares en 2010 à 1 322 612 hectares en 2011, et de 156 797 hectares en 2010 à 248 259 hectares en 2011. Le 29 avril 2011, le Ministère approuvait le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Du 5 juin au 5 juillet 2011, près de 62 500 hectares de forêts publiques situées sur la Côte-Nord et au nord du lac Saint-Jean, admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique *Btk*, ont été arrosés afin de réduire les dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 79 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2011, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain afin d'apprécier l'ampleur de l'infestation par la TBE et de prévoir sa propagation pour 2012. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2012, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

- **La poursuite du développement du système de gestion environnementale et de l'aménagement durable des forêts dans la mise en œuvre du nouveau régime forestier**

Tel qu'il avait été exigé lors de l'adoption d'une norme ISO, le Ministère s'est donné une politique environnementale et forestière dans le but de mettre en place son système de gestion environnementale (ISO 14001). L'étape développement est terminée. La mise en œuvre du système est débutée et une première tournée d'audit interne des dix régions et du Centre a été achevée.

L'aménagement durable des forêts fait maintenant partie intégrante de la loi. En effet, l'article 1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier précise que cette loi vise à implanter un aménagement durable des forêts. Le Ministère doit également se donner une Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) dans laquelle il expose la vision retenue et énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts s'appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d'aménagement écosystémique. La SADF et le règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) sont deux outils complémentaires conçus pour assurer une progression constante dans l'aménagement durable des forêts. La SADF et les modalités proposées pour le futur RADF ont fait l'objet d'une consultation publique en 2010-2011 et un rapport de consultation a été rendu public en 2011-2012. Bien que ces deux outils ne soient pas encore adoptés, plusieurs actions ont déjà été accomplies pour assurer une progression dans ce domaine. Nous pouvons mentionner, notamment :

- la prise en compte des objectifs d'aménagement et des mesures d'harmonisation convenus au sein des tables locales de gestion intégrées des ressources et du territoire dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés;
- la production de manuels et de guides pour faciliter l'intégration de l'aménagement écosystémique dans la planification forestière;
- la production et l'utilisation de manuels et d'outils d'analyse économique et financière pour améliorer le rendement des investissements en forêts;
- la production des tomes 1 et 2 des guides sylvicoles (documents préliminaires) et le début de la préparation des guides par végétations potentielles pour l'élaboration des prescriptions sylvicoles 2013-2018;
- le nombre de secteurs mis en vente aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois s'élève à 66, soit l'équivalent de 1,37 million de mètres cubes; 35 secteurs, soit l'équivalent de 720 000 mètres cubes, ont trouvé preneurs et ont généré des revenus de l'ordre de 6,4 millions de dollars.

- **La continuité des travaux reliés au maintien de la certification forestière sur le territoire public**

La certification forestière est un processus de vérification des pratiques dont l'objectif est la reconnaissance des organisations qui aménagent et utilisent les ressources forestières d'un territoire donné, selon les principes de l'aménagement durable des forêts. Le Ministère a entrepris des actions afin d'assurer la continuité au regard de la certification des territoires et d'instaurer un système de gestion environnementale interne destiné aux opérations régionales de planification de l'aménagement des forêts publiques en vue d'obtenir une certification ISO 14001. À cette fin, le Ministère a approuvé une politique environnementale et forestière qui soutiendra son système de gestion environnementale. L'étape du développement est terminée. La mise en œuvre du système en question est débutée et une première tournée d'audit interne des dix régions et du Centre est terminée.

La mise en œuvre du Plan d'action du Québec sur les véhicules électriques 2011-2020

Le Ministère a coordonné la préparation du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques au sein du gouvernement. Il est également responsable du suivi de sa mise en œuvre.

Dévoilé le 7 avril 2011, le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques (PAVE) comporte des mesures qui s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

- pour favoriser l'adoption, par les consommateurs, des véhicules électriques, le gouvernement du Québec a introduit le Programme Roulez électrique qui permet de verser une réduction à l'achat, pouvant atteindre jusqu à 8 000 $ pour l'achat ou la location d'un véhicule entièrement électrique ou hybride rechargeable. Le Programme Roulez électrique comporte également la possibilité de recevoir une subvention maximale de 1 000 $ pour l'achat et l'installation d'une borne de 240 volts à domicile;

- afin de préparer l'infrastructure de recharge, le plus important programme d'essais de véhicules électriques au Canada se déroule à Boucherville et dans les environs. Trente Mitsubishi iMiEV sont utilisées dans ce projet piloté par Hydro-Québec qui apprendra davantage sur le comportement des utilisateurs par rapport à la recharge;

- pour recourir davantage à l'énergie électrique dans le transport collectif, le gouvernement du Québec accentue son appui aux sociétés de transport dans leur virage vers l'électricité. Ce virage sera, entre autres, amorcé avec le remplacement d'au moins 475 autobus diesel par des autobus hybrides au cours des années allant de 2013 à 2016, le gouvernement du Québec ayant autorisé les sociétés de transport à acquérir uniquement des autobus hybrides dans le contexte de leur appel d'offres groupé. De plus, 5 millions de dollars sont consacrés par le gouvernement du Québec à des essais d'autobus électriques par les sociétés de transport;

- le PAVE met en place une stratégie de développement de la filière industrielle des véhicules électriques au Québec. Déjà des projets se concrétisent. À titre d'exemple :

  - deux prototypes d'autobus électriques seront construits d'ici le printemps 2014, à l'intérieur d'un projet mobilisateur dans lequel le gouvernement du Québec consacre 30 millions de dollars et les partenaires privés, 43 millions de dollars;

  - une contribution financière de 16 millions de dollars par le gouvernement du Québec permet à Bathium de Boucherville d'accroître sa capacité de production de batteries pour les véhicules électriques en réalisant un investissement de 176 millions de dollars;

  - Phostec Lithium investit, à Candiac, 78 millions de dollars dans la construction d'une usine de phosphate de fer lithié, un métal d'avenir pour les batteries des véhicules électriques. Le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 7,4 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec a fixé des cibles ambitieuses pour le PAVE :

- 25 % des ventes de nouveaux véhicules légers pour passagers en 2020 (5 % du parc automobile) seront électriques ou hybrides rechargeables;

- 95 % des déplacements en transport collectif recourront à l'électricité en 2030;

- les emplois dans la filière passeront de 1 500 à 5 000 en 2020.

Le soutien au développement des biocarburants

Le soutien au développement des biocarburants s'articule autour du suivi des projets de production d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. L'action 3.3 du Plan de développement durable fait état des différents projets soutenus par le Ministère (p. 90).

De plus, le Ministère assure une participation à différentes activités particulières liées au développement des biocarburants et en fait le suivi.

- Le Ministère participe, de façon continue, aux travaux de l'Office des normes générales du Canada en vue d'élaborer les normes canadiennes nécessaires à l'encadrement du marché des biocarburants. D'ailleurs, le Ministère a participé, à titre de conférencier, au colloque annuel du Conseil québécois du biodiesel, où il a fait une présentation intitulée « Nouvelles normes sur les biocarburants et les biocombustibles ».

- Au cours de l'année 2011-2012, plusieurs promoteurs, qui désirent produire des biocarburants au Québec, ont été rencontrés à propos des possibilités qui leur sont offertes et ils ont été renseignés sur celles-ci.

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable, il lui est nécessaire de tenir compte des besoins sociaux liés à celles-ci. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations, parfois divergentes, de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels relativement aux ressources naturelles.

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

La gestion intégrée et régionalisée repose, en premier lieu, sur une participation active des collectivités touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Puisqu'elles sont des partenaires de première importance, non seulement les collectivités régionales et locales doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs préoccupations, mais, plus encore, elles doivent pouvoir prendre part à la planification du développement de leur région. Par l'accompagnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de la première génération de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le Ministère concrétise ses convictions à l'égard de la collaboration avec les collectivités.

INDICATEUR 13.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés	D'ici à 2011, 16 PRDIRT	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés	**Cible atteinte en 2010-2011**

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Conférence régionale des élus (CRE) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été déposé, officiellement, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune en février 2012.

À la suite du dépôt des PRDIRT, le Ministère a continué de soutenir, en 2011-2012, les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de leurs plans d'action, à l'exception du Saguenay–Lac-Saint-Jean, compte tenu du dépôt tardif de son PRDIRT. Chaque plan est ratifié par le Ministère et les CRE, dont relèvent les CRRNT, à l'intérieur d'ententes de mise en œuvre des PRDIRT.

Dès lors, les CRE ont entrepris la mise en œuvre de projets de développement, appuyées, sur le plan financier, par le Ministère. Cette mise en œuvre se poursuivra jusqu'à la fin du programme, soit le 31 mars 2013.

Objectif 14
Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

L'accompagnement du Ministère prévu dans l'approche intégrée et régionalisée ne saurait être complet sans la promotion de la participation active des communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). D'ailleurs, pour faire du développement régional un véritable projet commun, la participation des communautés autochtones est nécessaire.

INDICATEUR 14.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés	D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés	Aucun projet en 2009-2010	Aucun projet intégré en 2010-2011	**Aucun projet intégré en 2011-2012**

En 2008-2009, le projet d'inventaire de l'orignal dans la réserve faunique Ashuapmushuan a été intégré dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Au cours de l'année 2011-2012, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire Saguenay–Lac-Saint-Jean a contribué, sur le plan financier, à une étude portant sur les répercussions potentielles de la villégiature sur les activités traditionnelles innues, en collaboration avec la communauté de Mastheuiasth.

Objectif 15
Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

La gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire repose aussi sur l'harmonisation des usages. Ainsi, la contribution du Ministère à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire s'appuie, notamment, sur l'élaboration et la diffusion d'outils de référence, tels que les portraits territoriaux et les plans d'affectation du territoire public. En établissant les balises en matière d'usages responsables des ressources naturelles et du territoire, le Ministère fournit une assise commune au développement socioéconomique et contribue à rendre possible l'harmonisation.

INDICATEUR 15.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de portraits territoriaux réalisés	D'ici à 2009, 3 portraits	1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %	3 portraits achevés	**Cible atteinte en 2010-2011**

Au 31 mars 2011, la totalité des portraits prévus dans le plan stratégique avait été réalisée et rendue publique. Le portrait territorial du Nord-du-Québec a été diffusé au cours de l'exercice 2009-2010, alors que ceux des régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent l'ont été au cours de l'exercice 2010-2011. Tous les portraits territoriaux réalisés sont publiés dans le site Internet du Ministère[18].

18 Portraits territoriaux
mrn.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

INDICATEUR 15.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés	D'ici à 2011, 8 PATP	Élaboration de 8 PATP en cours	8 PATP réalisés à hauteur de 86 %	**8 PATP réalisés à hauteur de 97 %**

L'affectation du territoire public consiste à définir les grandes orientations du gouvernement relativement à l'utilisation qu'il veut faire du territoire public, sur le plan de la mise en valeur et de la protection. Elle revêt donc un caractère hautement stratégique pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. La réalisation des plans d'affectation du territoire public (PATP) s'effectue selon une approche intégrée et régionalisée qui tient compte de la réalité propre à chaque région et vise le développement durable du territoire public.

Le *Plan stratégique 2008-2011* prévoyait l'approbation des huit PATP de la première phase d'élaboration. Au 31 mars 2012, leur degré de réalisation était estimé, globalement, à 97 %. Le gouvernement approuvait, dans la période allant de janvier à mars 2012, les trois premiers PATP issus de la nouvelle approche d'affectation qu'il avait adoptée il y a quelques années. Il s'agit des PATP de la Côte-Nord, de l'Outaouais et de la Mauricie. De plus, au 31 mars 2012, un PATP était en processus d'approbation et un autre était sur le point de l'être.

L'écart avec la cible s'explique, principalement, par les exigences de la démarche d'affectation du territoire public qui nécessite la participation de neuf ministères et d'un organisme gouvernemental. Cette démarche inclut, également, la consultation d'un grand nombre d'organismes ayant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional, ainsi que la consultation des communautés autochtones et de groupes d'utilisateurs, d'industries et d'intérêt touchés par l'utilisation du territoire public.

INDICATEUR 15.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)	D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP	Élaboration de 5 PATP en cours	Élaboration de 59 % des 5 PATP	**Élaboration de 65 % des 5 PATP**

Au cours de l'année 2011, le Ministère a poursuivi l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière et du Nord-du-Québec. L'estimation de l'avancement global de ces plans est satisfaisante si l'on considère la cible de 20 % fixée pour l'année 2011.

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

La planification rigoureuse de la main-d'œuvre pour affronter, de façon proactive, les défis qu'occasionnent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue en termes d'efficience, fait partie des préoccupations du Ministère. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer, activement, l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de concrétisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de services et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à l'accomplissement de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État. Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, et il compte les valoriser davantage, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clientèles et les partenaires amènera le Ministère à maintenir sa contribution aux activités de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

Le Ministère veille à la préservation de l'expertise, tout en comptant sur des personnes compétentes et engagées envers l'organisation. Ainsi, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels relativement aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver, ainsi que la mise en œuvre du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation des personnes contribuent à l'atteinte de cette orientation gouvernementale.

INDICATEUR 16.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver	D'ici à 2011, réalisation des 10 plans d'action sectoriels[19]	Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre	**Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre**

Depuis 2008, les huit domaines d'activité (Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines, Opérations régionales ainsi que Plan Nord et Territoire), de même que la Direction générale de l'administration et de la connaissance géographique et le Bureau du sous-ministre, ont été invités à produire des plans d'actions sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver. Sept plans d'action ont été élaborés. Les secteurs n'en ayant pas produit ont, tout de même, fait des gestes en matière de besoins de main-d'œuvre et de savoirs à préserver.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de planification de la main-d'œuvre, de dotation des expertises souhaitées ainsi qu'en matière d'organisation du travail. Cette démarche lui permet de disposer, en quantité, en qualité, au bon moment et au bon endroit, de la main-d'œuvre nécessaire pour satisfaire à ses engagements et s'acquitter de sa mission.

19 En 2008-2009, la cible a été ajustée à la suite du changement apporté à la structure administrative du Ministère, passant ainsi de 7 à 9. Elle a été de nouveau modifiée au début de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'ajout du Secteur du Plan Nord et du territoire qui n'était pas présent au début de l'exercice précédent.

INDICATEUR 16.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel	D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion	Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion	**Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion**

Dans un contexte de réorganisation du Ministère, de réduction d'effectif et de rareté de la main-d'œuvre, la pérennité des savoirs et la mobilisation du personnel sont apparues comme deux enjeux de première importance pour l'organisation. Pour atteindre les objectifs prévus dans le plan stratégique, un cadre de gestion des personnes s'appuyant sur la collaboration de la haute direction, des gestionnaires et des employés a été élaboré en 2008.

Afin de soutenir la mise en œuvre de ce cadre, le Ministère a exercé, au cours de l'année 2011-2012, un rôle-conseil auprès des gestionnaires et il a mis au point des outils pour favoriser l'utilisation de meilleures pratiques de gestion. Parmi les principales activités accomplies, on trouve des formations destinées aux gestionnaires sur la rédaction et la communication des attentes signifiées aux personnes ainsi qu'une formation sur les relations de travail. Des activités de reconnaissance des employés et des activités de gestion des personnes dans le changement ont aussi eu lieu.

Différents outils ont également été offerts aux gestionnaires et aux professionnels en situation de gestion afin de perfectionner leurs compétences en matière de gestion des personnes et dans le but de les soutenir dans leur rôle. Ces moyens se traduisent, notamment, par leur participation à des cercles de gestion interministériels, à des groupes de co-développement et à diverses formations en gestion.

Objectif 17
Concentrer davantage les efforts du ministère dans les produits et services liés à la mission

L'État québécois est en constante modernisation afin d'offrir les meilleurs services à ses clientèles et partenaires. Dans cette perspective, le Ministère poursuit ses efforts et adapte son offre de services ainsi que ses façons de faire en fonction des moyens disponibles. Pour ce faire, il entend concentrer ses interventions dans les produits et services qui ont un lien direct avec sa mission. Cet objectif est incontournable puisque son atteinte contribue à assurer la capacité du Ministère à assumer, adéquatement, sa mission en tant que gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

INDICATEUR 17.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission	D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif	Au total, transfert de 2,3 % de l'effectif (18 postes transférés)	Au total, transfert de 3,4 % de l'effectif (28 postes transférés)	**Cible atteinte en 2010-2011**

La cible a été atteinte en 2010-2011. Effectivement, dans les années allant de 2008-2009 à 2010-2011, le Ministère a veillé à recentrer le travail de son effectif de l'administration vers des produits et services de mission. Au total, 28 postes ont été transférés, soit 3,4 % de l'effectif.

Objectif 18
Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Afin d'être en mesure de poursuivre sa mission compte tenu des changements démographiques importants qui surviendront au cours des prochaines années, le Ministère doit relever les défis liés aux enjeux de disponibilité de l'expertise. Dans ce contexte, il poursuit sa contribution à la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services fiables et de qualité assurés par un État moderne et efficace. Pour ce faire, il doit renouveler son approche client et innover dans sa façon d'assumer son rôle. Le plan d'amélioration en rapport avec la rénovation cadastrale et avec la mise à jour du cadastre constitue un exemple probant d'adaptation de son offre de services et de ses processus.

INDICATEUR 18.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre	D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures	14 mesures mises en œuvre	17 mesures mises en œuvre	**21 mesures mises en œuvre**

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et elles évoluent encore. Par conséquent, le Ministère doit tenir compte des changements et des phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent hors de son contrôle dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des prestataires de services en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire, dans la continuité des actions passées, pour s'adapter à cette nouvelle réalité. En juin 2007, le Ministère déposait le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois*, lequel présentait le fruit de ses réflexions. De celles-ci, 39 mesures ont été retenues; l'instauration d'au moins 15 d'entre elles était prévue d'ici le 31 mars 2011. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère avait atteint la cible fixée, avec la mise en œuvre de 17 mesures.

Au cours de l'année, le Ministère a achevé la mise en œuvre de quatre mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre, ce qui porte à 21 le nombre de mesures instaurées.

Objectif 19
Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

L'ampleur grandissante des préoccupations relatives au développement durable au sein de la population et la complexité de la situation économique actuelle, où la demande relative aux ressources naturelles fluctue de façon importante, amènent le Ministère à clarifier son rôle et à vouloir affirmer, encore davantage, l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise. Afin de renforcer sa position stratégique, le Ministère souhaite mettre en œuvre des actions de communication plus efficaces et il vise une amélioration de la perception de la population à son égard.

INDICATEUR 19.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Élaboration en cours (travaux achevés à 60 %)	Indicateur abandonné	**Indicateur abandonné**

La mise en œuvre de la stratégie de relations publiques avait pour but d'élaborer des actions de communication plus efficaces. Cependant, au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a réévalué la pertinence d'élaborer une telle stratégie globale. L'évolution rapide de dossiers de première importance a fait en sorte que le Ministère a jugé qu'il était davantage efficace d'adopter des stratégies particulières à chacun des dossiers. Dans un contexte sociopolitique complexe, une stratégie générale de relations publiques se serait révélée un cadre trop rigide et aurait constitué un frein à certaines initiatives mises de l'avant afin de réagir promptement à des événements d'actualité.

INDICATEUR 19.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère	D'ici à 2011, amélioration de la perception	Premier sondage de perception réalisé en avril 2009	Mise en œuvre d'actions ayant pour but d'améliorer la perception	**Indicateur abandonné**

En avril 2009, le Ministère a effectué un sondage pour connaître la perception de la population à son égard. Ce sondage a mis en lumière certaines lacunes qui devaient être comblées. Le Ministère a alors établi des objectifs et a accompli différentes actions de communication et de relations publiques ayant pour but de favoriser le transfert de connaissances vers la population, de promouvoir l'expertise et le savoir-faire du Ministère et, enfin, d'améliorer la perception des citoyens à l'égard du Ministère. À ce moment, il était prévu de refaire, à différents moments, des sondages afin de mesurer l'évolution de la perception de la population.

Depuis, les façons de mesurer la perception de la population ont été modifiées; elles sont passées d'un sondage général à un sondage sur des sujets ciblés, et ce, en raison des frais liés à la mise sur pied de tels sondages et à cause des besoins spécifiques de l'organisation. Il a donc été jugé préférable de faire plusieurs sondages spécifiques plutôt qu'un autre sondage général. Par conséquent, l'indicateur a été abandonné.

Objectif 20
Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

L'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire et la clarification du rôle qu'exerce le Ministère passe, notamment, par des interventions éducatives auprès de la clientèle scolaire à la manière de ce que font déjà les agents de protection de la faune. Le Ministère s'engage donc auprès des jeunes et entend jouer un rôle accru dans l'enrichissement de leurs connaissances sur les milieux forestiers et fauniques, sur les ressources énergétiques et minières ainsi que sur l'aménagement du territoire. Par la mise en œuvre de la stratégie éducative, le Ministère participera au développement des citoyens de demain.

INDICATEUR 20.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Mise en œuvre de la stratégie éducative	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours	Stratégie mise en œuvre	**Cible atteinte en 2010-2011**

En juin 2009, le Ministère adoptait une Stratégie d'éducation qui présente les enjeux, les orientations et les objectifs en matière d'apprentissage social ainsi que les moyens qui seront utilisés pour renforcer sa présence à l'intérieur du réseau de l'éducation. La mise en œuvre de cette stratégie ministérielle d'éducation s'est concrétisée, en août 2010, par le lancement du nouveau site éducatif *Plein de ressources*, et ce, juste à temps pour la rentrée scolaire. Ce site représente la pierre angulaire de la Stratégie d'éducation puisqu'il constitue un point de rencontre entre les jeunes, les milieux scolaires et éducatifs ainsi que le Ministère. Il s'adresse, plus particulièrement, aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire et il leur propose des outils pédagogiques conformes au *Programme de formation de l'école québécoise*.

Par différents moyens, le Ministère a fait la promotion de ce site et de son contenu. Le bulletin électronique *CNaturel!* a été publié à quatre reprises et a permis de prendre contact avec près de 2 500 écoles, enseignants et conseillers pédagogiques. Cette vitrine qu'offre le site *Plein de ressources* contribue à faire connaître les actions du Ministère et celles d'autres groupes exerçant des activités dans le domaine des ressources naturelles. Enfin, le Ministère a participé à diverses activités à caractère éducatif qui s'adressent aux enseignants ou au grand public, dans le but de leur faire découvrir le monde des ressources naturelles et les emplois passionnants qui s'y rattachent. À titre d'exemples, les membres de l'équipe Mission éducation ont participé au colloque annuel de l'Association québécoise des utilisateurs d'ordinateurs au primaire et au secondaire, à la journée portes ouvertes dans le contexte de Québec Exploration, à la journée Viens vivre la forêt à l'école de Duchesnay, au Jour de la Terre, au Salon de la forêt au Centre de foires de Québec, aux activités éducatives liées au Mois de l'arbre et des forêts ainsi qu'à celles de la Fête de la pêche.

Objectif 21
Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

Le gouvernement du Québec s'est engagé à renforcer ses relations avec les citoyens et à leur offrir des services de qualité qui correspondent à leurs besoins, et ce, au meilleur coût. Dans cette perspective, le Ministère et son personnel entendent tout mettre en œuvre pour soutenir ces engagements et offrir aux citoyens les meilleurs services dans les secteurs d'activité des ressources naturelles et de la faune. L'approche mise de l'avant est la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires, laquelle est basée sur les attentes de ceux-ci, tout en considérant la capacité du Ministère. Être à l'écoute des besoins des différents groupes de clientèle et concentrer l'accueil de certains services dans un guichet unique sont deux éléments-clés qui découlent de l'approche renouvelée mise en place.

INDICATEUR 21.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de satisfaction de la clientèle	D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée (Taux de satisfaction : 81 %)	Taux de satisfaction stable par rapport à 2009-2010 (Taux de satisfaction : 80,4 %)	**Légère amélioration du taux de satisfaction par rapport à 2010-2011 (Taux de satisfaction : 84,3 %)**

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Depuis le 1er septembre 2009, un court sondage est accessible dans le site Internet du Ministère. Il permet aux citoyens de donner une rétroaction sur les services qu'ils ont reçus. Depuis 2010-2011, dans les dépliants de *Déclaration de services aux citoyens*, il n'y a plus de sondage fait sur papier à propos de la qualité des services.

Lors du renouvellement de la *Déclaration de services aux citoyens*, deux questions ont été ajoutées au sondage, soit une question sur la perception de la confidentialité des services et une autre sur la convivialité des services Web.

Du 1er juillet 2011 au 31 mars 2012, 251 personnes ont répondu au sondage en ligne de la *Déclaration de services aux citoyens*, soit 73 personnes de plus que l'année précédente.

En 2011-2012, l'aspect recueillant le taux de satisfaction le plus élevé est la qualité du français, alors que le taux le plus faible est celui qui se rapporte au résultat de la recherche (obtention de ce qui était recherché). Ce dernier résultat peut être expliqué, en très grande partie, par le fait que le lien vers le sondage se situe dans la grande majorité des accusés de réception du Ministère. Plusieurs citoyens peuvent donc répondre au sondage sans avoir obtenu de réponse à leur courriel.

TABLEAU 18
Résultats au sondage en ligne de la *Déclaration de services aux citoyens*

La réponse reçue était en lien avec ma question	Ma démarche a été facile	J'ai reçu une réponse rapidement	La qualité du français était excellente	J'ai été traité respectueusement	Les renseignements reçus étaient clairs	Les services Web étaient faciles d'utilisation	J'ai été traité de manière confidentielle	Vous avez obtenu ce que vous recherchiez
79,8 %	82,6 %	88,3 %	93,5 %	90,7 %	80,9 %	79,7 %	89,6 %	72,9 %

La mesure du taux global de satisfaction (très satisfait = 100 %, très insatisfait = 0 %) révèle une légère amélioration par rapport aux deux dernières années, soit 84,3 % ± 5,6 % en 2011-2012, comparativement à 80,4 % ± 7,1 % en 2010-2011 et 81 % et ± 9,2 % en 2009-2010.

INDICATEUR 21.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec	D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	**100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec**

Toutes les activités relatives à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, ainsi qu'aux différents registres ont été analysées et les transferts de personnel, de ressources et de services ont été effectués suivant des critères d'efficacité et d'efficience. La plupart des travaux ont été exécutés en 2008-2009. Régulièrement, le Ministère participe à la mise à jour des fiches d'information accessibles dans le site de Services Québec.

Les services conservés par le Ministère sont considérés par Services Québec comme étant trop spécialisés pour être transférés vers un service d'information plus général. De même, le grand nombre de personnes-ressources de deuxième ligne dans les divers secteurs, les différents changements dans le personnel et les modifications administratives ainsi que la complexité de l'information réglementaire relative à la chasse, à la pêche et au piégeage font en sorte que bon nombre d'activités associées à l'accueil et au renseignement sont demeurées au Ministère.

Des mises à jour sont effectuées fréquemment dans les fiches d'information de Services Québec afin que le répertoire des programmes et services gouvernementaux dispose d'une information à jour sur les programmes, produits et services du Ministère.

En 2011-2012, une personne a été nommée par Services Québec pour assurer les relations entre leur organisation et le Ministère.

Action rattachée au *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* en rapport avec l'orientation stratégique « Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire »

- **L'établissement d'un cadre de gestion de la connaissance et de l'information afin d'en assurer la pérennité**

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a commencé les travaux permettant d'établir le cadre de gestion de la connaissance et de l'information.

Actions déterminantes

Action déterminante
Élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

Cette action déterminante a été entièrement accomplie par l'adoption, le 23 mars 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1).

Action déterminante
Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

6.2 Cette action déterminante est partagée avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Elle fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 6.2 **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

La stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) est l'instrument de mise en œuvre des grands éléments de la réforme du régime forestier, tels que l'intensification de la production ligneuse ou l'approche d'aménagement écosystémique. Elle établit la vision et les orientations pour progresser dans l'aménagement durable des forêts. Elle constituera la base des politiques et des actions en milieu forestier pour en assurer une gestion cohérente. En particulier, elle devra être prise en considération dans la préparation des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels ainsi que dans le calcul des possibilités forestières. Le Ministère devra rendre compte, sur une base quinquennale, de la mise en œuvre de la SADF.

Un projet de stratégie a été soumis à des consultations publiques qui ont eu lieu du 12 octobre 2010 au 28 janvier 2011. Un rapport de ces consultations a été produit en 2011; il est accessible sur le site Internet du Ministère[20].

Action déterminante
Élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention

Le Ministère s'est également engagé à développer, en toute transparence, le règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Pour ce faire, le Ministère a tenu, du 12 octobre 2010 au 28 janvier 2011, conjointement avec la stratégie d'aménagement durable des forêts, une consultation publique afin de connaître l'opinion de la population et des principaux organismes et partenaires du milieu forestier. Des consultations ont aussi été faites auprès des communautés autochtones. Le rapport faisant état des commentaires reçus lors de la consultation publique a été rédigé; il est accessible dans le site Internet du Ministère[21].

D'importantes avancées ont été faites en vue d'harmoniser le projet de RADF avec les exigences de la Loi sur les Pêches du gouvernement fédéral.

L'étape de la consultation sectorielle et de la consultation intersectorielle, prévue dans le processus légal d'approbation du RADF, est en cours depuis janvier 2012. Les commentaires issus de cette consultation seront intégrés dans le projet de règlement et validés par le juriste avant d'entreprendre la consultation interministérielle.

20 Rapport de consultation publique
mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-consultation-adf.pdf

21 Rapport de consultation publique
mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-consultation-adf.pdf

Action déterminante
Réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière

Quatre nouveaux modèles de croissance ont été conçus, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire. Ces modèles ont été livrés au Bureau du forestier en chef au cours de l'exercice 2009-2010. Cette action déterminante est donc entièrement accomplie.

Action déterminante
Réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière

Dans son *Plan stratégique 2008-2011*, le Ministère a pris l'engagement, dans ses actions déterminantes, de faire un audit qualité sur l'infrastructure foncière. Le rapport final a été déposé en juillet 2010.

Action déterminante
Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Le projet intitulé « Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier », dont l'appellation a été renommée pour « Service en ligne de réquisition d'inscription » (SLRI), a pour but de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits dans le Registre foncier afin de répondre, notamment, aux impératifs démographiques auxquels le Québec est confronté.

L'enrichissement de la prestation électronique, qui résultera de la réalisation de ce projet, permettra aux clients professionnels, à partir d'une interface conviviale, de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier directement à partir du site Internet « Registre foncier du Québec en ligne ». Cette solution permettra de diminuer les délais d'inscription pour la grande majorité des documents et de réduire le nombre de déplacements dans les bureaux de la publicité des droits.

La mise en œuvre du projet suit son cours. Un projet pilote a eu lieu durant l'automne 2011. Plus de 80 % des travaux d'architecture et de développement de la solution sont réalisés, conformément à la planification initiale, et une première partie du nouveau service Web a été instaurée en janvier 2012.

Cette solution performante de gouvernement en ligne assurera le maintien de la mission, malgré l'attrition prévue par les départs à la retraite.

Action déterminante
Réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Au cours de l'année 2011-2012, la révision des processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec s'est poursuivie par la mise en place d'un tableau de bord et d'un indicateur de performance globale pour le Service des levés officiels et des limites administratives.

Services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

À la suite de la révision de la *Déclaration de services aux citoyens*, deux engagements ont été ajoutés et un engagement a été retiré au cours de l'année 2011-2012. En premier lieu, un engagement sur le délai de réponse téléphonique a été ajouté. Il s'agit de l'engagement *Répondre à votre appel logé au 1 866 CITOYEN en moins de 3 minutes*. Cet engagement a été respecté à 80,6 % au cours de la période étudiée. Le pointage obtenu reflète la baisse de la capacité de réponse du centre d'appel des services à la clientèle pour l'année en cours, laquelle baisse a été causée par de nombreux mouvements de personnel dans l'équipe des Services à la clientèle.

L'engagement *Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes* est stable depuis plusieurs années, avec un résultat de 99,7 %.

En ce qui a trait à l'engagement *Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins*, on observe une baisse du résultat; celui-ci est passé à 84,4 % en un an, alors qu'il était de 90,8 %. Cette baisse s'explique par une hausse de 13 % de la correspondance par courrier acheminée au Ministère.

L'engagement *Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins* existe depuis 2006. Néanmoins, avant 2011, il n'existait aucune façon de comptabiliser, correctement, un grand nombre de courriels. Une première extraction de données a été effectuée pour l'adresse courriel principale du Ministère, en 2012. Le résultat est un taux de conformité de 96 %. De même, toutes les boîtes de réception corporatives du Ministère comportent, depuis 2011, un accusé de réception conforme à la *Déclaration de services aux citoyens*.

Finalement, dans un souci de cohérence, le Service des moyens de communication et des relations avec la clientèle ne suivra plus l'indicateur sur les plaintes dans le cadre de la *Déclaration de services aux citoyens*. La gestion des plaintes demeure traitée dans la section du même nom (p. 82).

TABLEAU 19

Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

	RÉSULTATS		
ENGAGEMENTS	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Répondre à votre appel logé au 1 866 CITOYEN en moins de 3 minutes	n. d.	n. d.	80,6 %
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,6 %	99,6 %	99,7 %
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	91,8 %	90,8 %	84,4 %
Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	n. d.	n. d.	**96 %**

Demandes de renseignements

De façon générale, le nombre de demandes de renseignements traitées au Ministère a légèrement diminué par rapport aux résultats de l'année 2010-2011. Le téléphone demeure le mode de communication le plus largement utilisé par les citoyens. Une diminution des appels répondus au service à la clientèle du Ministère est observée. La diminution du nombre de contacts effectués est occasionnée par une baisse de la capacité de réponse du service des moyens de communication et des relations avec les divers groupes de clientèle. La diminution de la capacité de réponse a été causée par de nombreux mouvements imprévisibles de personnel au cours de l'année 2011-2012. D'autre part, le nombre de demandes traitées par courriel fait l'objet, depuis 2011-2012, d'une nouvelle méthode de calcul. Les données antérieures étaient surestimées de 1 % à 5 %.

TABLEAU 20

Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication

	NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS		
MODE DE COMMUNICATION	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Téléphone	66 043	64 762	60 478
Courrier	0	256	187
Courriel	5 802	6 325	6 220
Comptoir	48	29	12
TOTAL	**71 893**	**71 372**	**66 897**

Prestation électronique de services

Le site Internet du Ministère permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble de données sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications, autrefois disponibles en version imprimée, sont maintenant diffusées en version électronique uniquement. On constate, d'ailleurs, qu'en 2011-2012, le nombre de visites dans le site ministériel a connu une augmentation. Il en va de même pour le nombre de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique de services du Ministère.

Le Ministère est responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec (par exemple, les sites du Plan Nord et d'Adresses Québec). Le Ministère utilise aussi Internet pour publier des sites thématiques et évènementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter, aux besoins des utilisateurs, ses façons de communiquer. Notons, également, qu'à la suite de l'intégration, au Ministère, des services de l'Agence de l'efficacité énergétique, deux sites sont devenus sous la responsabilité de ce dernier, soit le site sur l'efficacité énergétique et celui sur l'écomobilité.

Par ailleurs, la prestation électronique des services du Ministère est toujours aussi populaire, notamment en ce qui concerne les sites du Registre foncier du Québec en ligne et Infolot.

TABLEAU 21

Nombre de visites du site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées

	NOMBRE DE VISITES ET DE TRANSACTIONS ET VARIATION		
	2010-2011	2011-2012	VARIATION
Visites			
Site ministériel (mrn.gouv.qc.ca)	3 796 745	3 612 132	– 4,9 %
Registre du domaine de l'État (rde.mrnf.gouv.qc.ca)	50 125[1]	54 549[2]	+ 8,8 %
Transactions			
Registre foncier du Québec en ligne (registrefoncier.gouv.qc.ca)	11 894 633	12 065 851	+ 1,4 %
Infolot – Consultations (infolot.mrnf.gouv.qc.ca)	207 557	219 021	+ 5,5 %
Autres transactions	38 060	36 397	– 4,3 %

1 Il manque des données pour 12 jours en raison de la migration des réseaux (du 6 au 18 janvier 2011).

2 Il manque des données pour la journée du 10 juillet 2011.

TABLEAU 22

Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

SITE GOUVERNEMENTAL	NOMBRE DE VISITES EN 2011-2012
Espace Éducation (education.mrnf.gouv.qc.ca)	256 081
Plan Nord (plannord.gouv.qc.ca)	237 065
Adresses Québec (adressesquebec.gouv.qc.ca)	5 193
Le Québec géographique (de janvier à mars 2010) (quebecgeographique.gouv.qc.ca)	93 560
Québec Exploration (quebecexploration.qc.ca)	154 008
Évaluation environnementale stratégique (ees.gouv.qc.ca)	7 843
Véhicules électriques (vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)	40 807
Écomobile (ecomobile.gouv.qc.ca)	12 878
Efficacité énergétique (efficaciteenergetique.mrn.gouv.qc.ca)	780 008
Portes ouvertes virtuelles (portesouvertes.mrn.gouv.qc.ca)	55 932

Gestion des plaintes

Au cours de l'année 2011-2012, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 486 plaintes relativement aux produits et services, comparativement aux 481 plaintes reçues l'année précédente. Le Bureau de la gestion des plaintes, quant à lui, a reçu 45 plaintes pour traitement en deuxième instance par rapport à 24 en 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 87,5 %.

Par rapport au résultat de l'année précédente, l'augmentation constatée dans le nombre de plaintes reçues pour traitement en deuxième instance s'explique par la révision des loyers des baux de villégiature. Notons que près de la moitié des plaintes reçues en première instance porte sur le même sujet.

TABLEAU 23

Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR ANNÉE			
PLAINTES	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
1re instance	288	209	481	485
2e instance	24	22	24	45
TOTAL	**312**	**231**	**505**	**530**

Évaluation de programme

Les rapports d'évaluation de programme procurent une information pertinente, fiable et crédible sur les programmes évalués. De plus, ils constituent un soutien en ce qui concerne la prise de décision.

Au cours de l'année, le Ministère a mené des activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2008-2011. Le Ministère a poursuivi les travaux amorcés pour :

- l'évaluation du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière;
- l'évaluation du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR);
- l'évaluation du Plan cuivre.

Résultats des actions relatives au développement durable

3

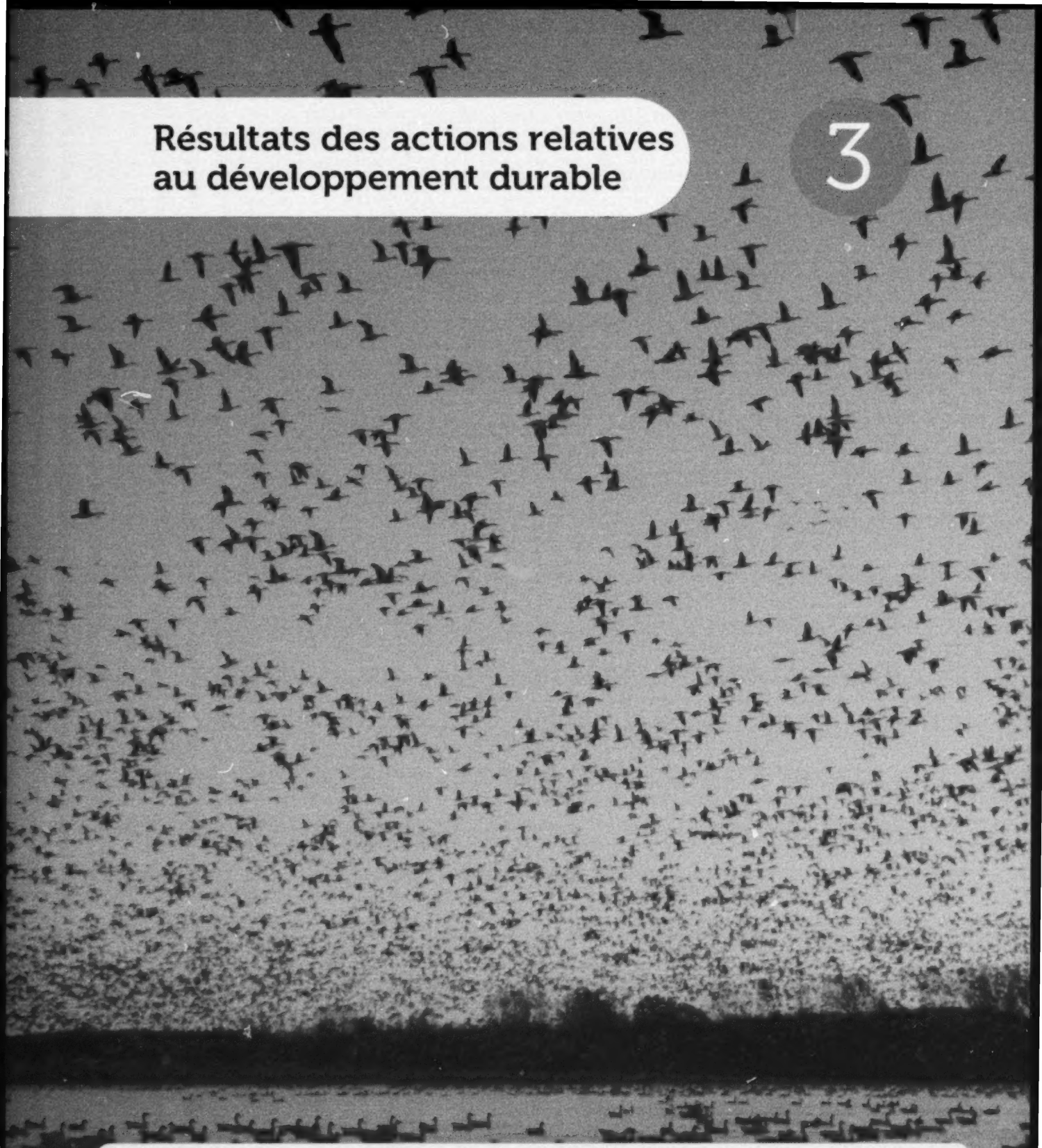

À l'aube, quelque 60 000 oies des neiges quittent le réservoir Beaudet de Victoriaville pour aller se nourrir dans les champs. Au plus fort de la saison, de la fin d'octobre à la mi-novembre, il peut y avoir près de 150 000 oies sur ce réservoir d'eau de la ville.

Photographie de M. Eric Martin, Direction générale de la protection de la faune, Mauricie – Centre-du-Québec, octobre 2011.

Plan d'action de développement durable 2008-2011

En tant qu'organisation vouée à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est un acteur de première importance pour le développement durable du Québec. Le 9 avril 2009, il rendait public son *Plan d'action de développement durable 2008-2011* dans lequel il réitère son adhésion à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette planification, prolongée en 2011-2012, repose sur une démarche progressive prenant en considération les principes de développement durable dans la réalisation de la mission du Ministère et souscrit, tout particulièrement, à trois des orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale de développement durable qui sont :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

La sensibilisation et la formation du personnel s'inscrivent parmi les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Les activités de sensibilisation et de formation suscitent l'adhésion du personnel à la démarche de développement durable et leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences pour mettre en pratique cette démarche dans les tâches et les fonctions relatives à leur travail. Dans le respect des orientations du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique, le Ministère a d'abord mis la priorité sur la sensibilisation du personnel par l'intermédiaire de son portail d'information interne pour, ensuite, former certaines catégories ciblées du personnel.

Action 1.1 **Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique**[22]

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable	D'ici à 2011, 80 %	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	90 % des employés de l'État sensibilisés	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières	D'ici à 2011, 40 %	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013	**Mesure du résultat prévue en 2012-2013**

22 Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Le miniportail sur le développement durable de l'intranet ministériel facilite l'accès à l'information sur la démarche québécoise de développement durable. Le menu principal traite des exigences de la Loi sur le développement durable, de la définition de celui-ci pour le Québec, des enjeux de la stratégie et des actions mises de l'avant par le Ministère. Au cours de l'année, l'une ou l'autre des dimensions du développement durable ont été abordées dans près de 60 manchettes. Plus d'une moitié de ces manchettes, soit 42, portaient, particulièrement, sur les engagements du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en matière de développement durable et permettaient de faire valoir, concrètement, ses réalisations à l'ensemble du personnel. La mise à jour du miniportail et son activité éditoriale se font en continu.

En mars 2011, l'Institut de la statistique du Québec a mesuré le taux de sensibilisation des employés de la fonction publique au développement durable. Un sondage effectué auprès d'un nombre représentatif d'employés de l'État a révélé que 90 % d'entre eux seraient sensibilisés à la démarche du gouvernement et au développement durable. Ce résultat s'applique à la réalité du Ministère et aucune autre mesure n'a été effectuée depuis.

La prochaine étape importante du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation consiste à former 50 % du personnel ciblé (encadrement, planification, analyse, organisation d'événements et communication) à la prise en considération des principes de développement durable. Au Ministère, cela représente un groupe cible d'environ 400 personnes. La formation proposée mise sur des exemples concrets afin de favoriser une meilleure appropriation de la démarche de développement durable. La formule de formation allie, dans une première étape, des ateliers pratiques de prise en compte des principes de développement durable avec les équipes responsables de grands dossiers ministériels et, dans une deuxième étape, des présentations plus générales inspirées des résultats de la première étape et destinées à l'ensemble du personnel ciblé. En cours d'année, le plan initial de formation a dû être ajusté aux disponibilités des équipes de travail invitées à expérimenter la prise en considération des principes de développement durable dans leur processus d'analyse. En conséquence, les ateliers et les présentations plus générales ont été reportés. Rappelons que les résultats de cette démarche gouvernementale de formation seront mesurés en mars prochain.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel
Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Le Ministère s'est engagé à réduire les répercussions de ses activités en mettant en œuvre, dans les milieux de travail, diverses pratiques de gestion environnementale, telles que la récupération multimatière, la gestion des matières dangereuses, la réduction de la consommation de carburant et l'économie d'énergie. En très grande majorité, les pratiques et activités prévues ont été mises en œuvre au cours des dernières années. L'organisation profite maintenant des mesures en place, tout en poursuivant ses efforts pour assurer une amélioration continue de sa gestion environnementale.

Action 2.1 **Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable**[23]

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues	D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues	Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)	**Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)**

23 Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

TABLEAU 24

État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires

MESURES PRIORITAIRES	Description des pratiques et activités à mettre en œuvre et cible à atteindre d'ici à 2011	2009-2010* *y compris les résultats de 2008-2009	2010-2011	2011-2012
Récupération multimatière	Mettre en place la récupération multimatière dans 5 localités non desservies jusqu'à présent : Baie-Comeau, Trois-Rivières, Gatineau, Québec (1685, Wilfrid-Hamel) et une autre localité à déterminer.	Mise en place d'un programme de récupération dans trois immeubles de Baie-Comeau et dans un immeuble de Trois-Rivières. Au 1685, Wilfrid-Hamel (Québec), au 3950, boulevard Harvey (Saguenay) et au 16, impasse de la Gare-Talon (Gatineau).	Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des employés du Ministère ont accès à des installations de récupération. Les places d'affaires non desservies (environ 20), accueillent moins de 10 employés et sont situées en région nordique.	La situation a continué de s'améliorer en 2011-2012. Le taux d'employés du Ministère qui ont accès à des installations de récupération s'élève maintenant à 96,6 %.
	Cible : 5	**Résultat cumulatif : 5**	**Résultat cumulatif : 5**	**Résultat cumulatif : 5**
Gestion des matières dangereuses	Préparer un rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses au Ministère. Élaborer un plan d'intervention.	Dépôt du rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses. Le plan d'intervention n'a pas vu le jour, tel qu'il avait été prévu. Toutefois, des interventions ont été faites auprès des bureaux en région sur l'entreposage des bonbonnes de gaz propane.	Le plan d'intervention n'a pu être réalisé au cours de l'exercice. Toutefois, dans tous les projets d'aménagement où sont entreposées des bonbonnes de gaz propane, des pratiques sécuritaires sont prises en considération afin de maintenir, voire d'améliorer, le niveau de sécurité. Les connaissances sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) seront mises à jour auprès du personnel en cause en 2011-2012.	Le plan d'intervention n'a pas vu le jour, tel qu'il avait été prévu. Au cours de l'année financière 2011-2012, 44 personnes ont suivi la formation SIMDUT. Cette formation permet d'informer les membres des comités de la santé et de la sécurité au travail sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et liés à l'entreposage, l'utilisation et la gestion des matières dangereuses.
	Cible : 2	**Résultat cumulatif : 1**	**Résultat cumulatif : 1**	**Résultat cumulatif : 1**
Réduction de la consommation de carburant	Distribuer des autocollants rappelant les instructions de bonne conduite automobile pour tous les véhicules du Ministère. Élaborer et appliquer un questionnaire pour évaluer les besoins lorsqu'il y a acquisition de véhicules. Former le personnel à la conduite écoresponsable.	Distribution des autocollants. Un questionnaire a été rédigé pour évaluer les besoins et favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores. Pour le moment, son utilisation se fait sur une base volontaire. Onze employés du Ministère prennent part à un projet pilote de formation en matière de conduite écoresponsable, destiné aux conducteurs de véhicules légers. Cette expérience est orchestrée par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE).	Les données du Ministère indiquent des réductions nettes de la consommation de carburant de 15,0 % sur route et de 13,0 % en ville pendant les cinq premières semaines qui ont suivi la formation. La réduction de la consommation en ville se maintient pendant les six premiers mois sans rappel des notions d'écoconduite. Sur route, les résultats sont stables pendant trois mois, mais chutent par la suite pour approcher les 8,0 % de réduction.	Au regard de ces trois activités particulières, la cible a été atteinte en 2009-2010. Note : En complément d'information, consultez la section « Changements climatiques » du présent rapport. On y rend compte de la réduction de la consommation de carburant du parc de véhicules du Ministère et des mesures prévues pour encourager les employés à préférer l'utilisation des transports durables à celle de l'automobile en mode individuel au cours de leurs déplacements pour se rendre au travail.
	Cible : 3	**Résultat cumulatif : 3**	**Résultat cumulatif : 3**	**Résultat cumulatif : 3**
Économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles	Réaliser des diagnostics d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 diagnostics). Mettre en œuvre les pratiques d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 activités).	Réalisation de 6 diagnostics d'économie d'énergie dans les pépinières (Trécesson, Berthier, Grandes-Piles, Sainte-Luce, Saint-Modeste, Normandin). Amélioration de l'éclairage, du système de pompage ou du système de chauffage (conversion du mazout à l'électricité) dans 4 pépinières et 1 station piscicole.	Réalisation de 3 diagnostics internes (inspirés des modèles faits en pépinières) dans les stations piscicoles (Baldwin, Tadoussac, Lac des Écorces). Amélioration de l'éclairage, du système de pompage et du mode de chauffage dans les 2 pépinières (Trécesson, Normandin) et les 2 stations piscicoles (Tadoussac, Baldwin) restantes. Utilisation de véhicules hybrides et de voiturettes électriques dans la majorité des unités administratives.	Cible atteinte en 2010-2011. Il n'y a pas eu de nouveaux projets en 2011-2012; les organisations profitent maintenant des outils d'économie d'énergie mis en place.
	Cible : 18	**Résultat cumulatif : 11**	**Résultat cumulatif : 18**	**Résultat cumulatif : 18**
TOTAL	**Cible : 28**	**Résultat cumulatif : 20**	**Résultat cumulatif : 27**	**Résultat cumulatif : 27**

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables	D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**

Le cadre de gestion pour des pratiques d'acquisition de produits et services écoresponsables a été diffusé auprès des gestionnaires en juillet 2009. Pour l'année 2011-2012, le suivi des achats démontre que le papier recyclé contenant au moins 30 % de fibres post-consommation a représenté 98,2 % des achats de papier au Ministère, alors que les pneus remoulés et les piles rechargeables ont représenté, respectivement, 3 % et 2 % des achats de ces produits.

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale	D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)	Système de gestion environnementale en élaboration	**Système de gestion environnementale en élaboration**

Les travaux entourant l'élaboration d'un système de gestion environnementale ministériel (SGE) se poursuivent. Au cours de l'année, avec la collaboration étroite des équipes sectorielles et des responsables des ressources matérielles, deux étapes importantes ont été franchies. D'abord, un énoncé de Politique environnementale du Ministère a été produit. Comportant neuf engagements, cet énoncé constitue le premier document de référence d'un SGE. Ensuite, une synthèse des activités ainsi que leurs répercussions sur l'environnement a été compilée, afin de dégager les aspects environnementaux les plus significatifs des interventions du Ministère.

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie

Objectif ministériel
Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue, de façon significative, à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de bon nombre de régions. Des projets de première importance découlent des diverses stratégies et politiques mises en place par le Ministère. Partout au Québec, la réalisation de ces projets font du Ministère et de ses partenaires des acteurs d'influence pour l'application des principes de développement durable.

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère	D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)	1 projet (Sept-Îles)	**2 projets (Dolbeau-Mistassini et Montmagny)**

En mai 2008, le gouvernement du Québec annonçait une stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec afin d'accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique et de stimuler une activité profitable sur le plan économique ainsi que des emplois stimulants et durables. Plus récemment en 2011-2012, un groupe de travail réunissant des acteurs du milieu de la construction, du monde universitaire, des ordres professionnels, du milieu de la recherche et du gouvernement réitérait l'importance de privilégier le matériau bois dans les mises en chantier gouvernementales afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie.

En respectant ce devoir d'exemplarité, le Ministère prévoit, dans les devis de travail, que des produits provenant du bois seront privilégiés dans les projets d'aménagement de locaux. Ainsi, à Dolbeau-Mistassini, le bois a été utilisé pour la finition intérieure (portes, cadres de portes, regards et sections vitrées, cimaises, bancs, supports à crochets et éléments décoratifs) des nouveaux locaux aménagés. Également, à Montmagny, le bois a été utilisé pour une partie du revêtement extérieur et pour les portes et cadres des bureaux du projet de relocalisation du personnel de l'Islet.

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière	D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions	Au total, lancement de 8 appels de propositions	Au total, lancement de 17 appels de propositions dans 9 régions	**Au total, lancement de 21 appels de propositions dans 9 régions**

Le Québec a mis en place des programmes d'efficacité énergétique afin, notamment, de réduire l'utilisation du mazout lourd au profit d'autres sources d'énergie, dont la biomasse forestière. Avec le programme d'attribution de la biomasse forestière[24], en ce qui concerne différents usages, telle la transformation de l'énergie, le Ministère donne accès à des quantités de matière ligneuse provenant des forêts du domaine de l'État. Les ententes d'attribution sont accordées par des appels de propositions ou par des ventes aux enchères. Pour les besoins du présent rapport, le résultat synthèse est exprimé sans nuance du mode d'attribution, sous le vocable « appels de propositions ».

En 2011-2012, deux appels de propositions et deux ventes aux enchères ont été effectués dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Les deux appels de propositions se traduiront par des ententes d'attribution de cinq ans débutant en 2012-2013. Ainsi, depuis le lancement du programme en juin 2008, 16 appels de propositions ont permis de conclure 30 ententes d'attribution de biomasse d'une durée de cinq ans totalisant 1 629 736 tonnes métriques vertes (tmv/an) et cinq ventes aux enchères ont permis de signer sept ententes d'attribution d'une durée de un ou deux ans pour un total de 144 829 tmv/an, dont une seule est encore en vigueur. Ces quantités de biomasse forestière sont réparties dans toutes les régions forestières du Québec, à l'exception de l'Estrie, ce qui représente neuf régions.

24 Programme d'attribution de la biomasse forestière
mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-biomasse.jsp

Action 3.3 **Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques** (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère	D'ici à 2011, 5 projets	Au total, 4 projets	Au total, 4 projets	**Au total, 7 projets**

En 2006, le Québec indiquait, dans sa stratégie énergétique, qu'il souhaitait atteindre, en 2012, une moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence vendue à l'intérieur de son territoire. Au Québec, la consommation d'éthanol-carburant représente maintenant plus de 4 % des ventes d'essence, et cet objectif est en bonne voie d'être atteint. Afin de stimuler la production, à l'échelle locale, d'éthanol cellulosique pouvant contribuer à l'atteinte de cette cible, la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke a été mise sur pied dès 2007. De 2008 à 2012, la Chaire a été financée par le Ministère à raison de 300 000 $ par année.

La construction de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique d'Enerkem à Westbury a également été annoncée en 2007. Elle bénéficie d'un soutien financier total de 2 millions de dollars de la part du Ministère, dont 1 750 000 $, ont été versés jusqu'à maintenant. Les travaux de construction sont terminés et l'usine produira ses premiers litres d'éthanol. De plus, le Ministère a soutenu deux organismes (le Réseau Trans-tech et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité) qui ont mis au point des outils pouvant venir en aide à ceux qui souhaitent produire ou utiliser des bioénergies.

En 2011-2012, le Ministère a accordé son soutien à deux nouveaux projets de production d'éthanol cellulosique, soit la construction d'une usine commerciale à Varennes par Éthanol Cellulosique Varennes s.e.c., formée par les entreprises Enerkem et Éthanol GreenField Québec, et la construction d'une deuxième usine de démonstration à Westbury qui produira de l'éthanol cellulosique et des coproduits. Le projet d'usine commerciale à Varennes a reçu une aide totale de 27 millions de dollars, composée de 18 millions de dollars et d'un prêt de 9 millions de dollars géré par Investissement Québec.

De plus, le Programme d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la production d'éthanol de première génération a été mis sur pied, faisant suite à la décision annoncée dans le *Discours sur le budget 2011-2012* d'accorder, à cette fin, des crédits de 2 millions de dollars par année jusqu'en 2014-2015. Un premier projet couvrant les années allant de 2011 à 2013 a été retenu dans le contexte de ce programme.

Action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques	D'ici à 2011, 4 500 MW	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	**Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine**

8.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 8.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la *stratégie énergétique du Québec 2006-2015*** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 52 du présent rapport.

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés	D'ici à 2011, 1 600 MW	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés	**Au total, 1 057,2 MW implantés**

8.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 8.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la *stratégie énergétique du Québec 2006-2015*** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 53 du présent rapport.

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées	D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	Au total, 27 cibles d'exploration	Au total, 41 cibles d'exploration	**Au total, 59 cibles d'exploration**

Le Plan cuivre a pour but de favoriser la découverte de nouveaux gisements de cuivre au Québec par la relance de l'exploitation du cuivre et le développement, à long terme, des communautés minières de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.

En 2011-2012, 18 nouvelles cibles géologiques pour le cuivre ont été définies à la suite des travaux d'acquisition de nouvelles données géoscientifiques sur le territoire visé par le Plan cuivre. En les ajoutant aux cibles générées au cours des années antérieures, le total des cibles générées s'élève maintenant à 59.

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	Travaux en cours	Travaux en cours	**Indicateur abandonné, les travaux d'accompagnement se poursuivent par l'entremise des divers secteurs**

Le Ministère poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien pour favoriser la réalisation de projets socioéconomiques. Un système de suivi des projets d'investissement a été mis à l'essai en 2010 afin de fournir une vision d'ensemble des projets et de mieux coordonner les appuis gouvernementaux lorsqu'ils sont nécessaires. Au cours de l'année, certaines améliorations ont été apportées et il a été constaté que d'autres seraient encore nécessaires pour répondre, adéquatement, aux besoins. Compte tenu de l'ampleur des ajustements à faire, il a été décidé de ne pas entreprendre, dans l'ensemble du Ministère, l'implantation du système. L'accompagnement se poursuit selon l'approche déjà adoptée par les divers secteurs du Ministère.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel
Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée qui concilie les besoins sociaux, les objectifs économiques, ainsi que les préoccupations sur le plan environnemental.

Dans le respect des balises gouvernementales, les régions exercent maintenant un rôle plus important dans la gestion des ressources naturelles et du territoire. De plus, elles bénéficient d'une très grande autonomie dans les choix et les priorités qu'elles souhaitent mettre de l'avant.

Action 4.1 **Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT	D'ici à 2011, 16 avis ministériels	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés, avis en élaboration	**14 avis ministériels formulés**

Dans le contexte de la gestion intégrée et régionalisée, les conférences régionales des élus (CRE) et leurs commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ont la responsabilité d'élaborer des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et de participer à leur mise en œuvre d'ici à mars 2013. Le Ministère collabore à cette démarche et, s'il le juge nécessaire, formule des avis aux CRE. Au 31 mars 2012, le Ministère avait formulé 14 avis sur les planifications régionales de développement intégré des ressources et du territoire qui ont été déposées.

Action 4.2 **Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC	D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées	5 ententes signées	24 ententes signées	**5 ententes signées**

Le 23 juin 2009, le Conseil des ministres adoptait le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC. Ce programme prévoit la délégation de plus de 28 400 baux de villégiature et 11 600 baux pour un abri sommaire situé sur les terres du domaine de l'État. Ces baux sont situés dans 54 MRC.

En 2011-2012, les 5 MRC de la Côte-Nord ont signé une entente de délégation, ce qui porte à 34 le nombre de MRC qui se chargent des activités déléguées dans les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et de la Côte-Nord. Les discussions se poursuivent avec les MRC des autres régions.

Action 4.3 **Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100 % des modalités aux plans	100 % des modalités intégrées dans les plans	100 % des modalités intégrées dans les plans	**100 % des modalités intégrées dans les plans**

En vertu des dispositions prévues dans l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Ministère met en place un régime forestier adapté et favorise la participation des Cris à l'élaboration des plans d'interventions forestières, soit les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF) qui en découlent, de même qu'aux modifications de ceux-ci.

Au 31 mars 2012, les 15 PGAF applicables au territoire de l'entente précitée sont approuvés et mis en vigueur sur le territoire. Il en va de même pour les 15 PAIF qui en découlent. Par conséquent, ces plans sont conformes au régime forestier adapté de l'entente en question et ont permis la délivrance de tous les permis d'intervention sur les unités d'aménagement en cause. En conséquence, pour l'année 2011-2012, la planification forestière sur le territoire de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec intègre 100 % des modalités prévues.

Action 4.4 **Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la révision des modalités de consultation	D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	Révision des modalités de consultation en cours	Modalités de consultation en validation	**Modalités de consultation diffusées à l'interne**

Le Ministère s'acquitte de ses devoirs de consultation conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* (ci-après nommé le guide) adopté par le Conseil des ministres. Dans le but de promouvoir une relation de confiance basée sur la collaboration et d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère a adapté, au contexte spécifique de la gestion des ressources naturelles et du territoire, les modalités d'application du guide.

Les modalités de consultation sont transmises au personnel du Ministère, par l'intermédiaire de l'intranet ministériel, depuis l'automne 2011. Elles ont pour but d'encadrer les pratiques de consultation du personnel du Ministère en précisant l'application du guide, ce qui favorise la cohérence des actions au sein de l'organisation.

Action 4.5 **Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial**[25]

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 9 et 2010-2011 : 11)	Au total, mise en œuvre de 8 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions	**Au total, mise en œuvre de 10 actions**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	100 % des entités ciblées	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Indicateur et cible révisés pour 2013	**Indicateur et cible révisés pour 2013**

Le Ministère a contribué aux travaux des tables d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) et des organismes municipaux (TACOM), mises en place dans le contexte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. L'objectif visé est d'amener 20 % de ces organismes qui soutiennent le dynamisme territorial à adopter, d'ici à 2013, une démarche de développement durable. Le Ministère se rallie à cet objectif gouvernemental; en conséquence, il révisera son indicateur et sa cible dans le prochain plan d'action de développement durable.

Au 31 mars 2012, 10 des 11 actions prévues dans le plan d'action gouvernemental ont été réalisées. La dernière action planifiée, liée à la reddition de comptes finale des travaux, sera réalisée en 2013.

Voici quelques réalisations marquantes de ces groupes de travail en 2011-2012 :

- mise à jour de l'inventaire des outils et moyens d'accompagnement existants;
- état de la situation des initiatives de développement durable dans le secteur municipal;
- promotion du développement durable auprès des entreprises. Environ 10 % des quelque 150 représentations promotionnelles ont été faites auprès d'associations liées aux ressources naturelles et au territoire;
- inclusion des représentants de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, des villes de Montréal et de Québec à la TACOM.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public tient compte de la pérennité des ressources, de la multiplicité des usages, des préoccupations régionales et de la gestion intégrée.

De la restauration des sites miniers abandonnés jusqu'à l'évaluation de la précarité de certaines espèces fauniques, les actions sont fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, tout en tenant compte des préoccupations de la population et des communautés régionales et autochtones.

25 Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites	**Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site**

12.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 12.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 65 du présent rapport.

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Élaboration du cadre global de gestion forestière	D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée	**Cible atteinte en 2010-2011**

9.2 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 60 du présent rapport.

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet	D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	**2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés**

9.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 59 du présent rapport.

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières	D'ici à 2011, mettre en œuvre 100 % des OPMV assignés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	**100 % des OPMV intégrés dans les plans**

Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) contribuent à la conservation des sols et de l'eau, à la conservation de la diversité biologique et au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société.

Les instructions du Ministère, transmises en juin 2010 aux bénéficiaires pour l'intégration des 11 OPMV dans la planification des interventions forestières, ont été appliquées et elles le seront jusqu'en 2013.

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)	Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)	**Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)**

La mise en œuvre des plans de gestion est essentielle à l'exploitation rationnelle des populations de grand et de petit gibier. L'enregistrement de la récolte de certaines espèces permet au Ministère de connaître le nombre d'animaux capturés ainsi que leur structure de population (par exemple l'âge, le sexe) et de définir le taux de récolte à respecter annuellement. Les potentiels de récolte établis pour le cerf de Virginie et pour l'ours noir sont de 61 508 cerfs et de 6 236 ours. Dans le cas de l'orignal, la cible à atteindre est un accroissement, aussi faible soit-il, ou une stabilisation du cheptel propre à chaque zone de chasse.

Au cours de l'automne 2011, la récolte de cerfs de Virginie et d'ours noirs a représenté, respectivement, 80 % et 67 % de la récolte potentielle. Ces résultats sont garants du maintien de populations en santé et de l'équilibre par rapport à leur structure de population. Ils s'expliquent par une baisse des populations de cerfs observée depuis 2009 et par une baisse de l'intérêt de la clientèle envers la capture de cerfs et d'ours. Des actions sont en cours pour redresser les populations de cerfs.

Dans le cas de l'orignal, la récolte de 2011 s'élève à 27 964 animaux, ce qui correspond à une récolte de 3 % supérieure à celle de 2009, ces deux années étant des années permissives. Les objectifs de stabilisation ou de croissance des populations d'orignaux ont été atteints dans chacun des territoires de chasse comme en témoigne, par ailleurs, la récolte de 13 542 orignaux mâles adultes, indicateur le plus représentatif de l'état des populations d'orignaux.

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	904 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 290 ha restaurés; au total, 2 268 ha protégés	837 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 93 ha restaurés; au total, 3 198 ha protégés	**120 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 8,5 ha restaurés; au total 3 326,5 ha protégés**

L'Entente tripartite de partenariat financier pour la protection de milieux naturels par l'acquisition de terres privées, établie entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Canards Illimités Canada (CIC) et Conservation de la nature Canada (CNC) s'est poursuivie pendant une quatrième année, sur une durée de cinq ans. En 2011-2012, huit nouveaux terrains ont été acquis ou sont en voie de l'être. Ceux-ci sont situés dans les régions administratives de la Montérégie, de l'Outaouais, de l'Estrie, de la Capitale-Nationale, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie. Leur superficie varie de 3 à 58,5 hectares et l'ensemble des projets totalise 120 hectares.

Par ailleurs, l'Entente de partenariat financier pour la restauration de sites fauniques, établie entre le Ministère et CIC, s'est également poursuivie pendant une quatrième année, sur une durée de sept ans. Une étape du projet s'est achevée en 2011-2012 et elle totalise une superficie de 8,5 hectares.

Les superficies protégées ou restaurées en 2011-2012 sont inférieures à celles des deux années précédentes en raison, notamment, du report d'un projet.

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	D'ici à 2011, 15 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations	**Au total, 28 évaluations**

12.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 12.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 64 du présent rapport.

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans	Réalisation de 15 plans provinciaux de protection sur la base du nouveau cadre de référence	**Réalisation de 10 plans provinciaux de protection**

Malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. C'est pourquoi le gouvernement du Québec adoptait, en 1989, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacé, il s'applique lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée.

Trente-huit espèces de la faune sont désignées comme étant menacées ou vulnérables en vertu de la réglementation découlant de cette loi. Cette liste, qui comporte diverses espèces, est révisée périodiquement, ce qui signifie que certaines espèces peuvent en être retirées si leur situation est jugée bonne, alors que d'autres espèces peuvent y être ajoutées lorsque leur situation est jugée préoccupante.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a élaboré dix nouveaux plans de protection pour des espèces menacées ou vulnérables. Les dix plans élaborés seront mis en œuvre progressivement par les agents de protection de la faune à compter de l'année 2012-2013 en fonction de leurs aires de répartition géographique respectives.

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique	D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales	70 % d'avancement	75 %	**75 %**

Le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille 2009-2013, déposé conjointement par Hydro-Québec et par le Ministère, a comme objectifs de réduire de 50 % la mortalité de l'anguille causée par les pêches commerciales et de la réintroduire dans des habitats de production favorables. Le plan d'action comporte les trois mesures suivantes qui permettent d'atteindre les objectifs.

Mesure 1 : Programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille

Mis en œuvre en 2009-2010, le programme de rachat des permis de pêche commerciale a permis une diminution de 50 % du taux d'exploitation de l'anguille dans le Saint-Laurent pour se situer à 10,4 % en 2010 et à 7,7 % en 2011. Le coût de ce programme de rachat des permis de l'estuaire a été de 1 235 717 $. Compte tenu de l'impact important de cette mesure sur la sauvegarde de l'anguille d'Amérique, un second programme de rachat des permis commerciaux, de moins de 200 000 $ et applicable aux secteurs du lac Saint-François, de Contrecoeur et de la rivière des Outaouais, sera mis en œuvre en 2012.

Mesure 2 : Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (civelles)

Le programme de transfert de civelles, qui doit favoriser la réintroduction de l'anguille dans des habitats de production favorables, a été suspendu pour la durée du plan d'action en raison de préoccupations quant aux risques de contamination pathologique et génétique. Cette décision a mené, notamment, au déploiement du second programme de rachat des permis, tel que le décrit le paragraphe précédent.

Mesure 3 : Programme de recherche appliquée

En 2011-2012, six projets de recherche ont été financés par le plan d'action, pour une somme totale de 150 700 $. Les activités de recherche réalisées sont les suivantes : l'estimation de l'abondance des anguilles en avalaison et de leur taux d'exploitation dans l'estuaire du Saint-Laurent, le suivi du réseau sentinelle de recrutement chez l'anguille d'Amérique dans le système Saint-Laurent, la collecte d'anguilles d'Amérique marquées et recapturées dans le fleuve Saint-Laurent, l'étude des mécanismes de migration fluviale, estuarienne et océanique de l'anguille d'Amérique du système Saint-Laurent, l'évaluation des paramètres morphométriques et physiologiques des anguilles en avalaison dans l'estuaire du Saint-Laurent et provenant de transferts de civelles et l'octroi du libre passage de l'anguille au barrage de Saint-Ours dans la rivière Richelieu.

Le taux d'avancement global de cette action est évalué à 75 %, compte tenu de la suspension de la mesure 2 qui correspondait au quart du montant total destiné au plan d'action. Les deux autres mesures sont mises en œuvre de manière satisfaisante.

Action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement[26]	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	**Cible atteinte en 2010-2011**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	**Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)**

11.1 11.2 Ces indicateurs correspondent aux **indicateurs 11.1 et 11.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Ils font état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 63 du présent rapport.

26 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels	**Projets en cours pour 66 sites potentiels**

11.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 11.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 63 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion du patrimoine naturel et territorial en instaurant des approches novatrices et responsables. Aussi compte-t-il sur de solides infrastructures de connaissance et de recherche qui lui fournissent de l'information utile pour ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser dans son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, et de l'exercer efficacement.

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

5.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 5.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Réaliser la réforme de la gestion des forêts** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 48 du présent rapport.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts	D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	Projet de stratégie achevé à 95 %	Stratégie élaborée à 80 %	**Stratégie en approbation**

AD Cet indicateur est partagé avec le *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action déterminante **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**. Ces résultats sont décrits à la page 78 du présent rapport.

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique	D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action	Plan d'action achevé à 90 %	Plan d'action élaboré	**Cible atteinte en 2010-2011**

L'aménagement écosystémique des forêts constitue une réponse aux préoccupations socioéconomiques et environnementales soulevées à l'égard de la gestion du milieu forestier. Un plan d'action pour la mise en œuvre de cette approche a été achevé et approuvé en mars 2011. Le plan d'action comprend les axes de travail prioritaires, les actions prépondérantes et les activités. Les responsables, les livrables et le calendrier de réalisation sont nommés dans un document connexe. Avec ce plan d'action, les prochains plans d'aménagement forestier prévus pour la période allant de 2013 à 2018 seront progressivement élaborés en fonction d'une approche écosystémique. Ils viseront le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement du développement de l'approche participative	D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	**Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral**
	D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	**Cible atteinte en 2009-2010**

Les deux ententes intervenues avec le gouvernement fédéral en 2008 et en 2010 se sont poursuivies. La première entente, dont la prolongation a été ratifiée en mars 2012, permet de poursuivre le financement partagé, entre les partenaires du projet et le gouvernement fédéral, d'une partie des efforts de l'actualisation de la géobase « Adresses Québec ». L'entente contribue, également, au partage et à la diffusion de données officielles relatives au réseau routier du Québec et aux tranches d'adresses civiques qui y sont associées. Approuvée par décret en mars 2012, la prolongation de la deuxième entente permettra, une fois qu'elle sera signée par la partie fédérale, de poursuivre la création du produit « Réseau hydrographique national » de même que la production d'une cartographie numérique du nord du Québec.

Par ailleurs, afin de soutenir la gouvernance régionale des ressources naturelles et du territoire, le Ministère a misé sur le partage de l'information géographique (IG) qu'il possède. Le Ministère a d'abord conclu 16 ententes particulières avec les conférences régionales des élus (CRE) dans le contexte de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). Par la suite, d'autres organismes susceptibles de collaborer à la gestion des ressources naturelles et du territoire ont pu bénéficier de l'IG détenue par le Ministère en échange de leur engagement à collaborer à sa mise à jour ou à l'acquisition de nouvelles connaissances liées aux ressources naturelles et au territoire.

Au 31 mars 2012, un total de 52 ententes de partage de l'information géographique ont été signées. L'année 2011-2012 a été marquée par de nouvelles possibilités d'ententes de partage de l'information géographique directement avec les communautés autochtones. Un registre ministériel est maintenant en place. Il permet de faire le suivi de ces nouvelles collaborations et de les renouveler.

Soulignons, enfin, que cette approche participative en connaissance géographique cadre avec les principes de développement durable en favorisant l'accès au savoir, en misant sur le partenariat et la coopération intergouvernementale, et en appliquant le principe de subsidiarité par la délégation des responsabilités au palier décisionnel le plus approprié.

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)	64,2 %	67,2 %	**71,2 %**

2.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 2.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 45 du présent rapport.

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %	16,9 %	99,2 %	**99,7 %**

3.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 3.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 46 du présent rapport.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus	D'ici à 2011, réalisation de 22 projets	91 % (au total, 20 projets réalisés)	Cible dépassée (au total, 43 projets réalisés)	**Cible dépassée en 2010-2011 (au total, 54 projets réalisés)**

Le Ministère réalise des projets d'acquisition de connaissances avec de nombreux spécialistes rattachés à des organismes publics, parapublics et privés. Les travaux ainsi exécutés ont pour but d'assurer une saine gestion des populations fauniques afin d'en garantir la conservation ou la mise en valeur.

En 2011-2012, 11 projets d'acquisition de connaissances ont conduit à la publication d'articles dans des revues internationales avec comité de lecture ou à celle de rapports à caractère scientifique. Le nombre total de rapports produits ou d'articles publiés est supérieur à l'objectif visé initialement, et ce, en raison de partenariats scientifiques et financiers fructueux avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, des organismes parapublics, des municipalités, des centres de recherche universitaire et des associations sans but lucratif.

TABLEAU 25

Projets d'acquisition de connaissances réalisés selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats

THÈMES DE RECHERCHE	PROJETS RÉALISÉS				CIBLE
	2008-2010[1]	2010-2011	2011-2012	CUMULATIF	
Modalités de gestion de la faune exploitée (orignal, cerf de Virginie, caribou, ours noir et petite faune)	9	9	3	21	6
Effets des activités humaines sur la faune et ses habitats (éoliennes, routes, villégiature et nourrissage des cervidés)	3	4	5	12	4
Changements climatiques	1	1	0	2	3
Maladies de la faune (SHV, MDC, rage, grippe aviaire et syndrome du museau blanc)	6	5	3	14	5
Aménagement des cours d'eau en milieu agricole	0	3[2]	0	3	3
Évaluation des retombées socioéconomiques liées à des activités fauniques	1	1	0	2	1
TOTAL	**20**	**23**	**11**	**54**	**22**

1 Total des projets réalisés en 2008-2009 et 2009-2010.

2 Ces trois rapports ont bel et bien été produits, mais l'un d'eux aurait dû être comptabilisé en 2008-2009 et les deux autres, en 2009-2010. Il faut donc considérer que le total réel des projets réalisés en 2010-2011 est de 20.

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)	74 % (17 projets achevés et 6 projets en cours)	**100 % (23 projets achevés)**

Le Ministère poursuit ses efforts de recherche appliquée afin de faire progresser les pratiques forestières au Québec. Quatre thèmes particuliers, centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire, sont inscrits dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Les travaux liés aux 23 projets prévus sont terminés.

TABLEAU 26

Taux d'avancement moyen des projets en cours et nombre de projets réalisés

THÈMES	TAUX D'AVANCEMENT			PROJETS RÉALISÉS	CIBLE
	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
Modélisation de la croissance des forêts	98 %	98 %	100 %	4	4
Effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts	71 %	99 %	100 %	12	12
Changements climatiques	83 %	100 %	100 %	2	2
Fertilité des sols et productivité	86 %	100 %	100 %	5	5
TOTAL	**85 %**	**99 %**	**100 %**	**23**	**23**

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Superficie couverte par des levés géoscientifiques	Annuellement, superficie de 50 000 km²	101 088 km²	197 591 km²	**159 243 km²**

1.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 1.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 45 du présent rapport.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 :	100 % des rapports d'évaluation de programme	100 % des rapports d'évaluation de programme	**Travaux en cours**

Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi les travaux amorcés en ce qui concerne trois évaluations de programme en tenant compte, dans la démarche, des principes de développement durable définis dans la Loi sur le développement durable du Québec. Cette démarche d'évaluation structurée contribue à l'amélioration des programmes du Ministère, tout en faisant progresser la prise en considération des principes de développement durable dans la prise de décision.

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2009-2010	2010-2011	2011-2012
État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	Offre de service et outils rendus disponibles	Cible atteinte en 2009-2010	**Cible atteinte en 2009-2010**

La Loi sur le développement durable exige que, dans l'exercice de ses responsabilités, l'administration publique prenne davantage en considération 16 principes de développement durable. Cette exigence fait appel à de nouvelles façons de faire mais, surtout, à une documentation normalisée qui appuie l'élaboration des avis et des projets ainsi que les décisions importantes.

Les outils rendus disponibles en mars 2010 et accessibles, depuis, sur le miniportail du développement durable seront mis à profit à l'intérieur des activités de formation sur la prise en compte des principes de développement durable à tenir en 2012-2013.

Changements climatiques

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques prévoit deux actions qui interpellent tous les ministères et organismes

- **Les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, leur efficacité énergétique en abaissant leur consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et de 20 % celle du carburant (action 16)**

L'objectif de réduire de 20 % la consommation de carburant du parc de véhicules du Ministère a été atteint (en comparaison avec l'année de référence 2006-2007 qui correspond à l'arrivée de Faune Québec au sein du Ministère). Les données indiquent qu'en 2011-2012, le nombre de litres de carburant consommé a diminué de 26,6 %. Cette diminution est en étroite corrélation avec la diminution du nombre de kilomètres parcourus, soit 25,4 %. Les gains en efficacité, mesurés par le nombre de litres aux 100 kilomètres, montrent une réduction de 1,6 % en cinq ans. Le nombre de véhicules dans le parc a également été réduit de 7,5 %. Il importe de noter que le nombre de véhicules hybrides est passé à 20 en 2011-2012, alors qu'il était de 8 en 2006-2007.

- **Les ministères doivent élaborer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (action 17)**

À la suite d'une entente administrative conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les employés du Ministère seront encouragés à préférer l'utilisation des transports durables (transports en commun, covoiturage, marche et vélo) à celle de l'automobile en mode individuel. Ce programme, qui prendra fin le 31 mars 2013, a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés qui se rendent au travail.

Le Plan de navettage durable du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a été adopté le 13 janvier 2012. Outre les activités de sensibilisation des employés aux transports durables, la principale mesure du Plan de navettage durable mise en œuvre en 2011-2012 est l'installation d'infrastructures pour favoriser l'utilisation du vélo et des transports actifs, soit des douches, des casiers à linge et des supports à vélo, tant à Québec qu'en région.

Le Ministère est aussi responsable de plusieurs autres actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et il collabore avec d'autres ministères et organismes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux changements climatiques et conserver la position du Québec comme chef de file à l'échelle nord-américaine en matière de lutte contre les changements climatiques.

- **Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes d'ici 2012, une mesure devant réduire les émissions de GES de 780 kilotonnes (action 4)**

3.3 Le Ministère a intégré cette action à son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. En conséquence, les résultats qui y sont relatifs sont décrits sous l'action 3.3 **Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*, à la page 90 du présent rapport.

Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques (action 24)

Les équipes de recherche forestière du Ministère contribuent à mieux comprendre certains effets des changements climatiques sur la forêt. De plus, elles participent à l'élaboration de mesures d'adaptation qui permettent d'atténuer les conséquences sur le capital naturel et les divers usages du territoire forestier, à une échelle locale ou régionale.

Parmi les projets menés par le Ministère, mentionnons : l'Intégration des effets des changements climatiques dans l'élaboration des modèles de transfert de semences; les Impacts des changements climatiques sur la répartition des arbres au Québec; et l'Évaluation des premières réactions du sol de la pessière à mousses de l'Est face au réchauffement climatique.

Pour mener ses recherches, le Ministère travaille en collaboration avec certaines universités québécoises et aussi avec le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, Ouranos, pour lequel il libère, partiellement, un chercheur à titre de responsable du programme en impacts et adaptation aux changements climatiques pour les ressources forestières.

Entre autres répercussions potentielles des changements climatiques sur les forêts se trouvent :

- une augmentation des risques liés aux infestations d'insectes, aux agents pathogènes ou aux événements climatiques extrêmes;
- une modification de la fréquence ou de l'intensité des perturbations naturelles;
- une modification de la croissance, de la productivité et de la biodiversité des forêts.

Actions en efficacité énergétique

Les activités de l'Agence de l'efficacité énergétique ayant été intégrées à celles du Ministère au cours de l'année financière 2011-2012, celui-ci est porteur d'autres actions du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques qui sont présentées à l'annexe II portant sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation.

Exigences législatives et gouvernementales

4

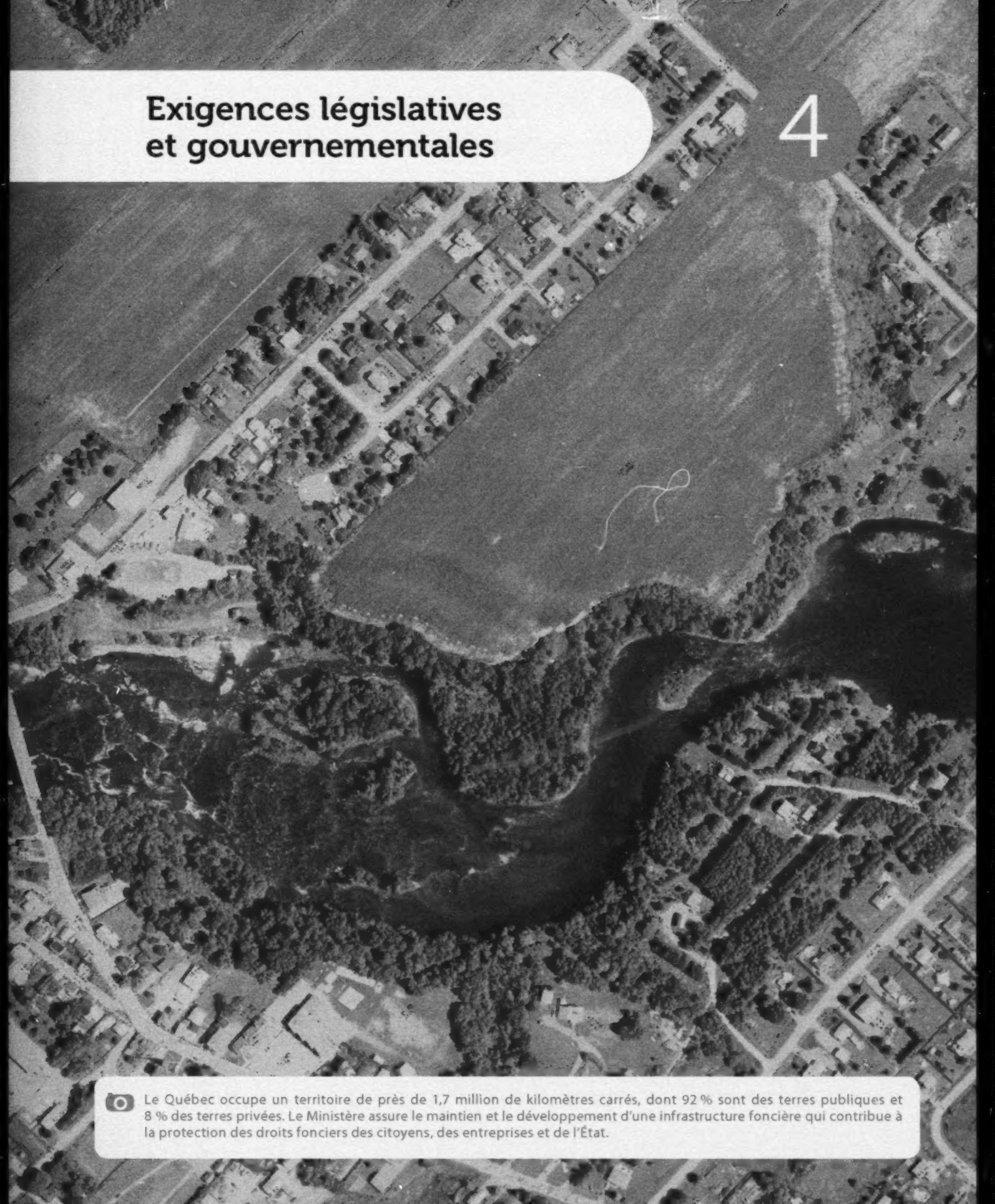

Le Québec occupe un territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, dont 92 % sont des terres publiques et 8 % des terres privées. Le Ministère assure le maintien et le développement d'une infrastructure foncière qui contribue à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État.

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus à l'égard d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. En outre, le Ministère doit rendre compte de ses résultats en ce qui concerne cinq autres exigences : l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Politique de financement des services publics, l'application de la politique linguistique, l'allègement réglementaire et administratif et, enfin, le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Accès à l'égalité en emploi

Embauche en 2011-2012

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but est de hausser la représentativité de ces groupes cibles dans la fonction publique.

TABLEAU 27

Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi

	STATUT D'EMPLOI				
RÉPARTITION	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de personnes	218	350	65	6	**639**

TABLEAU 28

Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible

		NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012					
STATUT D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2011-2012	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI
Réguliers	218	10	7	1	1	19	8,7 %
Occasionnels	350	3	3	0	1	7	2,0 %
Étudiants	65	0	0	1	0	1	1,5 %
Stagiaires	6	2	0	0	0	2	33,3 %
TOTAL	**639**	**15**	**10**	**2**	**2**	**29**	**4,5 %**

TABLEAU 29

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

	STATUT D'EMPLOI (EN %)				
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
2009-2010	2,2	3,8	6,5	14,3	**5,9**
2010-2011	3,6	4,2	5,8	5,4	**4,6**
2011-2012[1]	8,7	2,0	1,5	33,3	**4,5**

1 Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2012.

Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2012, l'effectif régulier en place comptait 3375 employés.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, ainsi que celui de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels et dans certaines régions administratives. Le Secrétariat du Conseil du trésor a été informé de cette situation.

TABLEAU 30

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	2010		2011		2012	
GROUPES CIBLES	NOMBRE	TAUX[1]	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Communautés culturelles	52	1,7 %	59	1,9 %	64	1,9 %
Anglophones	22	0,7 %	21	0,7 %	25	0,7 %
Autochtones	31	1,0 %	31	1,0 %	29	0,9 %
Personnes handicapées	20	0,6 %	23	0,7 %	25	0,7 %
TOTAL	**125**	**4,0 %**	**134**	**4,3 %**	**143**	**4,2 %**

1 Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers au 31 mars 2012, soit 3 375.

TABLEAU 31

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi

	CATÉGORIE D'EMPLOI										TOTAL	
	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]		PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER			
GROUPES CIBLES	NOMBRE	TAUX[2]	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Communautés culturelles	3	1,1 %	40	3,0 %	19	1,3 %	2	0,6 %	–	–	**64**	**1,9 %**
Anglophones	2	0,7 %	9	0,7 %	6	0,4 %	8	2,3 %	–	–	**25**	**0,7 %**
Autochtones	3	1,1 %	2	0,1 %	14	1,0 %	10	2,8 %	–	–	**29**	**0,9 %**
Personnes handicapées	1	0,3 %	9	0,7 %	13	0,9 %	2	0,6 %	–	–	**25**	**0,7 %**
TOTAL	**9**	**3,2 %**	**60**	**4,5 %**	**52**	**3,6 %**	**22**	**6,3 %**	**–**	**–**	**143**	**4,2 %**

1 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

2 Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers au 31 mars 2012, soit 3 375.

Représentativité des femmes

TABLEAU 32
Taux d'embauche des femmes

	STATUT D'EMPLOI				
RÉPARTITION	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre	116	148	33	4	**301**
TAUX[1]	18,1 %	23,2 %	5,2 %	0,6 %	**47,1 %**

1 Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2012, soit 639.

TABLEAU 33
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier

	CATÉGORIE D'EMPLOI					
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]	PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
RÉPARTITION						
Nombre total d'employés	277	1311	1423	350	14	**3375**
Nombre de femmes	55	493	788	22	1	**1359**
TAUX	**19,9 %**	**37,6 %**	**55,4 %**	**6,3 %**	**7,1 %**	**40,3 %**

1 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 34
Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

NOMBRE DE PROJETS ET PARTICIPATION	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)	AUTOMNE 2011 (COHORTES 2012)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1[1]	5	**5**
Nombre de participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	2	0	**2**

1 Le nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec à l'automne 2009 a été modifié par rapport au résultat présenté dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Pour l'exercice financier 2011-2012, la méthode de calcul des demandes d'accès a été modifiée. En effet, chaque demande nécessitant l'examen de plus d'une compagnie ou d'une propriété n'a été comptabilisée qu'une seule fois alors que, dans les années passées, ces demandes étaient comptabilisées en tenant compte du nombre de compagnies ou de propriétés visées par la demande. Pour les deux derniers exercices financiers, les statistiques sont présentées selon les deux méthodes de comptabilisation afin de permettre une comparaison adéquate.

TABLEAU 35

Répartition des demandes d'accès à l'information, par année

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (MÉTHODE ANTÉRIEURE)	2010-2011 (NOUVELLE MÉTHODE)	2011-2012 (MÉTHODE ANTÉRIEURE)	2011-2012 (NOUVELLE MÉTHODE)
Demandes d'accès	605	807	820	630	1089	**744**
Refus	31	37	66	n. d.	n. d.	**74**
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel[1]	97	87	114	n. d.	n. d.	**148**
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	565	775	752	n. d.	n. d.	**631**
Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours	40	32	68	n. d.	n. d.	**113**

1 Accès partiel : pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En 2011-2012, le Ministère a traité, selon la méthode antérieure de calcul, 1 089 demandes d'accès à des documents, comparativement à 820 en 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 32,8 %.

En 2011-2012, le Ministère a traité, selon la nouvelle méthode de calcul, 744 demandes d'accès à des documents, comparativement à 630 en 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 18,1 %.

Par ailleurs, les activités de l'Agence de l'efficacité énergétique ayant été intégrées à celles du Ministère au cours de l'année financière 2011-2012, le nombre de demandes d'accès qu'elle a reçues est compris dans le total du Ministère.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu, en 2011-2012, neuf demandes, parmi lesquelles deux ont été acceptées totalement, trois l'ont été partiellement, une a été refusée. Le Ministère ne détenait aucun document relatif à trois demandes. Le délai moyen de traitement pour répondre aux demandes d'accès aux renseignements personnels a été de 16 jours.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- articles 1, 2, 9, 11, 12, 13 à 15, 18, 19, 21 à 25, 27, 28, 29, 31 à 34, 36 à 39, 41.2, 42, 42.1, 48, 49, 53, 54, 87 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels;
- article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- article 80.3 de la Loi sur l'impôt minier;
- article 215 de la Loi sur les mines.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables. Dix-sept décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Une session de sensibilisation à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été offerte à tous les nouveaux employés du Ministère. Douze sessions de formation ont été offertes à des employés du Ministère.

Financement des services publics

Annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010, la Politique de financement des services publics a pour objectif d'encadrer le choix des modes de financement des services publics ainsi que la fixation, la révision et l'indexation des tarifs perçus par les organismes publics.

En vue de répondre aux nouvelles pratiques envisagées en matière de tarification, l'indexation annuelle du 1er janvier 2012 a été appliquée aux tarifs qui n'étaient pas déjà soumis à une indexation.

Le Ministère procède actuellement au calcul du coût de revient de ses produits et services. Les travaux permettront de quantifier le niveau d'autofinancement actuel et d'établir des cibles de tarification appropriées.

Le Ministère a également poursuivi l'examen des services offerts pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé. Par la suite, la possibilité d'appliquer une tarification sera examinée.

Par ailleurs, l'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère.

Application de la politique linguistique

En 2011-2012, le Ministère a entrepris d'adapter sa propre politique linguistique. Il terminera cette activité en 2012-2013.

Dans son intranet, le Ministère rend accessible une page intitulée « Un français de qualité ». Celle-ci est placée bien en évidence à partir de la page d'accueil. Par l'intermédiaire de cette page, le Ministère a diffusé de l'information et des liens relatifs à la qualité de la langue, parmi lesquels :

- Déjà 50 ans! – Office québécois de la langue française les Rubriques linguistiques;
- le lancement du concours « Le français au Québec, j'y contribue! »;
- la campagne « Ici, on gagne à parler français » – Plusieurs témoignages de gens qui ont choisi le français en affaires!
- la fermeture de l'intranet linguistique gouvernemental... – Allez directement sur le site de l'Office québécois de la langue française!
- le Forum mondial de la langue française 2012... – Du 2 au 6 juillet 2012, impliquez-vous!

Allègement réglementaire et administratif

Rendue publique en 2005, la Stratégie gouvernementale de développement économique prévoyait un effort gouvernemental de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises au cours des années s'échelonnant de 2004 à 2010. Publié en août 2004, le Plan d'action gouvernemental en allégement réglementaire et administratif prévoyait, quant à lui, l'arrêt de la croissance du volume de formalités administratives dans les années allant de 2004 à 2007.

Le 12 janvier 2011, le gouvernement du Québec a mis en place le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative présidé par l'ancien ministre, M. Michel Audet. Le 16 janvier 2012, M. Audet a rendu public son rapport intitulé *Simplifier et mieux réglementer*. Ce rapport présente 63 recommandations dont le calendrier de réalisation s'échelonne sur la période allant de 2012 à 2015. Une des recommandations est le report, à 2015, de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises. Le 22 février 2012, le Conseil des ministres a adopté les 63 recommandations du rapport du groupe de travail en question.

Tout comme l'ensemble des ministères et organismes, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est appelé à contribuer à cet objectif afin d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec. En 2010, le coût total des formalités du Ministère représentait 1,1 % de l'ensemble des formalités des ministères et organismes gouvernementaux.

En 2010-2011, quatre formalités ont été ajoutées; il s'agit des permis de complétion, modification et fermeture de puits et du rapport statutaire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Depuis 2004, le coût et le volume associés aux formalités administratives ont évolué de la manière suivante :

- le coût total a chuté de 8,6 % dans les années allant de 2004-2005 à 2010-2011;
- le volume total a diminué de 12,5 % dans les années allant de 2004-2005 à 2010-2011.

TABLEAU 36

Nombre de formalités administratives, coût, volume et variation par année

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre	91	91	91	91	91	92	**96**
Coût total associé (en M$)[1]	18,2	18,4	17,9	20,4	14,7	15,0	**16,6**
Volume[1]	21 730	21 728	21 728	21 480	21 108	18 581	**19 023**
Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)		0,76	-1,85	11,96	-19,32	-17,91	**-8,63**
Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)		-0,01	-0,01	-1,15	-2,87	-14,49	**-12,46**

1 En valeur constante de 2004.

La variation du coût total des formalités est attribuable, principalement, à l'une des plus importantes exigences administratives du Ministère, soit le permis d'intervention pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois. Ainsi, la variation du coût associé aux formalités, de 2009-2010 à 2010-2011, s'explique, principalement, par la hausse du coût unitaire moyen de ce permis. Le coût unitaire a été influencé à la hausse par l'augmentation du volume de bois récolté et par la diminution du nombre d'usines de transformation du bois qui se sont partagé le coût administratif du permis par unité d'aménagement. L'implantation du nouveau régime forestier à partir du 1er avril 2013 pourrait entraîner une baisse du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Dans le secteur minier, plusieurs efforts ont été faits pour alléger le fardeau administratif et réglementaire des entreprises. La possibilité d'effectuer des demandes en ligne au moyen de l'application GESTIM permet de diminuer le temps requis pour remplir une formalité. Les membres privilèges GESTIM bénéficient d'un grand nombre de formalités administratives préalablement remplies et d'outils de sélection de titres miniers faisant partie de la transaction. Dans tous les cas, le paiement en ligne des droits est intégré dans l'application. Depuis l'année 2000, un grand nombre de formalités administratives ont été intégrées dans l'application: demande de renouvellement de claims (avril 2010), avis de jalonnement (avril 2010), avis de désignation (avril 2000), déclaration d'extraction de substances minérales de surface (avril 2011). D'autres formalités sont à l'étude pour devenir disponibles au moyen de l'application GESTIM.

Suivi des recommandations du vérificateur général du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 2, interventions gouvernementales dans le secteur minier

Le 1er avril 2009, le Vérificateur général du Québec a rendu public le tome II du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, dont le deuxième chapitre porte sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier.

Les recommandations du Vérificateur général sont de deux ordres : une série de recommandations vise les mécanismes de contrôle, alors que l'autre vise la planification des interventions gouvernementales. Les recommandations ayant pour but l'amélioration des mécanismes de contrôle portent sur les plans de réaménagement et de restauration, les garanties financières pour les frais liés à la restauration des sites miniers, les activités d'inspection des sites miniers, les activités menant à la délivrance des certificats qui attestent qu'une entreprise est libérée de ses obligations envers l'État ainsi que le suivi et la reddition de comptes. Pour leur part, les recommandations ayant pour but la planification des interventions gouvernementales portent, principalement, sur la mise en œuvre d'une stratégie minérale qui respecte les principes de développement durable. Elles portent également sur les façons de faire du Ministère quant à la considération des coûts et des bénéfices, sur le plan économique, social et environnemental, liés aux interventions gouvernementales, sur la réévaluation des droits miniers ainsi que sur la gestion et la diffusion de l'information.

Un total de 26 actions ont été élaborées et inscrites dans un plan d'action qui a été déposé, le 9 septembre 2009, à la Commission de l'administration publique. Les travaux pour la réalisation des actions se poursuivent. L'échéancier global du plan d'action a été adapté en fonction de l'évolution du contexte dans le secteur minier.

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 5, crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers

En 2010-2011, le Vérificateur général a eu pour mandat de s'assurer que le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier était géré selon les règles établies et les principes de saine gestion. Les travaux ont été menés auprès du ministère des Finances du Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de Revenu Québec. Dans son rapport déposé en mai 2011, le Vérificateur général a fait sept recommandations au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. À cette fin, le Ministère a élaboré un plan d'action[27] qui précise les mesures à mettre en place, leur échéancier de réalisation ainsi que les responsables.

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3, gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

En 2011, le Vérificateur général du Québec publiait le rapport du commissaire au développement durable sur la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Une série de recommandations ont été faites dans le but d'améliorer l'encadrement administratif et opérationnel des activités, d'accroître la capacité de contrôle et d'inspection des installations des entreprises gazières et de resserrer la réglementation. Voici ce qui a été entrepris depuis la publication de ce rapport de vérification :

- la création, le 23 septembre 2010, de la Direction du bureau des hydrocarbures, le recrutement des effectifs aux postes clés et l'amorce d'une amélioration des méthodes de contrôle et de suivi;
- le dépôt du plan d'action du Ministère au Vérificateur général du Québec le 30 novembre 2011;
- la mise en place de nouveaux outils pour assurer l'application rigoureuse du cadre légal et réglementaire au moment de la délivrance des droits, ainsi que la mise en place des autorisations et du suivi administratif;
- la mise sur pied d'un programme systématique d'inspection des puits : détermination des activités qui nécessitent un suivi en cours d'exécution des travaux, développement de rapports d'inspection et d'un fichier de suivi des inspections et de l'état d'avancement des travaux correctifs apportés à la suite des constatations faites au cours des inspections, amélioration du processus de délivrance des permis afin d'assurer le respect du cadre légal par l'application rigoureuse et systématique du processus de délivrance des droits et autorisations accordés en vertu du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains;
- la mise en place, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'un mécanisme d'échanges opérationnels afin de faire le suivi des stratégies d'intervention de chaque ministère dans le respect des mandats de chacun, de procéder à de l'échange général d'information sur l'analyse, l'autorisation et le contrôle des projets, et de vérifier la complémentarité des programmes de contrôle;
- l'analyse exhaustive sur le mode d'attribution des permis de recherche et sur les régimes de redevances dans d'autres provinces ou pays, travaux ayant mené à des mesures de révision, dont la mise en place d'un processus d'attribution par mise aux enchères, annoncées lors du *Discours sur le budget 2012-2013*;
- l'annonce, dans le contexte du *Discours sur le budget 2012-2013*, de l'augmentation des droits perçus afin de couvrir les frais liés à la gestion et au développement du nouveau régime de permis et de bail, ainsi que les frais totaux associés à la délivrance de permis connexes;
- l'annonce, dans le cadre du *Discours sur le budget 2012-2013*, de la mise en place du volet « gestion des hydrocarbures » dans le Fonds des ressources naturelles qui permettra au Ministère d'assurer un encadrement adéquat du secteur;
- la participation du Ministère dans l'évaluation environnementale stratégique, en tant que membre du comité central, et des études menées à terme;
- le resserrement en cours du règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains dans les limites que lui permet la Loi sur les mines dans sa forme actuelle.

27 Le plan d'action du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a été déposé à la Commission de l'administration publique le 17 avril 2012.

Annexes

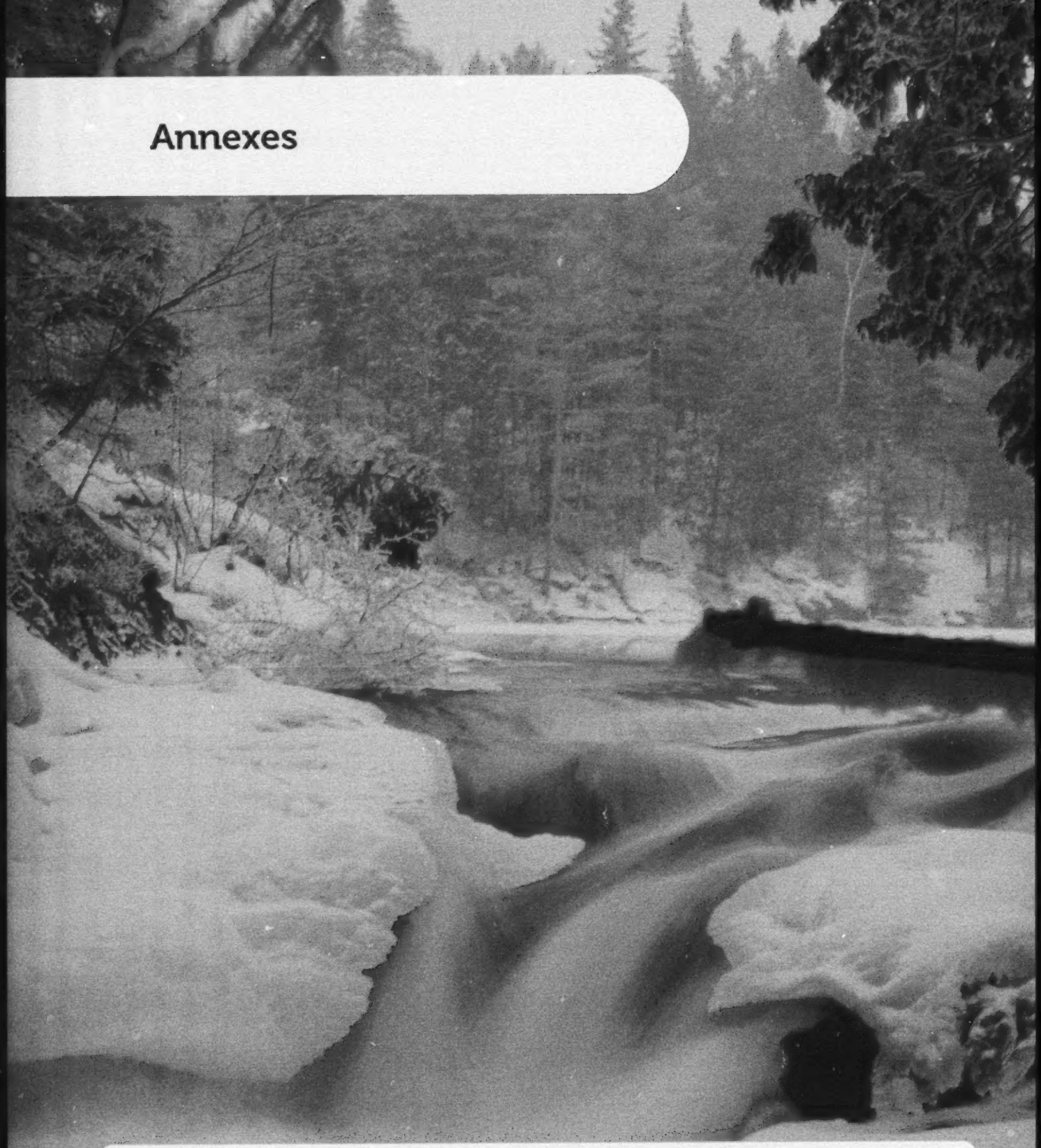

Chute Rouge, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, hiver 2011.

Photographie de M. Vincent Larin, Direction générale de l'Outaouais, Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga.

Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

TABLEAU 37
Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	INDEXATION	BASE DE FIXATION
DROITS ET PERMIS					
Ressources forestières					
Coupe de bois - usage domestique	221	185	182	Oui	MAJ
Usines de transformation du bois	616	610	579	Oui	DA
Permis d'intervention – approvisionnement de bois sur les terres publiques	102 867	119 943	114 078	Oui	MAJ
Marché libre des bois	0	0	439	Non	MAJ
Biomasse forestière	1	51	52	Non	MAJ
Érablières	1 714	1 808	1 829	Non	DA
Intervention – travaux d'utilité publique	473	56	28	Oui	MAJ
Intervention – activités minières	108	149	277	Oui	MAJ
Intervention – aménagement faunique et récréatif	44	39	38	Oui	MAJ
Mesureurs de bois	17	24	7	Oui	DA
Autres droits sur la gestion des forêts	59	16	20	Oui	MAJ
TOTAL - RESSOURCES FORESTIÈRES	**106 120**	**122 881**	**117 529**		
Ressources minières					
Exploitation minière	124 589	318 004	339 195	Non	MAJ
Claim	10 525	12 755	12 579	Oui	DA
Exploitation par baux	2 078	1 566	2 532	Oui	DA
Prospecteurs	14	10	11	Oui	DA
Permis de recherche pour réservoir souterrain[1]	365	273	277	Oui	MAJ
Renseignements généraux	44	88	101	Oui	DA
Plaques de jalonnement	4	8	5	Oui	DA
Exploitation – sable, gravier et autres	4 239	3 811	3 301	Oui	DA
TOTAL - RESSOURCES MINIÈRES	**141 858**	**336 515**	**358 001**		
Ressources hydrauliques					
Régimes des eaux	1 800	1 367	1 364	Oui	DA
TOTAL - RESSOURCES HYDRAULIQUES	**1 800**	**1 367**	**1 364**		
Ressources fauniques					
Permis de chasse, pêche et piégeage	31 802	30 701	31 261	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	226	223	260	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	793	1 184	1 193	Oui	MAJ
TOTAL - RESSOURCES FAUNIQUES	**32 821**	**32 108**	**32 714**		

TABLEAU 37 (suite)

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE	2009-2010	2010-2011	2011-2012	INDEXATION	BASE DE FIXATION
DROITS ET PERMIS					
Autres					
Études de dossiers	11	72	21	Oui	MAJ
Bail d'exploitation et d'utilisation	70	64	63	Non	MAJ
Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	444	794	1 074	Oui	MAJ
Permis de recherche saumure	0	17	18	Non	MAJ
Redevances d'exploitation de pétrole et de gaz naturel	9	0	0	Non	MAJ
Autres permis	0	2	1	Non	MAJ
TOTAL - AUTRES	**534**	**949**	**1 177**		
TOTAL PARTIEL	**283 133**	**493 820**	**510 785**		
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Formules et documents	186	211	206	Oui	DA
Matériels et fournitures	0	0	3	Non	DA
Bois	11	41	18	Non	MAJ
Terres de l'État	3 035	1 846	3 134	Non	MAJ
Terrains et bâtisses	10	241	9	Non	MAJ
Dossier éolien - tarif annuel d'une réserve de superficie	277	261	171	Oui	MAJ
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	362	196	187	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	847	628	645	Oui	DA
Location et concessions	11 322	12 913	14 323	Oui	MAJ
Enregistrement de transfert	147	203	258	Oui	DA
Arpentages de terrains	11	11	11	Oui	MAJ
Frais d'inscription aux tirages au sort	247	143	130	Oui	MAJ
Frais de recherche	1	4	5	Oui	DA
TOTAL PARTIEL	**16 456**	**16 698**	**19 100**		
AMENDES ET CONFISCATIONS					
Dispenses	189	77	0	Non	MAJ
TOTAL PARTIEL	**189**	**77**	**0**		
TOTAL	**299 778**	**510 595**	**529 885**		

1 Ces revenus sont présentés dans le domaine d'activité Énergie faisant partie de la section des Ressources financières du présent rapport.

TABLEAU 38

Revenus de tarification du Fonds d'information foncière

FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011[1]	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	44 944	44 182	12 403	Oui	RC
Ventes enregistrements cadastraux	3 912	3 945	1 058	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	81 323	80 014	22 493	Oui	RC
Ventes de biens et services divers	1 079	1 003	220	Oui	DA
TOTAL PARTIEL	**131 258**	**129 144**	**36 174**		
TOTAL	**131 258**	**129 144**	**36 174**		

1 Données allant du 1er avril au 30 juin 2011.

TABLEAU 39

Revenus de tarification du Fonds d'information géographique

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011[1]	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Services spécialisés en information géographique	3 959	3 438	446	Non	RC
Ventes de biens et services divers	485	639	348	Oui	PR
TOTAL PARTIEL	**4 444**	**4 077**	**794**		
TOTAL	**4 444**	**4 077**	**794**		

1 Données allant du 1er avril au 30 juin 2011.

TABLEAU 40

Revenus de tarification du Fonds d'information sur le territoire[1]

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011-2012[2]	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Volet foncier					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	0	0	31 374	Oui	RC
Ventes enregistrements cadastraux	0	0	3 341	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	0	0	56 810	Oui	RC
Ventes de biens et services divers	0	0	726	Oui	DA
TOTAL – VOLET FONCIER	**0**	**0**	**92 251**		
Volet géographique					
Services spécialisés en information géographique	0	0	5 296	Non	RC
Ventes de biens et services divers	0	0	637	Oui	PR
TOTAL – VOLET GÉOGRAPHIQUE	**0**	**0**	**5 933**		
TOTAL PARTIEL	**0**	**0**	**98 184**		
TOTAL	**0**	**0**	**98 184**		

1 Le Fonds d'information sur le territoire a été instauré le 1er juillet 2011 et il regroupe les activités qui se trouvaient, anciennement, dans le Fonds d'information foncière et dans le Fonds d'information géographique.

2 Données allant du 1er juillet 2011 au 31 mars 2012.

TABLEAU 41

Revenus de tarification du Fonds forestier

FONDS FORESTIER (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011[1]	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Formules et documents	54	70	4	Oui	DA
Matériels et fournitures	101	65	10	Non	DA
Location et concessions	9	1	0	Non	DA
Frais d'expédition	7	7	1	Oui	DA
Analyses en laboratoire	42	40	7	Oui	DA
Fichiers numériques complets	306	217	9	Oui	DA
Expositions et séminaires	0	25	1	Non	RC
Autres revenus	197	5	73	Non	DA
TOTAL PARTIEL	**716**	**430**	**105**		
TOTAL	**716**	**430**	**105**		

1 Données allant du 1er avril au 30 juin 2011.

TABLEAU 42

Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles[1]

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES (en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011-2012[2]	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Volet forestier					
Formules et documents	0	0	28	Oui	DA
Matériels et fournitures	0	0	99	Non	DA
Location et concessions	0	0	1	Non	DA
Frais d'expédition	0	0	1	Oui	DA
Analyses en laboratoire	0	0	27	Oui	DA
Fichiers numériques complets	0	0	187	Oui	DA
Expositions et séminaires	0	0	299	Non	RC
Autres revenus	0	0	68	Non	DA
TOTAL – VOLET FORESTIER	**0**	**0**	**710**		
Volet efficacité et innovation énergétiques					
Redevances sur l'énergie	0	0	46 887	Non	DA
Autres revenus	0	0	152	Non	DA
TOTAL – VOLET EFFICACITÉ ET INNOVATION ÉNERGÉTIQUES	**0**	**0**	**47 039**		
TOTAL PARTIEL	**0**	**0**	**47 749**		
TOTAL	**0**	**0**	**47 749**		

1 Fonds des ressources naturelles a été instauré le 1er juillet 2011 et il regroupe les activités qui se trouvaient, anciennement, dans le Fonds forestier, dans le Fonds du patrimoine minier et dans l'Agence de l'efficacité énergétique.

2 Données allant du 1er juillet 2011 au 31 mars 2012.

LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).

Rapport 2011-2012 sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques

Le 1er juillet 2011, l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) a été abolie et ses activités ont été intégrées à celles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, donnant ainsi suite à une décision gouvernementale annoncée dans le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, rendu public au même moment que le *Discours sur le budget 2010-2011*.

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011, donnant suite à la décision gouvernementale, accorde au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, les fonctions et pouvoirs de favoriser et de promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Le ministre a aussi la responsabilité d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010 élaboré par l'AEE est maintenu jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le plan d'ensemble prévu par la Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques.

TABLEAU 43

Résultats de participation par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2012

		PARTICIPANTS				
	SOURCE DE FINANCEMENT	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2008-2012
RÉSIDENTIEL						
Novoclimat						
Volet unifamilial	Quote-part	2 903	2 913	3 757	3 094	12 667
Volet logements		723	1 830	2 067	2 910	7 530
Rénoclimat						
Visites avant travaux	Quote-part	13 303	19 605	5 247	9 733	47 888
Visites après travaux		6 510	10 852	13 656	4 192	35 210
Éconologis						
Volet 1	Quote-part	12 892	13 752	12 232	11 289	50 165
Volet 2 (adresses)		9 968	8 300	6 895	6 305	31 468
AFFAIRES						
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments[1]	Quote-part	–	3	33	11	47
NOUVELLES TECHNOLOGIES						
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)[1, 2]	Quote-part	9	15	20	22	66

1 Projets acceptés.

2 Les prévisions des économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

TABLEAU 44

Résultats d'économies d'énergie par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2012

		ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (TEP)				
	SOURCE DE FINANCEMENT	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2008-2012
RÉSIDENTIEL						
Novoclimat						
Volet unifamilial	Quote-part	1 687	1 693	2 188	1 794	7 362
Volet logements		227	545	632	871	2 275
Rénoclimat						
Visites avant travaux	Quote-part	0	0	0	0	0
Visites après travaux		2 587	4 354	5 432	1 735	14 108
Éconologis						
Volet 1	Quote-part	339	360	320	295	1 314
Volet 2 (adresses)		269	224	186	170	849
AFFAIRES						
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments[1]	Quote-part	–	29	486	489	1 004
NOUVELLES TECHNOLOGIES						
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)[1,2]	Quote-part	n. d.	38	1 246	757	2 041
Total – BEIE		**5 109**	**7 243**	**10 490**	**6 111**	**28 953**

1 Projets acceptés.

2 Les prévisions des économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

n. d. non disponible

Programme d'aide à l'innovation en énergie

Le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a pour but d'encourager le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, en efficacité énergétique ou pour des énergies émergentes, en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation. Ce programme vient appuyer toute personne, toute société ou toute organisation gouvernementale ou non gouvernementale ayant un établissement au Québec. Il a principalement pour but de soutenir les travaux suivants dans une perspective de développement durable :

- recherche, expérimentation, développement ou valorisation et transfert;
- démonstration;
- mesurage;
- précommercialisation;
- diffusion.

Ce programme est financé par la quote-part de distributeurs d'énergie. La durée prévue de ce programme est indéterminée. L'aide financière peut atteindre 425 000 $ par projet en efficacité énergétique et 1 million de dollars par projet en énergie émergente.

En 2011-2012, 55 projets ont été soumis au PAIE et 22 projets ont été acceptés.

TABLEAU 45
Projets soumis au PAIE en 2011-2012

	SUJET DU PROJET ACCEPTÉ EN 2011-12	AIDE FINANCIÈRE AUTORISÉE
1	Algocarburant	225 290 $
2	Outils pour l'amélioration de la performance énergétique des procédés industriels basés sur l'analyse des données d'opération (data mining)	372 500 $
3	Utilisation optimale de la biomasse en forêt boréale - volet conditionnement	99 998 $
4	Évaporateur d'eau d'érable à haut rendement	100 000 $
5	Roues hydroélectriques de basse et extrême basse chute	593 095 $
6	Alternateur à aimants permanents et à flux transverse, convertisseurs et contrôles incluant leur intégration au sein d'une éolienne de 25 kW	176 944 $
7	Système de contrôle novateur (synchronisation mécanique du courant produit) pour éolienne	704 817 $
8	Mise en marché du test de réponse thermique (TRT) avec câbles chauffants pour la géothermie	21 607 $
9	Hydrolienne de petite puissance	342 713 $
10	Nouveaux nanocatalyseurs pour la synthèse de l'éthanol à partir de syngaz générés par des déchets	100 000 $
11	Optimisation de la logistique de distribution de produits pétroliers	132 200 $
12	Groupe auxiliaire de puissance au gaz de pétrole liquéfié	35 505 $
13	Hydrolienne en aluminium sur cadre triangulaire et autosubmersible	270 000 $
14	Système de combustion multiusage utilisant des sous-produits (biomasse) de l'industrie agroalimentaire	556 497 $
15	Broyeur à biomasse	173 831 $
16	Nouveau système de génération d'ozone conçu pour les laveuses des buanderies commerciales, institutionnelles et industrielles	302 595 $
17	Véhicule électrique pour les mines	243 000 $
18	Pyrolyse de résidus de sciage pour produire du biocarburant	199 362 $
19	Démonstration de l'efficacité énergétique pour les véhicules taxi	100 000 $
20	Condenseur de fumées pour les chaudières bois bûche (bois de chauffage) et réduction des émissions de particules fines	115 000 $
21	Nouveau train de puissance pour éoliennes de 600-750 kW arrivant en fin de cycle de vie	100 000 $
22	Système de cogénération mieux adapté au contexte des zones rurales, reculées ou éco-touristiques	219 621 $
	TOTAL	5 184 574 $

Changements climatiques

Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques est porteur de six actions du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Les résultats de ces actions, mais aussi l'avancement de l'ensemble du plan d'action gouvernemental peuvent être consultés dans le document intitulé « Cinquième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques[28] » produit sous la coordination du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Action 1 : Mettre en place un programme de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises

Action 2 : Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer la performance énergétique des nouveaux bâtiments et habitations construits au Québec à compter de 2008

Action 9 : Mettre sur pied un programme de soutien à la pénétration de l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises

Action 15 : Mettre en place un programme d'aide pour le traitement du lisier et la valorisation énergétique de la biomasse agricole, de la biomasse forestière et de la biomasse provenant des matières résiduelles

Action 16 : Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics (compilation gouvernementale)

Action 20 : Instaurer des programmes pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES

28 Cinquième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques mddep.gouv.qc.ca/publications/2011/env20110727.htm

cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

talent

emplois

Ressources naturelles
Québec